

# Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Landes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DES LANDES



Département  
des Landes

## Table des matières

Editorial .....	1
Le cadre législatif et réglementaire.....	3
La loi NOTRe prévoit la création d'un SDAASP dans chaque département.....	4
L'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire & le décret d'application .....	5
Le périmètre du schéma dans les Landes .....	7
Une élaboration participative .....	9
Les dynamiques territoriales et l'accès aux services .....	12
La démographie.....	13
Les caractéristiques sociales .....	14
L'accès aux paniers d'équipements .....	16
Les finalités et les principes guidant le schéma .....	18
Le plan d'actions du schéma .....	21
La mobilité des usagers et des services .....	22
Fiches-actions 1 à 10 .....	29
L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé.....	50
Fiches-actions 11 à 16 .....	55
Les services du quotidien .....	66
Fiches-actions 17 à 26 .....	72
Des services pour plus de solidarités .....	93
Fiches-actions 27 à 40 .....	98
La gouvernance, le suivi et l'évaluation du schéma.....	124
Gouvernance .....	125
Suivi et évaluation du SDAASP .....	126
Communication .....	126
Les annexes .....	127

# Editorial

## 40 actions pour un meilleur accès aux services dans les Landes

La Conférence nationale des territoires organisée le 7 juillet 2017 par le président de la République a rappelé l'importance de la lutte contre les fractures territoriales, notamment dans l'offre de services.

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public, inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), se concrétise dans tous les départements, depuis le 1er janvier 2016, par l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, pilotés conjointement par les préfets et les présidents de conseils départementaux.

Les déséquilibres constatés, et bien souvent dénoncés, dans l'accès des citoyens aux services du secteur public ou privé dans les espaces périurbains et les zones rurales incitent les pouvoirs publics à faire évoluer leurs politiques territoriales. Le schéma est l'un des outils dédiés à cette évolution.

Il n'est ni un document de planification ni une contrainte administrative nouvelle.

Il constitue un cadre de référence cohérent pour les décideurs publics afin de renforcer les coopérations et les partenariats. Le schéma présente des propositions concrètes destinées à permettre un accès facile et rapide à un large bouquet de services.

La préfecture et le Conseil départemental ont donc élaboré ensemble le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes, en concertation tout au long de la démarche avec les communautés de communes et d'agglomération, et avec les opérateurs de services publics et privés.

Dans notre département, marqué par sa superficie, sa forte croissance démographique et ses disparités territoriales, l'accès aux services pour les Landais constitue désormais un défi majeur auquel nos politiques de développement local et de solidarité territoriale doivent répondre.

Notre approche a été d'inscrire l'élaboration de ce schéma dans un partenariat actif, destiné à permettre de dégager des pistes d'actions répondant concrètement aux besoins des usagers.

Son plan d'actions, décliné en 40 fiches opérationnelles, est fondé sur le diagnostic partagé et sur le travail de l'ensemble des acteurs locaux, des secteurs institutionnels ou associatifs mais également de la population consultée lors d'une enquête menée en 2016. Il sera mis en œuvre durant les six années à venir.

Ce document n'est pas figé. Il est possible à chacun d'être innovant et créatif. Le schéma s'enrichira des apports de tous les acteurs qui voudront bien s'engager au sein d'un comité de suivi du schéma.

L'engagement de tous permettra d'atteindre l'objectif poursuivi : offrir à chaque habitant, et en particulier aux personnes les plus vulnérables, un accès plus facile en tout point du département aux services marchands ou non, publics ou privés.

Monsieur le préfet des Landes

Monsieur le président  
du Conseil départemental des Landes

## Le cadre législatif et réglementaire

## La loi NOTRe prévoit la création d'un SDAASP dans chaque département

Le 7 août 2015, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est promulguée. Elle prévoit, dans chaque département, la création d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Selon la loi, ce sont l'Etat et les Conseils départementaux qui élaborent conjointement le schéma en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle rappelle aussi qu'il a pour but d'améliorer l'accès aux services sur le territoire et ainsi de faciliter la vie quotidienne des habitants.

« Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental. Il dresse une liste des services au public existants sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès ».

L'article 1er du décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 indique que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public « porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales ». Le schéma couvre donc un périmètre large de services utiles au quotidien, qu'ils soient marchands ou non marchands, tels que les services de santé, les commerces et services de proximité, les transports, le numérique, les services liés à l'éducation et à la culture, etc.

Pour autant ce schéma n'a pas vocation à se substituer aux différents documents de planification et aux schémas thématiques qui traitent de ces différents domaines. Sa vocation est avant tout d'identifier les enjeux d'accessibilité et de s'assurer que les réponses soient apportées dans les cadres adaptés.

Par ailleurs, l'Etat confirme sa volonté de « garantir à tous l'égalité d'accès aux services ». Ainsi l'article 100 de la Loi NOTRe prévoit la création de maisons de services au public (MSAP) dans le respect des prescriptions du schéma.

**Article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 98 (V)**

**I.** - Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Il dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.

Le représentant de l'Etat dans le département et le conseil départemental veillent à la publicité du schéma et à son accessibilité à l'ensemble de la population, en assurant notamment une diffusion dématérialisée ainsi qu'un affichage dans les établissements préfectoraux et à l'hôtel du département.

**II.** - Le projet de schéma est transmis, pour avis, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est soumis, pour avis, au conseil régional ainsi qu'à la conférence territoriale de l'action publique et, pour approbation, au conseil départemental. A l'issue de ces délibérations, le représentant de l'Etat dans le département arrête définitivement le schéma.

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

**III.** - Le schéma peut, avant l'expiration du délai de six ans mentionné au I, être révisé sur proposition du représentant de l'Etat dans le département, du département ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, s'ils représentent soit la moitié au moins de ces établissements sur le territoire départemental, soit la moitié au moins de la population départementale au regard du dernier recensement. La procédure de révision est celle prévue au II pour l'élaboration du schéma. La convention conclue pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma est modifiée pour tenir compte de la révision du schéma, après consultation des organismes publics et privés et des associations mentionnées au second alinéa du II.

**IV.** - Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article et précise les délais au terme desquels, en l'absence d'avis donné par les organes délibérants des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale consultés, leur avis est réputé donné.

## Décret pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

### LE SCHEMA

**Article 1 :** Le schéma porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales.

Le schéma comprend :

1° Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;

2° Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;

3° Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes.

### L'ELABORATION ET LA GOUVERNANCE

**Article 2 :** Une instance de suivi du programme d'actions est mise en place dans chaque département par le préfet et le président du conseil départemental. Elle comprend notamment les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les signataires de la convention prévue au II de l'article 26 de la loi du 4 février 1995

**Article 3 :** Pour l'élaboration du projet de schéma départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le préfet et le président du conseil départemental peuvent consulter tout partenaire susceptible d'être concerné, notamment l'association départementale des maires, les organisations syndicales et patronales et les associations d'usagers. Le délai au terme duquel les avis des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, du conseil régional et de la conférence territoriale de l'action publique sont réputés donnés est fixé à trois mois.



**Article 4 :** Dans chaque département le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est arrêté avant le 31 décembre 2017

# Le périmètre du schéma dans les Landes

Le SDAASP des Landes porte sur un périmètre de 11 grands domaines thématiques, qui recouvrent chacun différents services au public. Ils sont présentés ci-dessous :

Domaines	Services
<b>Mobilité Communication</b>	Transports publics (lignes d'autocars, du bus, transport à la demande) SNCF Couverture HD et THD Couverture téléphonie mobile
<b>Services au public du quotidien</b>	Commerces (boulangeries, alimentation, etc.) Stations-services Distributeurs automatiques de billets (DAB) La Poste MSAP
<b>Santé</b>	Médecins généralistes Médecins spécialistes Pharmacie Services d'urgence Hôpitaux/Maternité Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) Infirmiers
<b>Sécurité</b>	Pompiers (SDIS) Gendarmerie, Police
<b>Services sociaux</b>	Centres médico-sociaux PMI CPAM CAF MSA CARSAT Services d'aide à domicile
<b>Services d'accès au droit</b>	Points d'accès au droit (CDAD) Information sur le logement (ADIL, CAUE)
<b>Emploi</b>	Pôle Emploi Mission locale
<b>Education</b>	Ecoles Collèges Lycées
<b>Petite enfance, enfance, jeunesse</b>	Structures d'accueil pour la petite enfance et l'enfance Accueils de loisirs Points Info Jeunesse
<b>Culture et sport</b>	Equipements culturels (bibliothèques, médiathèques, cinémas, etc.) Equipements sportifs (stades, gymnases, etc.)

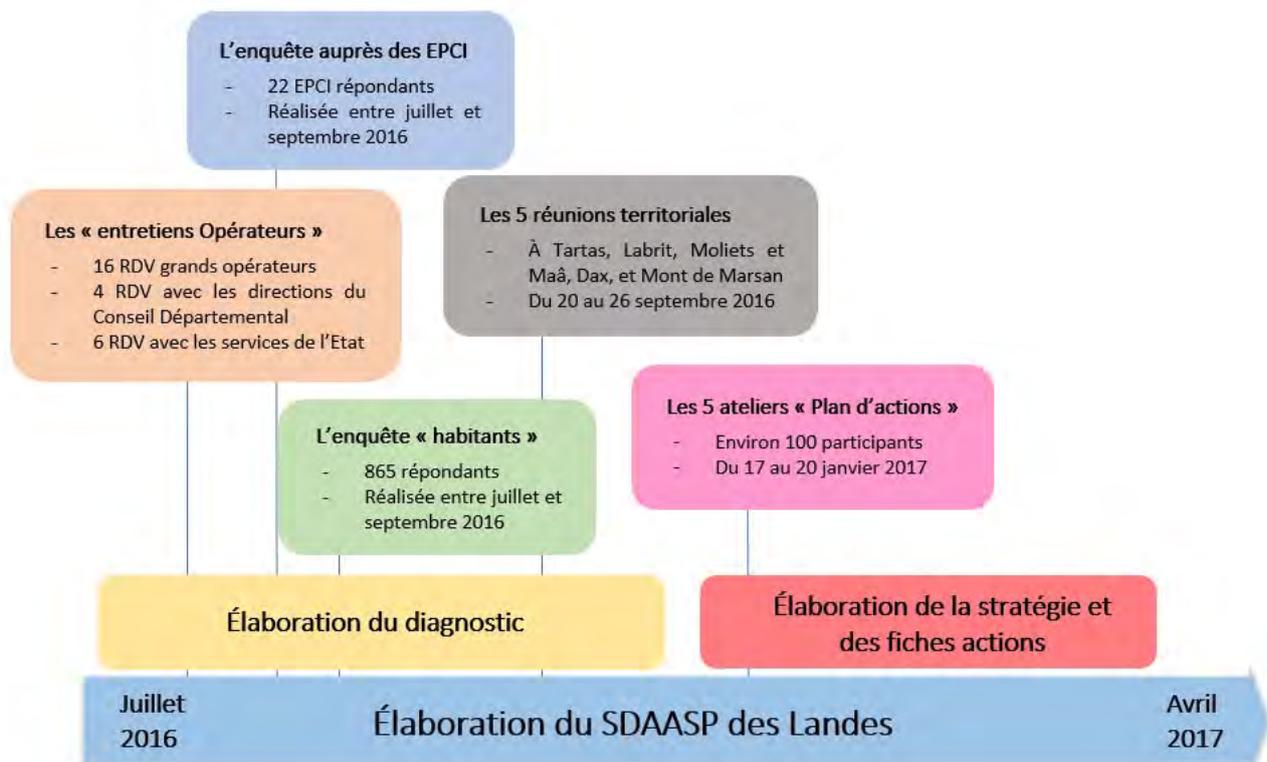
## Une élaboration participative

La maîtrise d'ouvrage (Préfecture et Conseil départemental des Landes) a souhaité porter une démarche fortement participative, dans le cadre de l'élaboration du SDAASP ; ainsi, les acteurs locaux ont été consultés et associés, aux moments clés de la préparation du schéma.

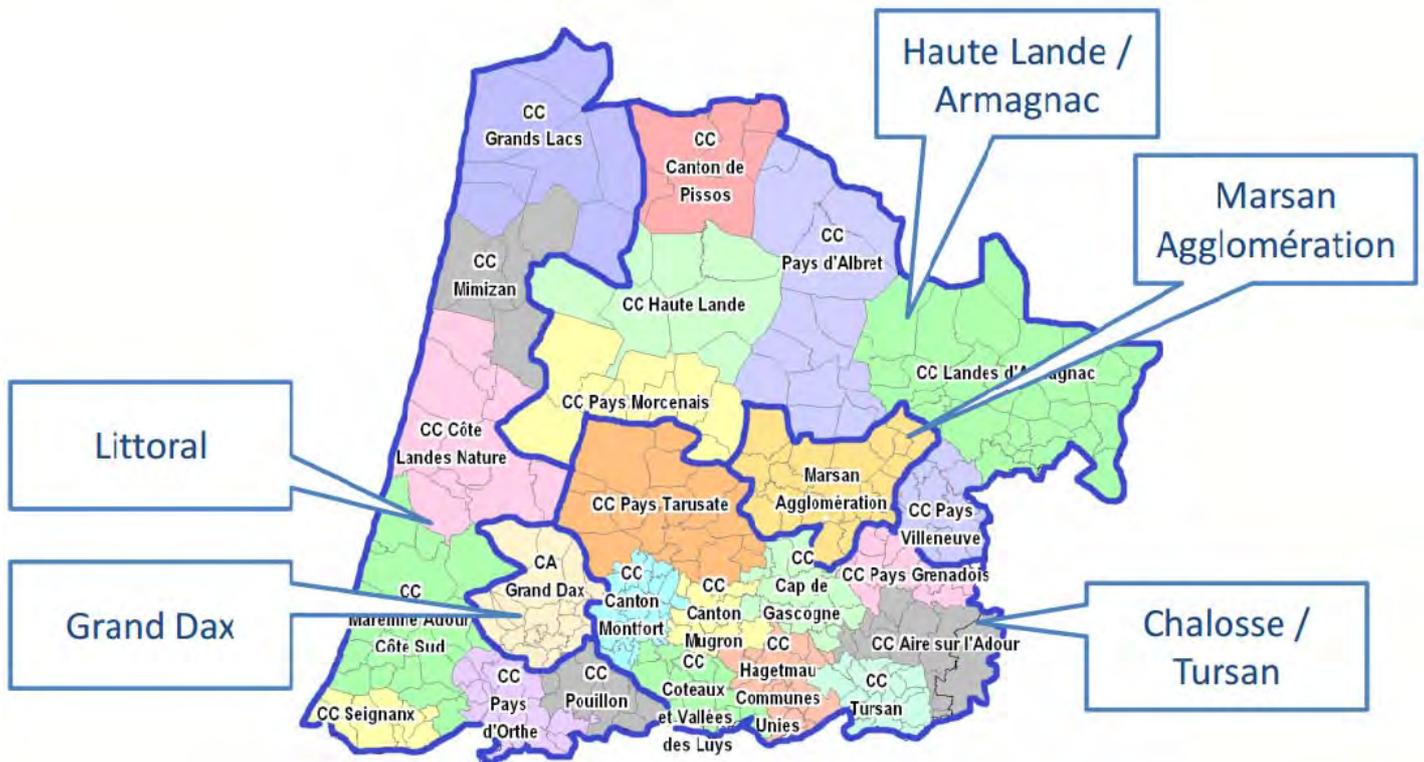
La première étape d'élaboration du schéma a consisté en la réalisation du diagnostic territorial des besoins et de l'offre des services au public ; elle s'est déroulée sur quatre mois, entre juillet et octobre 2016. Ce diagnostic, mené sur un périmètre de 11 domaines thématiques, avait pour objectif d'identifier les enjeux d'accessibilité des services au public, dans les Landes.

Il s'est construit sur la base d'une analyse documentaire et cartographique, étoffée d'une large concertation avec les acteurs du territoire. Ainsi, une **enquête** a été conduite **auprès des Landais**, entre juillet et septembre 2016, auxquels 865 habitants ont répondu. Le diagnostic a également été complété par des éléments qualitatifs, communiqués par les opérateurs, les directions du Conseil départemental et les services de la préfecture, dans le cadre d'**entretiens**.

Afin d'affiner les enjeux, et de mieux les territorialiser, deux dispositifs de concertation des territoires, ont été mis en œuvre. D'abord, une **enquête auprès des EPCI**, à laquelle 22 territoires ont répondu, a été menée en parallèle de l'enquête auprès des habitants, et sur la même période (juillet à septembre 2016). Elle a été complétée par **cinq réunions territoriales** qui ont eu lieu du 20 au 26 septembre 2016 ; il s'agissait de temps de travail en groupe, où les élus locaux, et les acteurs du territoire (services du Département et de l'Etat, représentants associatifs, etc.) étaient réunis, afin de préciser les problématiques rencontrées par leurs territoires, en lien avec l'accessibilité des services au public.



Pour les besoins de l'analyse, le territoire départemental a été découpé en 5 grands secteurs. Ces périmètres infra-départementaux ont permis de préciser le ressenti des élus locaux, qui s'est exprimé dans l'enquête EPCI, ainsi que lors des réunions territoriales organisées dans ces secteurs, à raison d'une par territoire.



Périmètre des réunions territoriales (Carte au 1<sup>er</sup> septembre 2016)

La deuxième étape du schéma résidait dans l'élaboration de la stratégie, et du plan d'actions. A partir des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial et des propositions recensées lors de la première phase, elle a consisté en l'identification de priorités, et la définition de quatre domaines d'actions, considérés comme déterminants pour le maintien et l'amélioration de l'accessibilité aux services dans les territoires landais.

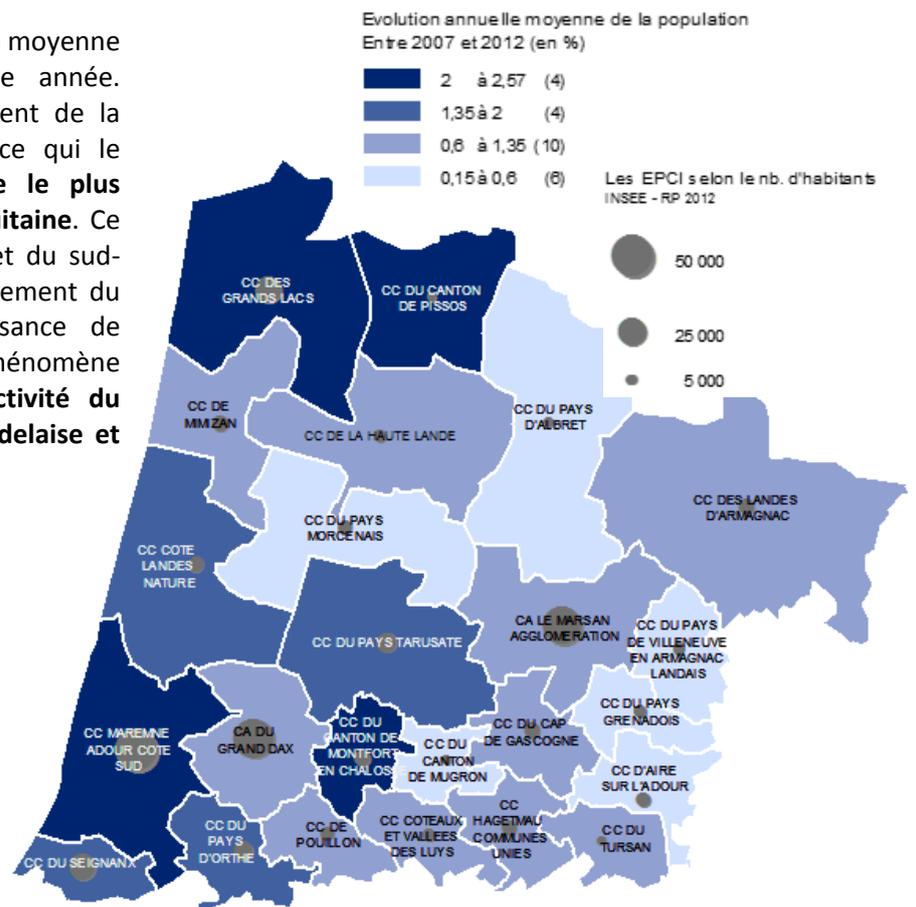
Toujours dans une démarche partenariale et de concertation, les acteurs du territoire ont été associés à l'élaboration et la formalisation des fiches-actions du schéma, dans le cadre des **cinq « ateliers plans d'actions »**. Ces temps de travail se sont déroulés du 17 au 20 janvier 2017 à Mont-de-Marsan, dans les locaux de la préfecture et du Conseil départemental, et ont réunis près de 100 participants, qui représentaient les services de l'Etat, et du Département, les EPCI, et les Pays, ainsi que les partenaires et les opérateurs (CPAM, CAF, La Poste, etc.). Chaque atelier traitait d'une thématique parmi les suivantes : santé et accès aux soins, services au quotidien, numérique et téléphonie mobile, mobilité, services sociaux.



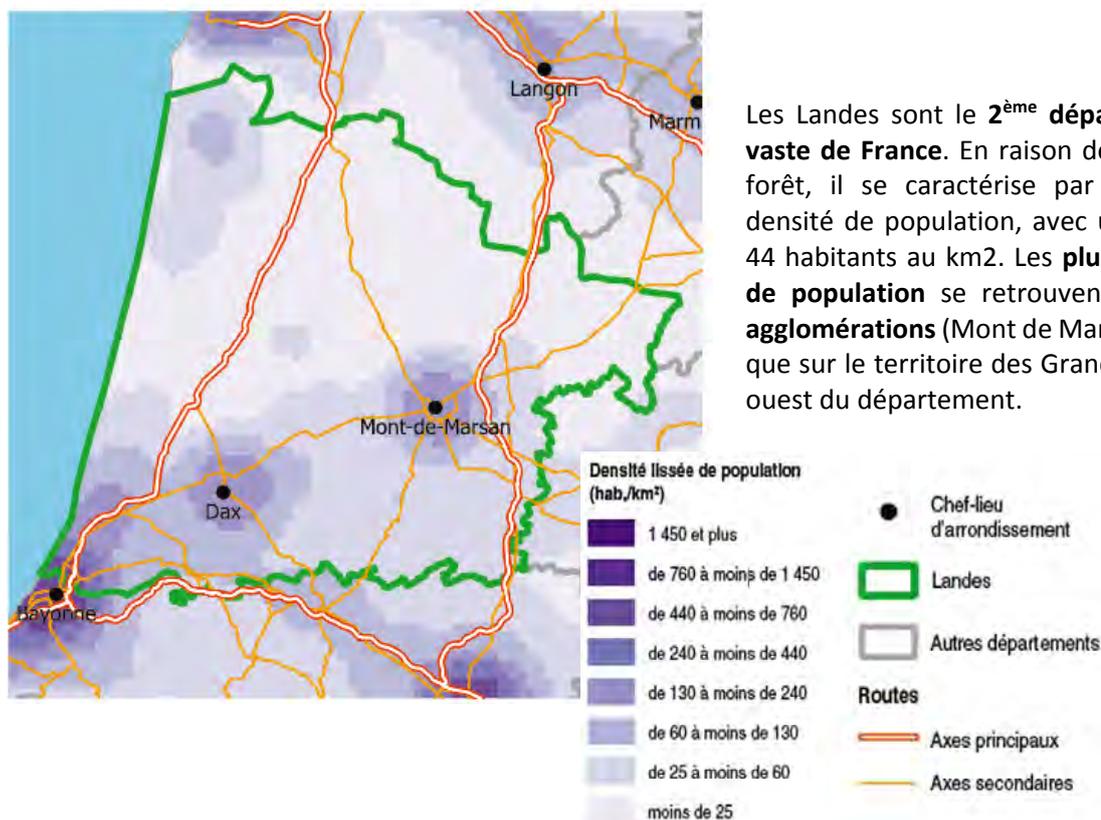
## Les dynamiques territoriales et l'accès aux services

## La démographie

Le département des Landes gagne en moyenne 4000 nouveaux habitants, chaque année. Depuis 2008, le taux d'accroissement de la population est de 1,2% par an, ce qui le positionne en tant que **territoire le plus attractif de la région Nouvelle Aquitaine**. Ce sont les territoires du nord-ouest et du sud-ouest du département, et plus largement du littoral, qui connaissent la croissance de population la plus élevée. Ce phénomène s'explique notamment par **l'attractivité du littoral, et des agglomérations bordelaise et bayonnaise**.



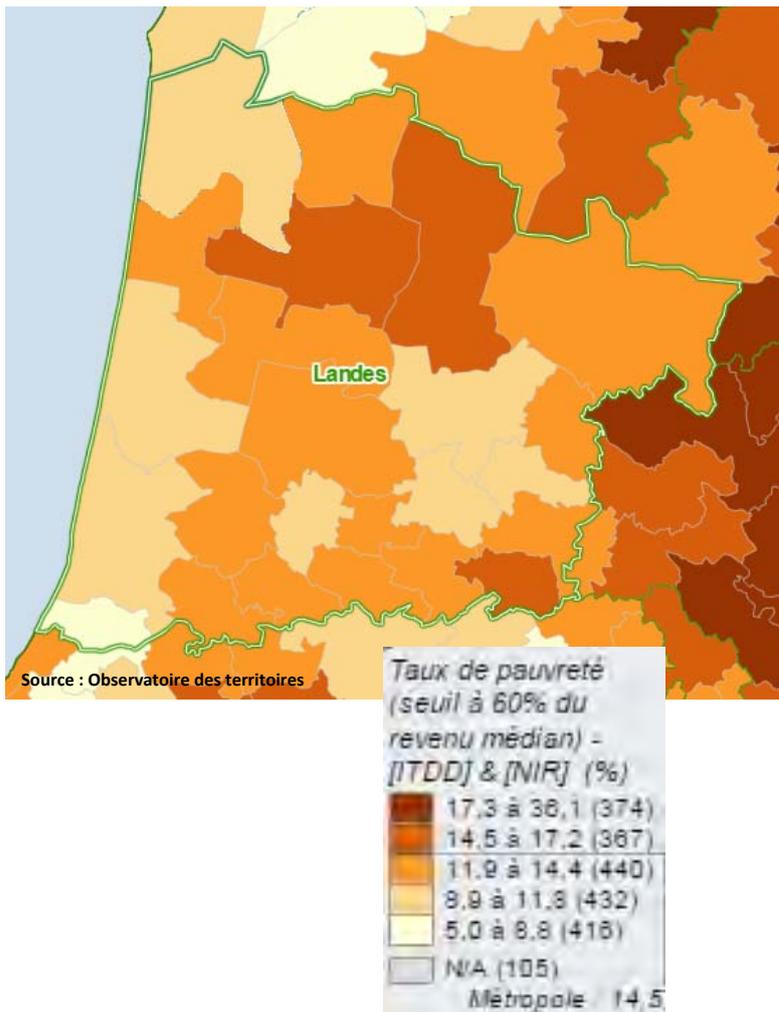
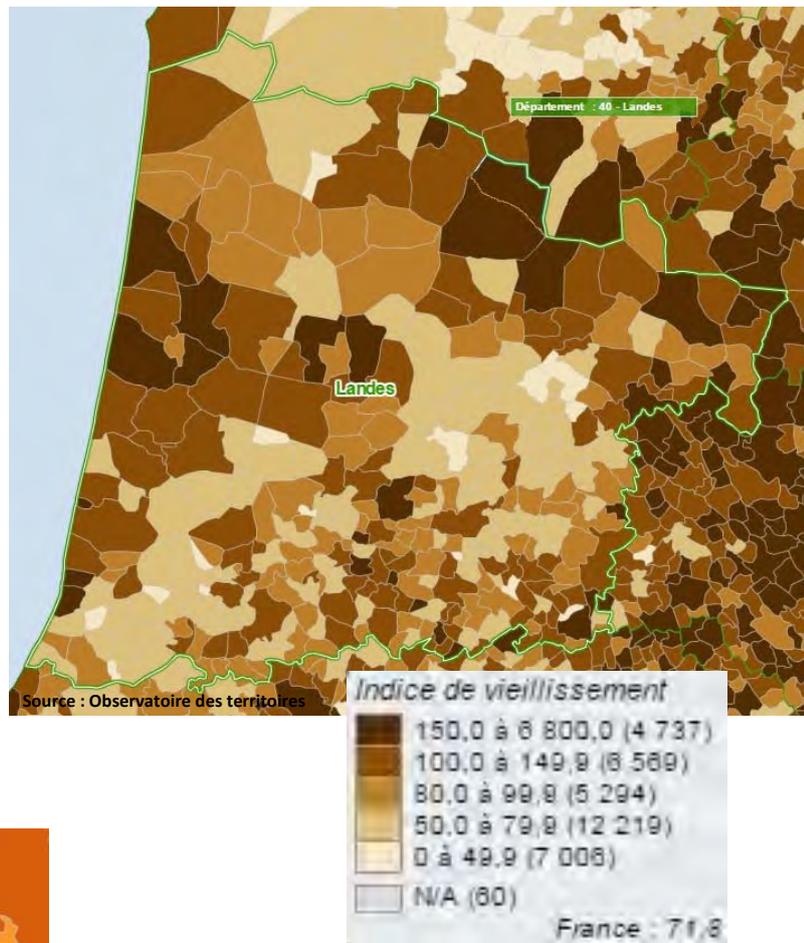
Carte lissée de densité de population des Landes en 2012



Les Landes sont le **2<sup>ème</sup> département le plus vaste de France**. En raison de l'étendue de la forêt, il se caractérise par une très faible densité de population, avec une moyenne de 44 habitants au km<sup>2</sup>. Les **plus fortes densités de population** se retrouvent dans les **deux agglomérations** (Mont de Marsan et Dax), ainsi que sur le territoire des Grands Lacs et le sud-ouest du département.

## Les caractéristiques sociales

Avec un **indice de vieillissement** (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) de 100,2, les Landes se positionnent **parmi les départements vieillissant le plus, en France, aujourd'hui** (moyenne française : 71,8). On observe toutefois des **disparités territoriales**, au sein du département ; la population vieillissante se concentre essentiellement au nord, et sur le littoral, alors que les alentours des deux agglomérations landaises sont plutôt jeunes.

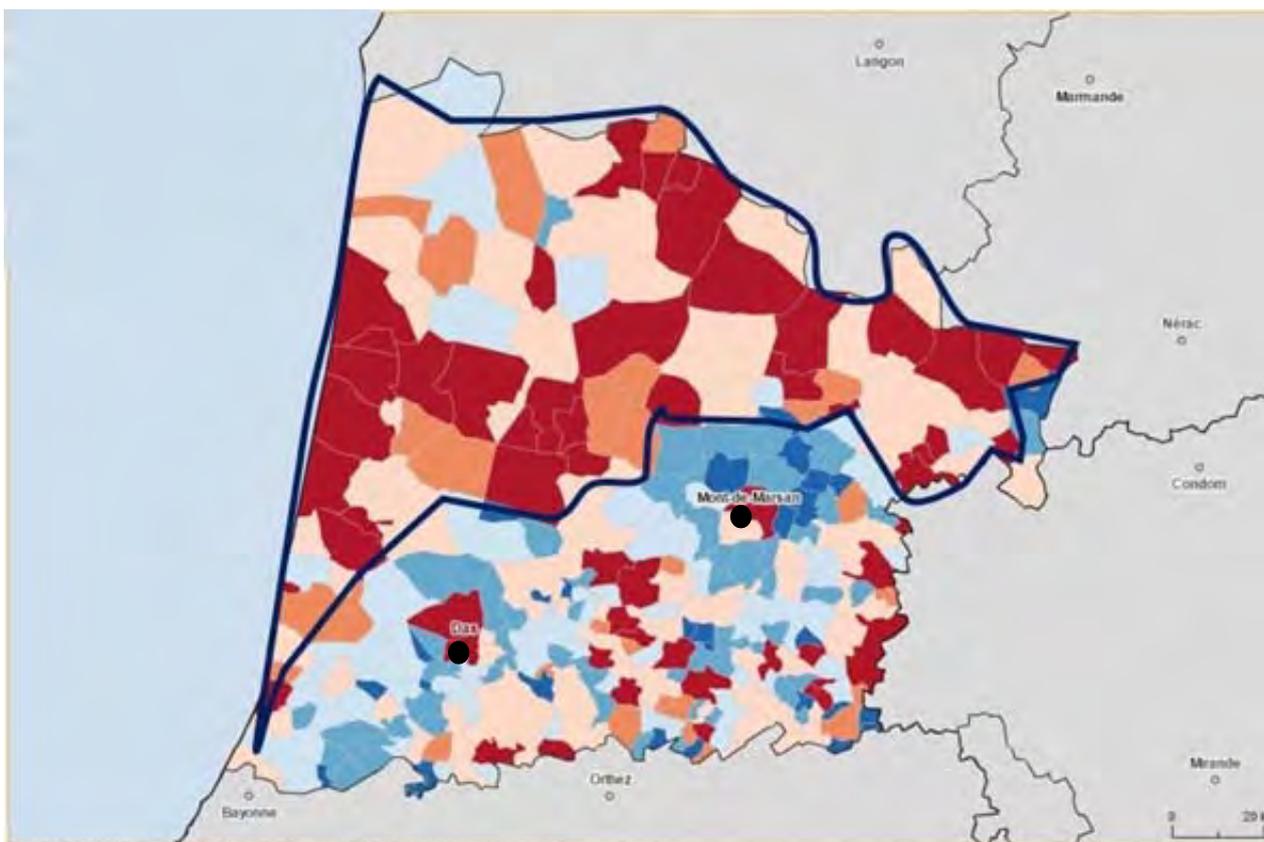


Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. En d'autres termes, il mesure la proportion de la population du territoire, dans une situation de grande précarité. Dans le département des Landes, **ce taux est globalement inférieur à la moyenne nationale** (14,5 pour la France métropolitaine), à l'exception de trois EPCI (CC Haute Lande, CC Pays d'Albret, et CC du Tursan).

De manière générale, les **niveaux de fragilité sociale les plus élevés** sont observés dans la moitié nord du département, sur le littoral, et dans les villes centres (Mont de Marsan et Dax). A contrario, les périphéries des villes centres apparaissent plus faiblement touchées par ce phénomène. Si elle est couplée à l'éloignement des services ou à une faible mobilité, la **précarité est génératrice de besoins accrus**.

*N.B. : La précarité est ici déterminée par un groupe d'indicateurs clés composant un nouvel indicateur complexe :*

- *Part des actifs au chômage (ratio du nombre de chômeurs 15-64 ans / nombre d'actifs 15-64 ans INSEE RP 2012)*
- *Part des + de 15 ans sans diplôme (ratio du nombre de 15 ans ou plus non scolarisés sans diplômes INSEE RP 2012 / nombre de 15 ans ou plus non scolarisés INSEE RP 2012)*
- *Indice de vieillissement (plus de 60 ans INSEE RP 2012 / moins de 20 ans INSEE RP 2012)*
- *Part des monoparents dans les familles avec enfants (ratio du nombre de monoparents 2012 / familles avec enfants INSEE RP 2012)*
- *Part des allocataires CAF sous le seuil des Bas Revenus 2014 (nombre d'allocataires CAF sous les bas revenus 2014 / nombre d'allocataires CAF 2014)*



© CGEET 2016 - IGV GéoFla - Carte réalisée à partir de données imputées par l'utilisateur

**Note moyenne : 50**

## L'accès aux paniers d'équipements

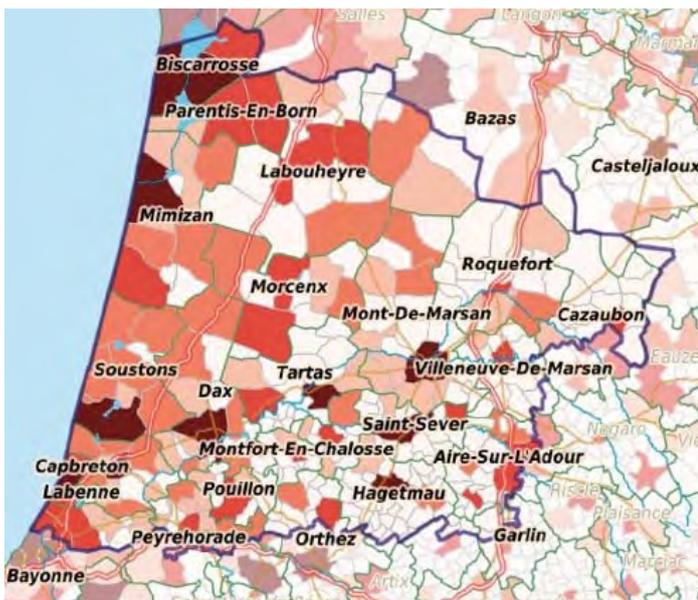
En 2013, l'INSEE s'est intéressé à l'**accessibilité des publics, à différents services**. Pour cela un panier d'équipements, dit « transversal » ou « **panier vie courante** », a été défini ; il recense les principaux services du quotidien.

On observe, dans les Landes, un **contraste marqué entre l'est et l'ouest du département** ; les communes du littoral disposent d'une offre très conséquente en termes d'équipements du panier vie courante, contrairement à celles de l'est, qui regroupent, pour la plupart, entre 0 et 5 des équipements du panier.

Il faut également noter **que quatre communes du nord-est du département se situent à plus de 15 minutes** de ce panier d'équipements, en termes de temps médian d'accès.

### Composition du panier « Vie courante »

- Banque Caisse d'épargne
- Ecoles de conduite
- Coiffure
- Restaurant
- Police, Gendarmerie
- Bureau de poste, relais de poste, agence postale
- Supermarché
- Boulangerie
- Librairie, papeterie, journaux
- Station-service
- Epicerie, Supérette
- Collège
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Médecin omnipraticien
- Chirurgien-dentiste



### Communes des Landes

Nombre de types d'équipements présents

- 0 à 5
- 6 à 10
- 11 à 15
- 16 à 20
- 20 à 22
- Bassins de vie

### Communes des Landes

Temps d'accès médian en minutes

- 0 à 5
- plus de 5 jusqu'à 10
- plus de 10 jusqu'à 15
- plus de 15 jusqu'à 20

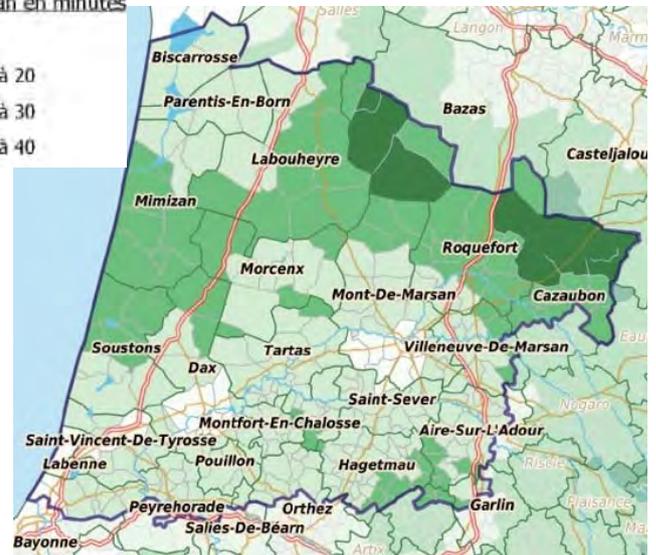
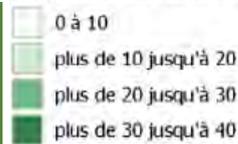


Des paniers d'équipements, selon les **besoins spécifiques de différents publics** (jeunes, parents, seniors), ont également été définis. Quel que soit le public considéré, on remarque qu'un **axe traversant les Landes d'est en ouest** est marqué par un temps médian d'accès aux services des paniers, supérieur au reste du département.

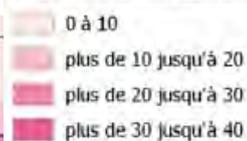
### Panier « jeunes »

- Agence de proximité Pôle Emploi (APE)
- Ecoles de conduites
- Agence de travail temporaire
- Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
- Maternité
- Spécialiste Gynécologie médicale
- Gare sous convention avec conseils régionaux
- Bassin de natation
- Tennis
- Athlétisme
- Plateau extérieur ou salle multisports
- Salle ou terrain spécialisé
- Cinéma

Temps d'accès médian en minutes

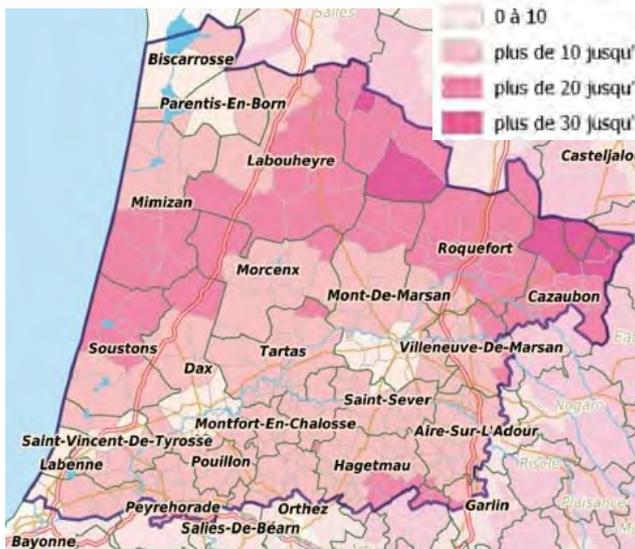


Temps d'accès médian en minutes

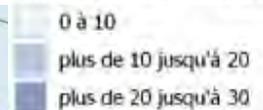


### Panier « Parents »

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de proximité Pôle Emploi</li> <li>Collège</li> <li>Lycées (général &amp; technologique ; professionnel)</li> <li>Ecole maternelle</li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>Urgences</li> <li>Maternité</li> <li>Spécialiste Gynécologie médicale &amp; Pédiatrie</li> <li>Sage-femme</li> <li>Orthophoniste</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Garde enfants d'âge préscolaire</li> <li>Enfants handicapés – Soins à domicile</li> <li>Gare sous convention avec Région</li> <li>Bassins de natation</li> <li>Tennis</li> <li>Athlétisme</li> <li>Plateau extérieur ou salle multisports</li> <li>Terrains de grands jeux</li> <li>Salle ou terrain spécialisé</li> <li>Cinéma</li> </ul> |
|---|---|

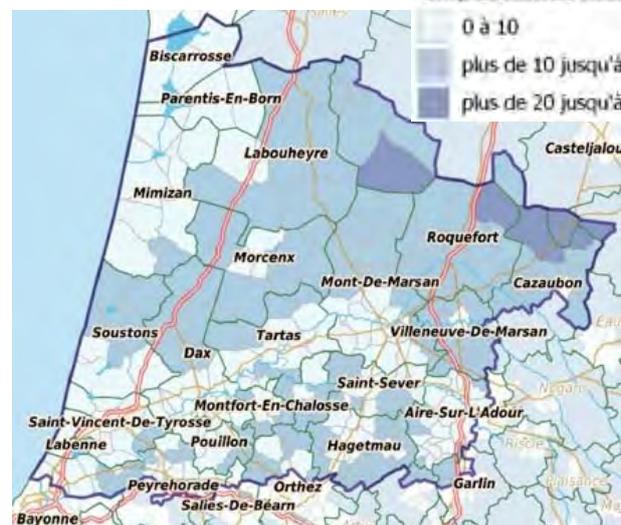


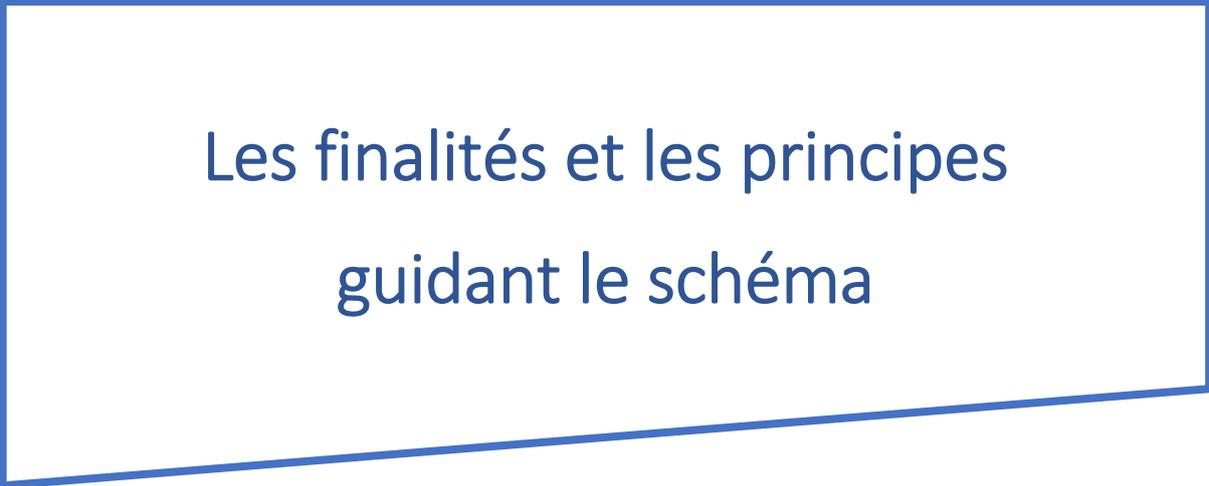
Temps d'accès médian en minutes



### Panier « Séniors »

- Magasin d'optique
- Urgences
- Médecin omnipraticien
- Spécialiste cardiologie
- Infirmier
- Masseur kinésithérapeute
- Pharmacie
- Laboratoire d'analyses médicales
- Personnes âgées – hébergement, soins à domicile, service d'aide
- Bassin de natation
- Boulodrome
- Tennis
- Plateau extérieur ou salle multisports
- Cinéma





## Les finalités et les principes guidant le schéma

## Les finalités du SDAASP

- ❖ Participer au renforcement de l'attractivité de tout le territoire
- ❖ Contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie dans les Landes
- ❖ Permettre l'accès aux services pour tous et partout
- ❖ Maintenir l'offre de services existante et anticiper les risques de déficit
- ❖ S'adapter aux évolutions technologiques et sociétales

## Les principes d'interventions

- ❖ Prioriser les interventions en faveur des territoires en déficit d'accessibilité et des publics les plus fragiles
- ❖ Placer l'usage des services par les habitants au cœur de l'amélioration de l'offre de services
- ❖ Simplifier et faciliter l'accès aux services
- ❖ Favoriser le travail en partenariat, en réseau, entre les opérateurs de services
- ❖ Développer et promouvoir les mutualisations
- ❖ Organiser les offres de services aux bonnes échelles territoriales
- ❖ Connaître et valoriser les initiatives, les expérimentations
- ❖ Mieux communiquer sur l'offre de services

## Les domaines d'intervention

- ❖ **La mobilité des usagers et des services** : mobilité physique et numérique, infrastructures et usages
- ❖ **La santé** : attractivité, offre de soins, pôle santé, organisation territoriale et projets de santé, anticipation, mutualisation, numérique
- ❖ **Les services du quotidien** : les commerces, la sécurité, la poste, l'éducation, la culture
- ❖ **Les services d'accompagnement, pour plus de solidarités** : l'accès aux droits, les jeunes, les seniors, les familles, l'accueil social, logement, les MSAP (déploiement, réseau, animation)

## Le plan d'actions

Domaines	Objectifs opérationnels
<b>La mobilité des usagers et des services</b>	Poursuivre la couverture numérique et téléphonie mobile du territoire
	Accompagner le développement des usages numériques
	Favoriser le déploiement des initiatives et solutions de mobilités locales
<b>L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé</b>	Garantir l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire en soutenant le développement organisé et concerté du maillage et des outils innovants
	Anticiper les besoins à venir en matière de santé
<b>Les services du quotidien</b>	Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité
	Garantir la sécurité de tous
	Favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien et la mutualisation
	Eduquer en assurant la cohérence et le déploiement des structures d'éducation
<b>Des services pour plus de solidarités</b>	Développer l'accès au droit
	Accompagner les usagers dans l'accès aux services liés au logement
	Favoriser l'accueil des saisonniers
	Garantir l'accès aux services sociaux
	Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés
	Coordonner l'action des différents opérateurs intervenant dans les services pour les publics ayant des besoins spécifiques

## Le plan d'actions du schéma

## La mobilité des usagers et des services

Introduction thématique ..... page 26

### **Poursuivre la couverture numérique du territoire**

**Fiche-action 1** : Créer l'infrastructure de Très Haut Débit dans les Landes ..... page 31

**Fiche-action 2** : Animer la Plateforme France Mobile ..... page 33

### **Accompagner le développement des usages numériques**

**Fiche-action 3** : Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs ..... page 36

**Fiche-action 4** : Faciliter les liens avec Pôle Emploi via les services numériques ..... page 38

**Fiche-action 5** : Consolider une offre culturelle numérique et développer de nouvelles pratiques culturelles ..... page 40

**Fiche-action 6** : Déployer des points d'accès numériques en préfecture et en sous-préfecture de Dax et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP. Accompagner dans les téléprocédures ..... page 42

**Fiche-action 7** : Faciliter l'installation d'équipements numériques auprès des usagers – PROXI EQUIP ..... page 44

**Fiche-action 8** : Renforcer l'accessibilité de la population à l'offre de service public proposée par la gendarmerie nationale par une utilisation optimale des moyens numériques ..... page 45

### **Favoriser le déploiement des initiatives et solutions de mobilités locales**

**Fiche-action 9** : Encourager les modes de déplacements alternatifs ..... page 48

**Fiche-action 10** : Soutenir les études de diagnostic sur la mobilité dans les territoires ..... page 50

## Améliorer les mobilités physiques

### Une complémentarité entre les offres locales, départementales et régionales, de transports publics

Le **réseau départemental de bus XL'R** propose 11 lignes régulières en hiver (et 13 en été), visant notamment à favoriser les déplacements domicile-travail. Au-delà du billet unitaire, au tarif de 2€, un système d'**abonnement mensuel** (au prix de 30€ ; 15€ pour les moins de 28 ans) a été mis en œuvre, de même qu'un dispositif de **tarification sociale** permettant un transport gratuit pour certains publics en situation de fragilité. Ce réseau de bus dessert essentiellement le sud des Landes, et le quart Nord-Ouest du Département.



A la lecture des différentes cartes recensant l'offre de transport collectif dans le département, on observe une bonne complémentarité entre les lignes de bus et le réseau ferroviaire ; en effet, au réseau XL'R s'ajoute des **lignes d'autocars régionales** qui assurent la desserte de l'Est des Landes. Les **Trains Express Régionaux** relient quant à eux le Nord et le Sud du territoire, ainsi que l'Ouest et l'Est. Les liaisons régionales assurent également l'intégration des Landes au territoire régional, et sa connexion aux villes et départements voisins.

En plus de cette offre en transports publics, des services de TAD (Transport à la Demande) ont été déployés localement, dans le département.

## Un service jugé important mais insatisfaisant par les habitants et acteurs locaux



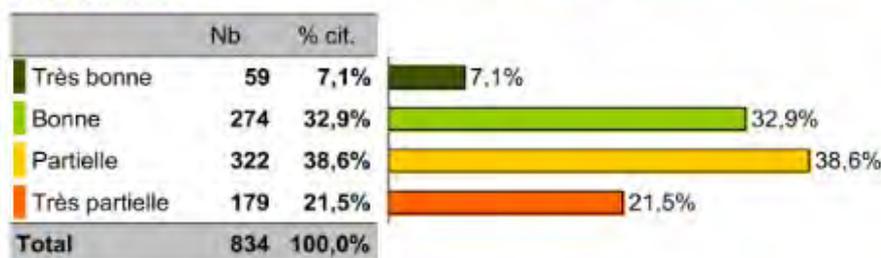
Les habitants sollicités indiquent que les transports publics constituent le service pour lequel **les jours et horaires de fonctionnement, sont les moins satisfaisants** (dans une moindre mesure pour les répondants habitant les territoires du Marsan et le Pays Dacquois).

Un écart entre les territoires ruraux et les plus urbanisés (Pays Dacquois notamment) apparaît également, à propos de la connaissance de l'offre et de l'utilisation des transports publics. Globalement, la **connaissance de l'offre est « partielle ou très partielle » pour plus de 60% des répondants à l'enquête. 23% des interrogés n'utilisent pas le service.** Enfin, pour les répondants qui les utilisent, **seuls 4% estiment que les transports publics permettent d'accéder à l'ensemble des services.**

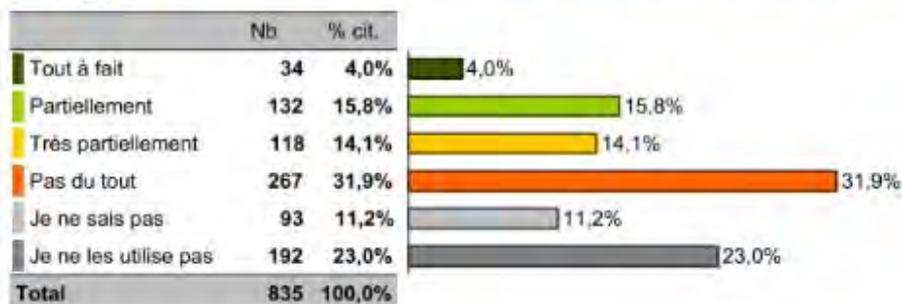
Les résultats de l'enquête menée auprès des EPCI confirment les éléments issus de l'enquête auprès des habitants ; à l'exception du territoire du Grand Dax, le constat sur **l'insuffisance et les difficultés d'accès aux transports publics** est partagé. Les réunions territoriales ont, quant à elles, rappelé **l'importance de ce service** ; la mobilité est à la fois une clé pour lutter contre l'isolement, un moyen d'accès aux services et à l'emploi, et une nécessité pour permettre le maintien de la population en milieu rural.

Le principal enjeu au sujet des transports collectifs est l'amélioration d'une offre quantitativement satisfaisante, en l'adaptant davantage aux besoins des usagers ; cela passe notamment par **l'identification des initiatives, leur encouragement et le déploiement de solutions locales de mobilité.**

Quelle est votre connaissance de l'offre de transports publics présente sur votre territoire ?



Les transports publics vous permettent-ils d'accéder à l'ensemble des services qui vous sont utiles ?



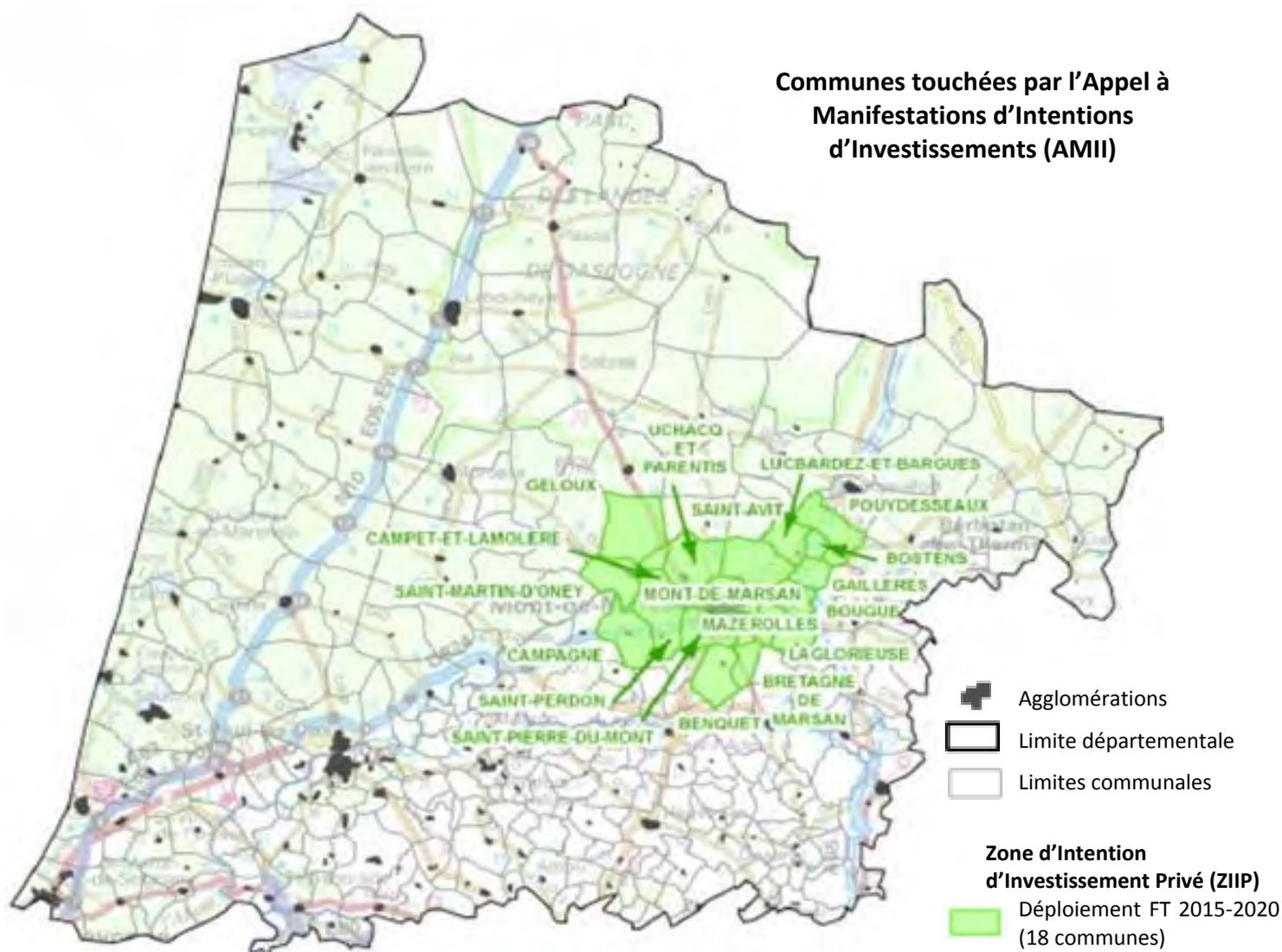
(\*) : Eléments de diagnostic issus de la concertation

## Accompagner la transition vers le numérique

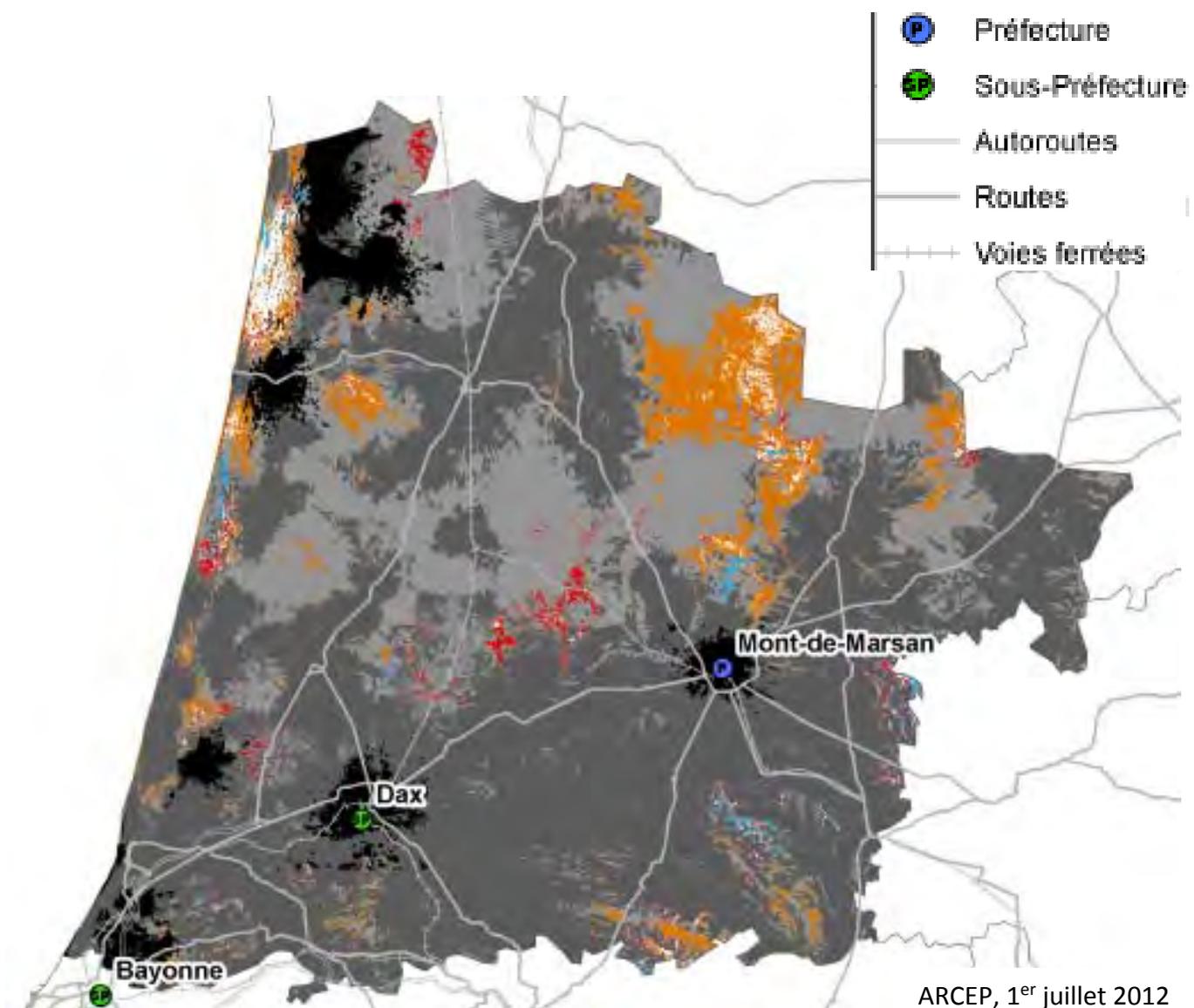
### **Le SDTAN et les initiatives locales organisent le déploiement de la couverture internet et en téléphonie mobile, dans les Landes**

Selon le **SDTAN** (Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique), en octobre 2011, le taux de couverture haut débit de la population (débit supérieur à 512 Kbits/s) atteignait 99,2% ; un accès supérieur à 8 Mbits/s était possible pour 56,6% du département. Au terme des actions portées dans le cadre de ce schéma, la couverture HD départementale à 8 Mbits/s devrait être portée à 80% des foyers, entreprises et établissements publics landais en 2025.

**Localement**, des dispositions ont également été prises pour **améliorer la couverture internet**. L'agglomération de Mont de Marsan a, par exemple, été retenue, suite à un Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissements lancé par le gouvernement en janvier 2011, pour être l'une des zones où les opérateurs privés investissent dans la fibre optique. Certains territoires se sont mobilisés pour lutter contre les risques de fracture numérique. C'est le cas de la commune de Morcenx, qui s'est équipée d'une infrastructure FttH qui devait couvrir fin 2013, environ 2200 prises. La communauté d'agglomération du Grand Dax a délégué à Orange, le déploiement d'un réseau FttH à l'horizon 2016.



En matière de **téléphonie mobile**, la **quasi-totalité de la population départementale est couverte en 3G**, quel que soit l'opérateur choisi. Plusieurs communes des Landes restent toutefois à couvrir, dans le cadre du **programme 2015-2017 de résorption des zones blanches**. Dans le domaine de la 4G, le SDTAN indique qu'en 2011, 70% des communes du département se trouvaient en zone prioritaire pour le déploiement de cette nouvelle génération de réseaux de téléphonie mobile. Aujourd'hui, **plus de la moitié de la population est couverte en 4G**, par les opérateurs Bouygues Télécom et Orange.



## Un service incontournable pour l'attractivité du territoire et l'accès aux autres services



L'**amélioration de l'accès numérique** est citée de manière récurrente dans les propositions d'actions, visant à renforcer l'accès aux services, faites par les répondants à l'enquête. L'**usage des outils numériques** semble également assez bien ancré dans les pratiques des habitants interrogés, et plus particulièrement chez ceux résidant en dehors des agglomérations ; 69% d'entre eux privilégient l'usage du téléphone et d'internet pour accéder aux services.

Il faut également noter que certains territoires apparaissent, aux yeux des acteurs, **comme insuffisamment dotés en matière de services liés à la mobilité numérique**. Dans l'enquête auprès des habitants, 30% des répondants estiment que la couverture internet actuelle, de leur commune, est insuffisante. De même, sur les 24 EPCI sollicités pour l'enquête, 10 font état d'une desserte numérique et téléphonique mauvaise, ou moyenne.

Les réunions territoriales ont confirmé l'importance des services numériques ; ils sont à la fois importants pour **l'attractivité et le dynamisme économique du territoire**, mais aussi parce qu'ils constituent aujourd'hui, un **moyen d'accès privilégié, aux autres services** (services sociaux, ou télémédecine, par exemple). Sur la question de l'accompagnement aux usages du numérique, les participants ont rappelé que des AMI (Ateliers Multiservices Informatiques) ont été mis en place dans les EPCI, dans le but de permettre l'accès à internet, et de former les usagers à son utilisation. L'enjeu principal sur le sujet est de **développer ce service** en mettant les différentes structures en réseau, et en permettant aux usagers potentiels de mieux les identifier.

Ainsi, le premier volet du plan d'action s'intéresse à **la mobilité des usagers et des services**, et rappelle l'importance de cette thématique. En effet, qu'il s'agisse des mobilités physiques (transports) ou des mobilités numériques (accès à internet et à la téléphonie), **leur accessibilité constitue à la fois un service en soi, mais aussi et surtout un moyen d'accès à la plupart des autres services au public**.

C'est dans cette démarche que le premier objectif concerne la **poursuite de la couverture numérique et de téléphonie mobile du territoire** ; il s'agit concrètement de développer les infrastructures permettant le déploiement du haut débit, et de créer une instance de réflexion, à l'échelle départementale, sur la thématique de la téléphonie mobile. Le second objectif, toujours en lien avec les mobilités numériques s'attache lui à **l'accompagnement du développement des usages numériques**. Cela se traduit, dans le schéma, par un travail de recensement des Espaces Publics Numériques, ainsi que par le développement de services numériques liés à la culture.

Le dernier objectif traite des mobilités physiques, et prévoit de **favoriser le déploiement des initiatives et des solutions de mobilités locales**. Cela passe par différentes opérations, telles que le recensement des initiatives départementales en lien avec la mobilité, l'encouragement des réflexions inter-SCOT, ou encore le soutien aux études de diagnostic.

**Pour en savoir plus** : Consultez les pages 40 à 58 du diagnostic

<b>Action n° 1</b>		<b>Créer l'infrastructure de Très Haut Débit dans les Landes</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES</b>		
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Poursuivre la couverture numérique et téléphonie mobile du territoire</b>		
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	SYDEC		
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 2</b> : « Animer la plateforme France Mobile » <b>Fiche-action 3</b> : « Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs »		
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	SYDEC		
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	SYDEC		
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Etat / Région / Conseil départemental / EPCI		
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Aménagement numérique du territoire landais conformément aux orientations définies par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) landais, visant notamment à faciliter la transition vers les futurs services numériques et à prévenir l'apparition d'une fracture numérique du territoire en matière de très-haut-débit.</p> <p>Le programme d'investissement est de 176 M€ sur 10 ans réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> phase de 5 ans (2016-2020) : 109 M€ permettant la réalisation de toutes les opérations de montées en débit, la mise en place de l'aide satellitaire et le démarrage du déploiement du réseau de fibres optiques (plus de 50% des prises optiques réalisées, soit 90 000 prises)</li> <li>- 2<sup>ème</sup> phase de 5 ans (2021 – 2025) : 67 M€ consacrés à la réalisation des prises optiques restantes</li> </ul>		

<b>RESSOURCES</b>	<p>Ressources humaines : 1 directrice + 1 technicien réseau + 1 recrutement chargé d'affaire. Avec le soutien des fonctions supports du Sydec</p> <p>Ressources financières : participation de toutes les collectivités + Etat. Le Sydec avançant les fonds,</p> <p>Ressources matérielles : Sydec</p>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FTTH : 2017-2027, avec un point en 2022</li> <li>- Montée en débit : 2016-2018</li> <li>- Satellite : lancé dès 2015, avec renouvellement triennal</li> </ul>
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution contractuelle de l'opérateur historique (location infrastructure)</li> <li>- Evolution législative et financière sur le programme France Très Haut Débit</li> <li>- Succès de commercialisation des prises connectées</li> <li>- Programme de travaux réalisé dans le délai imparti</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<p>Pas d'évaluation mise en place à ce jour. Il est prévu de suivre le taux de bascule Cuivre/Fibre pour quantifier le développement du FTTH</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	<p>Département des Landes</p>

<b>Action n° 2</b>	<b>Animer la Plateforme France Mobile</b>
<b>DOMAINE</b>	LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	Poursuivre la couverture numérique et téléphonie mobile du territoire
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	ETAT (Préfecture des Landes)
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 1</b> : « Créer l'infrastructure de Très Haut Débit dans les Landes »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	ETAT
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Agence nationale du numérique, opérateurs de téléphonie mobile, collectivités territoriales, préfecture, SGAR.
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	SYDEC 40, AML, Conseil départemental
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>La plateforme France Mobile est un portail web de collecte et de traitement des problèmes de couverture mobile mis à la disposition des élus locaux.</p> <p>Ce dispositif est suivi par l'Agence du Numérique au niveau national.</p> <p>Au niveau régional, le SGAR Nouvelle-Aquitaine reste l'interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de ce dispositif. Ce dispositif est pérenne : il est destiné à résoudre, à plus ou moins longue échéance, l'ensemble des problèmes qui auront été signalés par les élus, dans la mesure où les remontées s'effectueront par « <b>vagues successives</b> » (une vague par semestre au minimum).</p> <p><u>Lancement de la démarche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers en date des 5 janvier 2017 et 24 janvier 2018, adressés par le préfet aux maires et présidents d'EPCI à fiscalité propre ;</li> <li>- Mise en place de la plateforme web à destination des élus sur l'identification précise par les élus locaux des problèmes de couverture mobile de zones déterminées, que ce soit l'absence ou la mauvaise couverture par l'ensemble ou par certains opérateurs uniquement ;</li> <li>- Un courrier de relance sera systématiquement envoyé une fois par an aux mairies et EPCI à fiscalité propre.</li> </ul> <p>Cette plateforme permet de prioriser les besoins des territoires et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre progressivement en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions à leur disposition.</p>

L'ensemble des problèmes signalés ne pourront pas être traités en temps réels. Il est donc prévu une remontée nationale des problèmes de couverture par « vagues successives » selon des quotas semestriels établis par le préfet de Région.

Les quotas semestriels par département sont établis selon les règles utilisées pour instaurer les quotas régionaux : prise en compte des taux de soutien départementaux utilisés dans le cadre du dispositif France Très Haut Débit (degré de ruralité et de dispersion de l'habitat) ainsi que les taux de population résidant en communes de montagne.

Une commission de concertation chargée d'établir la liste départementale des problèmes de couverture jugés prioritaires a été constituée. Elle est composée de la préfecture, du Conseil départemental des Landes, du SYDEC 40 et de l'AML.

Les problèmes prioritaires établis ensuite au niveau de chaque région seront communiqués par l'Agence du Numérique aux opérateurs de téléphonie mobile et aux différents services de l'Etat. **Chaque opérateur de téléphonie mobile sera tenu de restituer aux services de l'Etat une réponse aux difficultés constatées** et de proposer, lorsqu'il l'estime possible, une solution d'amélioration de la couverture.

Dans le cadre de l'accord signé entre l'Etat, l'Arcep et les opérateurs de téléphonie mobile le 12 janvier 2018, l'Etat accompagne les efforts massifs d'investissement des opérateurs par un engagement de stabilité des redevances payées.

C'est la fin de la maîtrise d'ouvrage publique et des subventions du Gouvernement. Le financement sera réalisé à 100 % par les opérateurs privés qui s'engagent à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les zones rurales, avec un nouveau standard d'exigence, celui de la « bonne couverture » ;
- démultiplier le rythme de croissance **des programmes ciblés d'amélioration de la couverture** avec la construction pour chaque opérateur **d'au moins 5 000 nouveaux sites** sur tout le territoire (les zones à couvrir seront identifiées par les pouvoirs publics en associant les collectivités territoriales, notamment via France Mobile) ;
- généraliser la réception en 4G, en priorité sur les principaux axes routiers et ferroviaires ;
- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments.

S'agissant des installations existantes, tous les opérateurs auront l'obligation d'un basculement en 4G d'ici à 2020.

Pour mettre en œuvre cet accord, l'Etat associera particulièrement les collectivités territoriales, dont le rôle est déterminant pour identifier les besoins de couverture et faciliter le déploiement des nouvelles infrastructures fixes et mobiles.

	<b>Tous les signalements réalisés sur la plateforme en ligne France Mobile seront pris en compte et des solutions seront proposées.</b>
<b>RESSOURCES</b>	<p>- Plateforme de signalement à l'adresse : <a href="http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr">http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr</a></p> <p>- Préfecture : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT) - Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale (BDLIT)</p>
<b>CALENDRIER</b>	<p>Début de l'action : janvier 2017.</p> <p>Signalements déjà réalisés en : février 2017, juin 2017 et décembre 2017.</p> <p>Puis, une sélection par semestre jusqu'à épuisement des problèmes de couverture signalés par les élus locaux.</p>
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<b>Facteurs de réussite :</b> Mobilisation des maires ; clarté et pertinence des signalements ; association des usagers, des habitants ; dispositif pérenne ; requalification possible des problèmes de signalements.
<b>EVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation :</b> nombre de signalements ; nombre de sélections faites par l'Etat (préfecture) ; nombre de sites retenus au plan national ; partie intégrante du tableau de bord de suivi des mesures des CIR (comités interministériels aux ruralités).</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b> amélioration de la couverture mobile dans le département (modalités à préciser).</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Trois secteurs sensibles ont déjà été repérés lors du dernier recensement des zones blanches en centre-bourg : une forte concentration de mauvaise couverture est constatée sur la CC des Landes d'Armagnac, l'ex CC du Canton de Montfort en Chalosse et l'ex CC Hagetmau Communes Unies.

<b>Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs</b>	
<b>Action n°3</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>LA MOBILITE DES SERVICES ET DES USAGERS</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Accompagner le développement des usages numériques</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Direction du Développement Territorial (CD40), en lien avec les partenaires
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 1</b> : « Créer l'infrastructure de Très Haut Débit dans les Landes »</p> <p><b>Fiche-action 4</b> : « Faciliter les liens avec Pôle Emploi via les services numériques »</p> <p><b>Fiche-action 5</b> : « Consolider une offre culturelle numérique, développer de nouvelles pratiques culturelles »</p> <p><b>Fiche-action 6</b> : « Déploiement des points d'accès numériques en préfecture et sous-préfecture de Dax, et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP. Accompagnement dans les téléprocédures »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Sur la partie recensement : Conseil départemental (Direction du Développement Territorial) A définir pour la mise en réseau des acteurs
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	A définir suite au recensement et à l'identification des Espaces Publics Numériques
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Partenaires publics et privés : Etat, EPCI, communes, Pays/PETR, ALPI, SYDEC
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser et identifier les Espaces Publics Numériques (EPN) dans les Landes. Faire un état des lieux avec les partenaires notamment les EPCI, l'ALPI et le SYDEC, sur les modes de fonctionnement de chaque EPN (localisation, horaires d'ouverture, fonctionnement...).</li> <li>Identifier un chef de file afin d'animer la démarche de mise en réseau des acteurs du numérique et de sensibiliser aux échanges de pratiques en particulier des responsables des EPN dans les Landes (inciter au travail en réseau, promouvoir la transversalité et la co-construction, coordination des acteurs, degré d'innovation et d'intégration...)</li> </ul>

<b>RESSOURCES</b>	Moyens humains de la Direction du Développement Territorial pour le recensement et l'identification des EPN A définir pour l'animation du réseau
<b>CALENDRIER</b>	Etat les lieux 2017/2018 Poursuite de l'action 2018/2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Le lancement du recensement des EPN existants, de leur fonctionnement, des carences en formation et des équipements est un préalable à l'évolution future des pratiques.  Chaque espace numérique est par nature évolutif et nécessite une co-construction permanente dès l'origine de sa conception pour ensuite envisager une future mise en réseau.
<b>EVALUATION</b>	La mise en place d'un groupe chargé du suivi et de la mise en réseau.
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n° 4</b>		<b>Faciliter les liens avec Pôle emploi via les services numériques</b>	
<b>DOMAINE</b>	LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES		
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	Accompagner le développement des usages du numérique		
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Pôle emploi : direction territoriale		
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 3</b> : « Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs » <b>Fiche-action 24</b> : « Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers, au sein des territoires non couverts par un offre de services »		
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Pôle emploi		
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Direction territoriale et agences de Pôle emploi en lien avec les MSAP		
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>			
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p><b>Accès aux services Pôle emploi ; faciliter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inscription à Pôle emploi</li> <li>- l'accès à l'offre de service numérique de Pôle emploi</li> </ul> <p>Pôle emploi développe une offre de service de plus en plus importante qui recouvre plusieurs champs d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'accès à l'information sur le marché du travail, les droits, les services</li> <li>2. L'inscription à Pôle emploi</li> <li>3. Le suivi de la recherche d'emploi : échanges par mail avec un conseiller</li> <li>4. L'accès aux offres d'emploi et le dépôt de candidatures</li> <li>5. La mise à disposition d'outils en libre-service</li> </ol> <p>Pour cela il existe 3 modes d'utilisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'ordinateur personnel ou un smartphone</li> <li>2. Les bornes internet à l'accueil des sites Pôle emploi</li> <li>3. Les MSAP</li> </ol> <p>L'action vise, quel que soit le support utilisé à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire découvrir l'offre de service</li> <li>2. En faciliter l'accès</li> <li>3. Aider les utilisateurs à être autonomes dans son utilisation</li> </ol>		
<b>RESSOURCES</b>	Agents d'accueil de Pôle emploi des Landes, notamment les personnes en service civique qui ont en charge cette mission Les conseillers Pôle emploi lors des contacts qu'ils ont avec les		

	<p>utilisateurs</p> <p>Le personnel des MSAP</p>
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>L'ouverture de MSAP et l'animation de leur réseau simplifieront et permettront de gagner en efficacité auprès des publics.</p> <p>L'implication des équipes Pôle emploi</p>
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre de conventions MSAP</p> <p>Nombre d'inscriptions par internet</p> <p>Enquêtes de satisfaction Pôle emploi sur l'utilisation des services à distance</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Politique couvrant l'ensemble du territoire landais géré

<b>Action n° 5</b>	<b>Consolider une offre culturelle numérique et développer de nouvelles pratiques culturelles</b>
<b>DOMAINE</b>	<b>LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Accompagner le développement des usages numériques</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Culture et du Patrimoine
<b>LIEN AVEC D’AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 3</b> : « Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs » <b>Fiche-action 36</b> : « Favoriser l’accessibilité des publics jeunes et empêchés, aux équipements culturels et à leurs ressources »
<b>MAITRE D’OUVRAGE DE L’ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Culture et du Patrimoine
<b>MAITRISE D’OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Conseil départemental – Direction de la Culture et du Patrimoine
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Etablissements culturels et patrimoniaux locaux (Médiathèques, musées, sites patrimoniaux, services d’archives locaux)
<b>PRESENTATION DE L’ACTION</b>	Développer et diversifier l'offre culturelle numérique proposée à ce jour par le biais des services culturels et patrimoniaux (portail Médialandes, ressources patrimoniales en ligne des archives et des musées...) en : - créant de nouvelles ressources - les adaptant aux attentes et besoins des usagers - formant les usagers - généralisant les expérimentations menées (liens avec les espaces de travail numériques, offre adaptée aux personnes en situation de handicap, développement de projets contributifs...)
<b>RESSOURCES</b>	Budget départemental Personnel des services départementaux
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Potentiel de développement. Budgets pérennes.

<b>EVALUATION</b>	Données de fréquentation des sites internet et portails culturels Evaluation des actions menées auprès des publics spécifiques (élèves, personnes en situation de handicap ou éloignées des équipements culturels et sites patrimoniaux...)
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Action n° 6

## Déployer des points d'accès numériques en préfecture et en sous-préfecture de Dax et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP. Accompagner les téléprocédures

DOMAINE

LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES

OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagner le développement des usages numériques

RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION

Préfecture – sous-préfecture, communes, MSAP

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES

**Fiche-action 3** : « Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs »  
**Fiche-action 24** : Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services »  
**Fiche-action 38** : « Favoriser l'emploi de services civiques »

MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Etat, communes

MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS

Etat

PRESENTATION DE L'ACTION

Garantir l'accès aux services publics ; offrir un service simple et rapide à l'utilisateur au travers des points et des espaces d'accès numériques en préfecture, sous-préfecture, et dans les communes volontaires et les MSAP. Offrir une assistance aux usagers les plus éloignés du numérique.

### 1. POINTS D'ACCES NUMERIQUES :

L'installation de points d'accès numériques en préfecture et à la sous-préfecture de Dax permettra aux usagers un accès simple à l'ensemble des téléprocédures (permis de conduire, certificats d'immatriculation, titres d'identité).

Le point d'accès numérique n'est pas un guichet unique nouveau, mais un lieu d'assistance aux usagers les plus éloignés du numérique. Cette assistance directe à l'utilisateur, sera réalisée par l'intermédiaire d'un médiateur numérique (agent de préfecture ou sous-préfecture, service civique)

### 2. ESPACES D'ACCES NUMERIQUES

Les espaces numériques sont installés au sein de communes volontaires et de MSAP. Ils proposent des services identiques aux points d'accès numériques installés en préfecture et à la sous-préfecture :

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	<p>Assistance dans l'accès au numérique, faciliter l'accès aux téléprocédures (permis de conduire, certificats d'immatriculation, titres d'identité).</p> <p>Une assistance directe sera réalisée par un médiateur numérique (agent de collectivité, service civique ...).</p> <p>Il est nécessaire de bâtir des coopérations avec les élus et les partenaires.</p> <p>L'espace numérique permet l'accès à des sites listés et sécurisés pour effectuer les démarches.</p> <p>La mise en place d'un compte collectif ou mandataire pour permettre l'utilisateur ne disposant pas d'adresse mail de créer son compte et de récupérer son code d'accès pour réaliser les téléprocédures (seul le médiateur numérique a accès à ce compte et assure son rôle de mandataire en donnant à l'utilisateur son code d'accès) est prévue.</p> <p>Les tablettes tactiles ne font pas partie du matériel utilisable pour réaliser les téléprocédures.</p> <p>Il est nécessaire de bâtir des coopérations avec les élus et les partenaires.</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p><b>1. Pour les points numériques</b> Fonds propres du ministère de l'Intérieur</p> <p><b>2. Pour les espaces numériques :</b> Eligible à la DETR</p> <p><b>Ressources humaines :</b> Agents de préfecture, sous-préfecture, communes, MSAP Jeune en service civique</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>A compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2017</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<p>Matériel adapté (ADSL, box ou modem/routeur, scanner par poste, imprimante multifonction) Veiller au respect de l'identité visuelle (produite par le ministère de l'Intérieur) Campagne de communication auprès des maires et du grand public Qualité de la formation des médiateurs numériques Maillage pertinent du territoire / réseau de partenaires Information des élus et des partenaires sur le dispositif mis en place dans le cadre de la réforme PPNG. Respect du cahier des charges techniques du ministère de l'Intérieur.</p>
<p><b>EVALUATION</b></p>	<p>Fréquentation / connexions Nombre de dossiers financés</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>Préfecture à Mont-de-Marsan -Sous-préfecture à Dax Les 18 communes équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques.</p>

Action n°7	Faciliter l'installation des équipements numériques auprès des usagers – Proxi EQUIP
DOMAINE	LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES
OBJECTIF OPERATIONNEL	Accompagner le développement des usages numériques
RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION	LA POSTE
LIEN AVEC D'AUTRES FICHES	<p><b>Fiche-action 26</b> : « Favoriser le développement de nouveaux services pour les commerçants afin de répondre aux attentes de la clientèle - PROXI COURSES »</p> <p><b>Fiche-action 37</b> : « Assurer prévention et lien social auprès des publics en situation de fragilité - PROXI VIGIE »</p>
MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION	Services courrier colis de La Poste
MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS	A déterminer
PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS	Collectivités
PRESENTATION DE L'ACTION	<p><b>Objectif : Maintien au domicile, accessibilité tous publics ; le facteur installe des équipements et facilite leur prise en main</b></p> <p>Simplifier la gestion des installations, profiter d'un résultat homogène sur l'ensemble d'un territoire défini.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'équipements légers : décodeurs, objets connectés, boîtiers de téléassistance...</li> <li>• Aide à la prise en main d'un matériel ou d'un site Internet (exemples : tablette ou site administratif)</li> </ul>
RESSOURCES	Contrat avec le Centre Courrier ; Moyens humains de la Poste
CALENDRIER	2017-2022
POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES	Le facteur reconnu comme lien de proximité
EVALUATION	Reporting
ZONAGE PRIORITAIRE	Département des Landes

Action n°8	<b>Renforcer l'accessibilité de la population à l'offre de service proposée par la gendarmerie nationale par une utilisation optimale des moyens numériques</b>
DOMAINE	LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES
OBJECTIF OPERATIONNEL	Accompagner le développement des usages numériques
RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION	Groupement de gendarmerie départementale des Landes (GGD 40)
LIEN AVEC D'AUTRES FICHES	<b>Fiche-action 23</b> : « Accorder le soutien financier de l'Etat aux opérations immobilières des collectivités locales et de leurs EPCI relatives aux opérations de la gendarmerie en milieu rural »
MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION	Etat – Ministère de l'intérieur – Direction générale de la gendarmerie nationale – Groupement de gendarmerie départementale des Landes.
MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS	Assurée par les 34 unités territoriales qui maillent le territoire Landais, les 6 unités de sécurité routière et les 3 unités d'intervention du GGD 40 qui seront toutes dotées au cours de l'année 2017 de moyens de communication et d'enregistrement numériques utilisés au plus près et au bénéfice de la population landaise.
PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS	Préfecture – Parquets - Conseil départemental – Association des maires des Landes – Chambre de commerce et d'industrie – Chambre d'agriculture – Associations diverses (aînés ruraux, lutte contre les violences intrafamiliales).
PRESENTATION DE L'ACTION	<p><b>Objectif</b> : s'appuyer sur le développement du numérique pour rapprocher la population de la gendarmerie nationale. Assurer la présence des gendarmes au plus près de la population, grâce aux outils informatiques de dernière génération (tablette et smartphone NEOGEND). Parallèlement, ajuster en permanence le dispositif d'accueil du public dans les brigades de proximité pour renforcer la présence du « gendarme numérique » sur l'ensemble du territoire landais.</p> <p>La transformation numérique est une priorité stratégique pour la gendarmerie nationale. Les nouvelles technologies engendrent de nouvelles manières de penser, de nouvelles façons de concevoir l'action et l'organisation du service, de nouvelles relations avec la population.</p>

<p><b>PRESENTATION DE L’ACTION</b></p>	<p>Au premier rang de ces changements, la mobilité et la proximité avec la population sont indispensables pour rester efficace, répondre à ses attentes et s’adapter à ses nouvelles manières d’être.</p> <p>Les tablettes NEOGEND sont « le fer de lance » de cette révolution de long terme. L’ensemble des gendarmes landais vont pouvoir se projeter au devant de la population et bénéficier de cette évolution technologique.</p> <p>Il s’agit par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la prise de plainte informatique au domicile du plaignant ou d’auditions simples avec saisie directe évitant ainsi aux victimes des trajets répétés vers la brigade et une perte de temps pour l’enquêteur ;</li> <li>- de la capacité pour les gendarmes de renseigner immédiatement et sur le terrain différentes applications (contrôle des domiciles dans le cadre de l’opération tranquillité absences/vacances) ;</li> <li>- de la démultiplication des capacités de contrôle permettant désormais une consultation simultanée de plusieurs fichiers,</li> <li>- de la capacité à réaliser des constatations au domicile des victimes (cambriolages) avec la saisie directe des actes d’enquête (dont photographies) ;</li> <li>- de la possibilité de prendre des clichés photographiques et de les diffuser dans l’instant à l’ensemble des unités opérationnelles (recherche de personnes, enlèvements, ...).</li> </ul> <p>S’intégrer à la révolution numérique est un gage d’efficacité et de qualité du service rendu. Cet outil GENDARMERIE NATIONALE se veut tout à la fois être un outil de simplification du quotidien, de performance opérationnelle, mais aussi de gain de temps et de sécurité pour tous.</p> <p>En coordination avec les élus du territoire, il conviendra parallèlement d’adapter au mieux les horaires d’accueil dans les unités de gendarmerie aux enjeux de sécurité du moment en privilégiant le gendarme du numérique au contact de la population sur un territoire déterminé à une permanence sans visiteur à la brigade.</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l’intérieur pour la dotation en outils numériques (le projet NEOGEND bénéficie de subventions allouées par le fonds de sécurité intérieure de l’Union européenne).</li> <li>- L’ensemble des militaires du GGD 40 comme utilisateurs et la section des systèmes d’information et de communication du GGD 40 pour l’appui logistique (maintenance – formation).</li> </ul>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>54 tablettes déployées au sein des unités du GGD 40 au 21 février 2017, complément de dotation à l’ensemble des militaires programmé au cours de l’année 2017.</p>

<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler l'utilisation optimale des moyens numériques par une formation continue sur les nouvelles applications métiers déployées au fil de l'eau.</li> <li>- Renforcer la qualité et la fréquence des contacts avec les élus pour ajuster au mieux les permanences physiques dans les brigades de proximité et favoriser l'engagement du gendarme sur l'ensemble du territoire y compris dans les zones éloignées et à faible densité de population.</li> <li>- Diffuser l'information relative aux offres de service public proposées en utilisant l'ensemble des vecteurs de communication du département des Landes (site Internet PF 40 ; Facebook Gendarmerie des Landes, portail Internet Chambre d'agriculture, CCI, Chambre syndicale des débitants de tabac, Génération mouvement, presse, radio, ...).</li> </ul>
<p><b>EVALUATION</b></p>	<p>Nombre de tablettes numériques déployées.</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>L'ensemble de la zone gendarmerie nationale des Landes sans exclure le moindre territoire.</p>

<b>Action n°9</b>		<b>Encourager les modes de déplacements alternatifs</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES</b>		
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le déploiement des initiatives et solutions de mobilités locales</b>		
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	DDTM		
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 10</b> : « Soutenir les études de diagnostic de mobilité dans les territoires »		
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	DDTM		
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	EPCI		
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	<p>Conseil départemental, EPCI, territoires de SCOT, AOT, SYDEC Réseaux du ministère ou de collectivités, CEREMA (Centre de ressources, d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)</p> <p>Communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud : un important travail a été réalisé au sein de la CC MACS afin de développer les outils de la mobilité et de mettre en place des solutions accessibles à tous au sein d'un territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un schéma directeur d'aires de covoiturage,</li> <li>- RézoPouce : organiser, sécuriser et développer les pratiques d'auto-stop</li> <li>- Etudier la faisabilité de pôle d'échanges multimodaux pour privilégier les échanges entre les modes de transport et leurs connexions (2 pôles Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Capbreton),</li> <li>- Rechercher à établir une vision globale de la mobilité tous modes (piétons, modes doux, transports en commun, covoiturage, stationnement, politique tarifaire ...),</li> <li>- Réfléchir à la définition d'un maillage de liaisons douces reliant les bourgs de chaque commune d'une communauté de communes. Pour MACS, l'action est soutenue par le programme pluriannuel d'investissement 2015-2020.</li> </ul>		

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	<p><b>Faire émerger des modes de déplacement alternatif à l'automobile pour répondre aux besoins de mobilité dans le département avec une attention particulière sur les zones peu denses ; recenser les initiatives locales et susciter les nouveaux modes à partir d'expériences d'autres territoires ; favoriser la cohérence, la connaissance et l'innovation au service de la mobilité dans une dimension durable</b></p> <p>Initier des modes de déplacements nouveaux adaptés aux problématiques des territoires peu denses sur trois domaines :</p> <p><u>Energie et déplacement</u> Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives sur les énergies alternatives au carburant dans le département dont le schéma départemental d'implantation de 89 bornes électriques, l'utilisation de l'hydrogène...</p> <p><u>Mobilité intégrée</u> Susciter les modes de covoiturage encore largement sous utilisés dans les déplacements domicile-travail Chercher la mutualisation spatiale pour l'intermodalité déplacement et lieu de vie.</p> <p><u>Réflexion des territoires</u> Recenser et analyser les initiatives actuelles expérimentales Créer les conditions d'adaptation aux territoires volontaires du département Promouvoir leur diffusion</p> <p><u>Leviers d'actions :</u></p> <p>Intégrer la mobilité durable dans toutes les réflexions préalables aux schémas documents plans et programmes de planification. SCOT, PLUI, PLH ...</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p>CEREMA, DREAL Réseaux</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>2017-2021</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<p>Transfert de la compétence transport à la Région en 2017 Inter connexion des réseaux de transports Communication sur les aires de covoiturages, sur les initiatives ...</p>
<p><b>EVALUATION</b></p>	<p>Nombre d'initiatives développées dans le département Nombre de voyageurs ou km en mode alternatif</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>Le département des Landes</p>

<b>Action n°10</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>LA MOBILITE DES USAGERS ET DES SERVICES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le déploiement des initiatives et solutions de mobilités locales</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental / Direction du Développement Territorial
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 9</b> : « Encourager les modes de déplacements alternatifs »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental – Direction du Développement Territorial
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Pôles d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR), Agglomérations, Territoires SCOT
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Etat / EPCI/ communes/ Région / Département / EPCI / associations locales
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Le diagnostic du SDAASP met en lumière la problématique des mobilités sur les territoires qui peut constituer un frein pour l'accès aux services des habitants, notamment pour certains publics spécifiques (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, jeunes, personnes en difficultés).</p> <p>Le Conseil départemental mène notamment les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport des élèves handicapés,</li> <li>- Aides à la réparation, à l'assurance de véhicules, au carburant dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté,</li> <li>- Aides au permis de conduire au titre du « Pack Jeunes »,</li> <li>- Aides à la mobilité pour les personnes bénéficiaires du RSA,</li> <li>- Soutien aux projets de plate-forme mobilité,</li> <li>- Etc...</li> </ul> <p>Sur les territoires, toutes les initiatives existantes ou en réflexion ont comme préalable une connaissance fine des modes et habitudes de mobilité locale, des besoins des habitants quant à leur accès aux services au quotidien.</p> <p>Le Département se propose de soutenir les diagnostics mobilité portés par les territoires de projet pour une meilleure analyse des besoins locaux et pour favoriser l'émergence de solutions innovantes et adaptées.</p> <p>Cette intervention répond au principe de solidarité territoriale, compétence du Département réaffirmée par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).</p>

<b>RESSOURCES</b>	Fonds de Développement et d'Aménagement Local (FDAL)
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Echelle pertinente recherchée (bassins de vie, d'emploi via les PETR)
<b>EVALUATION</b>	Couverture du territoire par les démarches diagnostic Nombre d'actions / projets mis en place, concrétisation et pérennisation de ces actions
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

## L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé

Introduction thématique ..... page 54

**Garantir l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire en soutenant le développement organisé et concerté du maillage et des outils innovants**

**Fiche-action 11** : Renforcer l'implication des acteurs du territoire dans les déclinaisons des politiques de santé dans le Département des Landes ..... page 57

**Fiche-action 12** : Définir les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé et mettre en œuvre des outils de marketing adaptés ..... page 59

**Fiche-action 13** : Etendre l'expérimentation Santé Landes à l'ensemble du département des Landes ..... page 61

**Anticiper les besoins à venir en matière de santé**

**Fiche-action 14** : Renforcer la capacité d'observation et d'analyse de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales par l'intégration des données sur l'offre médicale dans les Landes ..... page 63

**Fiche-action 15** : Faciliter l'installation des jeunes médecins dans le département des Landes ..... page 64

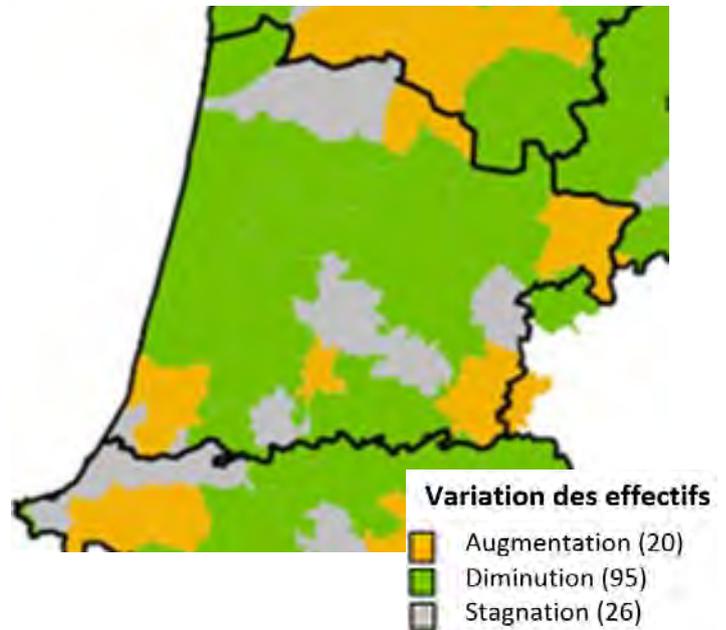
**Fiche-action 16** : Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans le département des Landes ..... page 66

## Une offre de soins quantitativement satisfaisante mais inégalement répartie sur le territoire

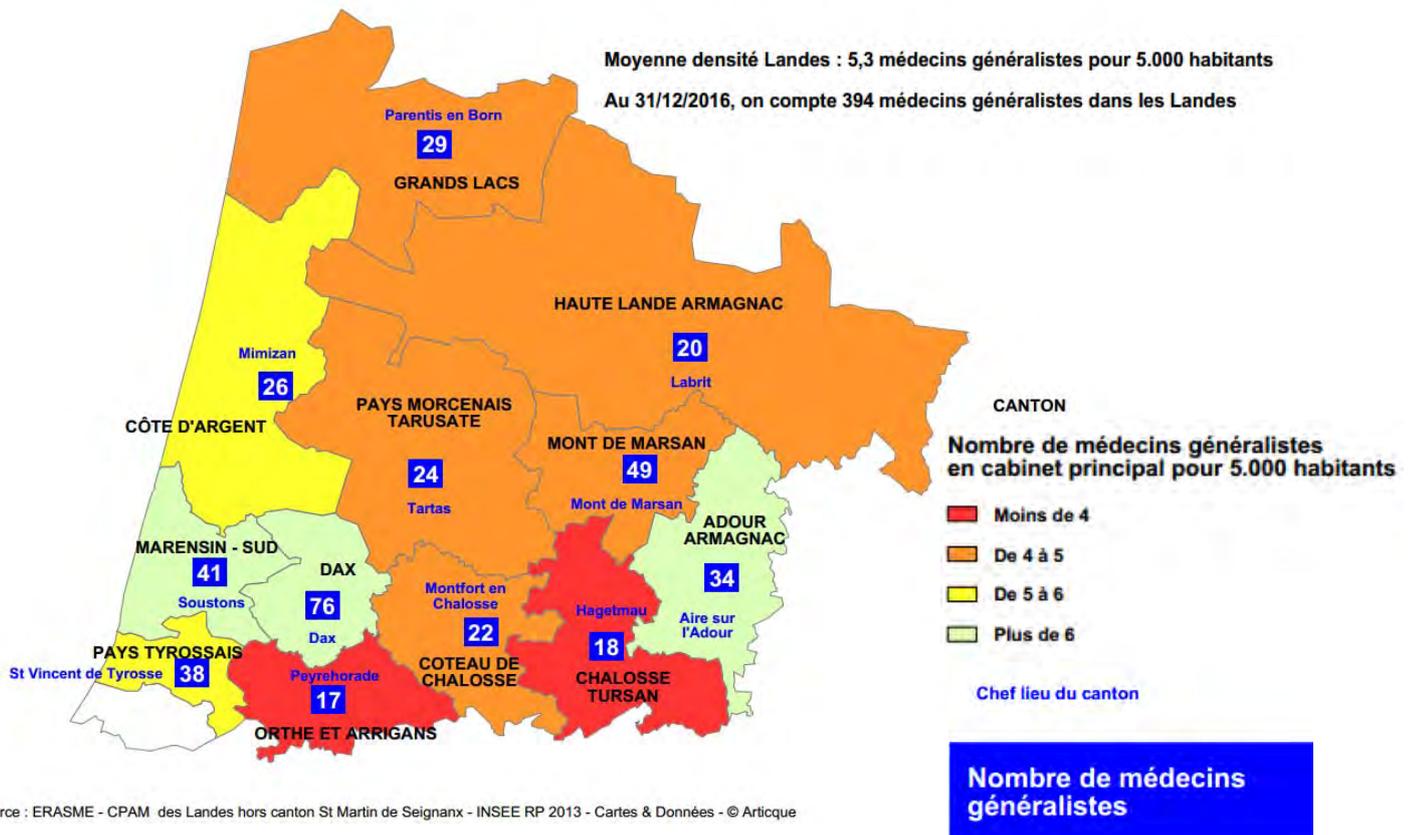
Selon l'état des lieux de la **démographie médicale** en région Aquitaine, réalisé par l'Ordre national des médecins, le département des Landes a enregistré une hausse de 14,9% de ses effectifs, sur la période 2007-2015. Le constat est identique concernant le nombre de médecins en activité régulière qui, lui, a augmenté de 4% sur la même période. Il s'agit des seconds taux de croissance les plus élevés de la région, après la Gironde.

Cette augmentation est toutefois à nuancer, selon les territoires observés. La densité concernant les **médecins généralistes**, par exemple, est relativement forte sur le département ; elle l'est en particulier sur le sud littoral, et à l'est du département ainsi que dans l'agglomération de Dax. Elle est en revanche plutôt faible dans le sud du territoire, et notamment dans les cantons d'Orthe et Arrigans, et de Chalosse Tursan.

### Variation des effectifs de médecins généralistes libéraux et mixtes entre 2007 et 2015 à l'échelle des bassins de vie



### Démographie des médecins généralistes landais en activité par canton en cabinet principal au 31/12/2016



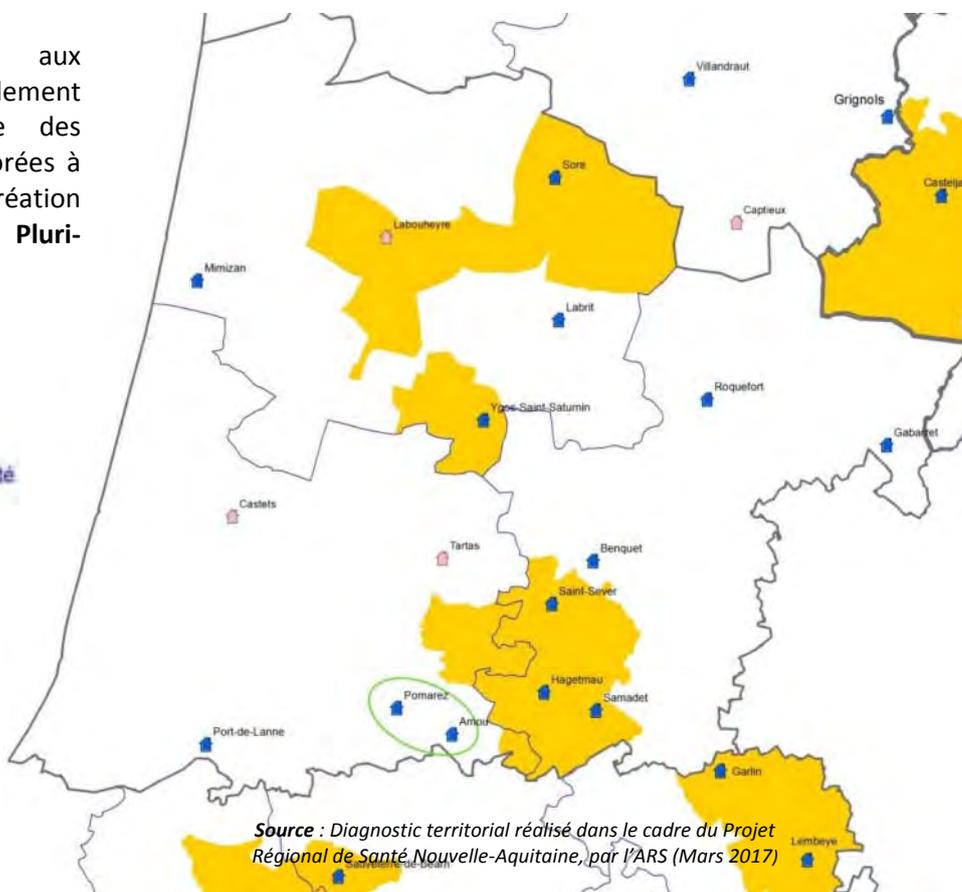
Concernant les **médecins spécialistes**, la problématique réside dans l'accès aux soins en dehors des deux agglomérations ; ils sont concentrés sur Dax et Mont de Marsan, et la demande se reporte de plus en plus sur les **hôpitaux publics**, au nombre de 4, sur le département (deux dans les agglomérations citées ci-dessus, et deux à vocation gériatrique, localisés à Saint Sever et Morcenx). Les **dynamiques interdépartementales** sont également importantes à considérer, concernant les soins hospitaliers ; les Landais résidant près de la Gironde ou des Pyrénées Atlantiques fréquentent, de façon importante, les établissements de santé des départements voisins, et à l'inverse, l'offre de santé des Landes bénéficie aux Gersois.

L'un des principaux enjeux relatifs aux services de santé est donc **d'équilibrer l'offre de santé sur le territoire**, de manière à garantir un accès aux soins à tous les Landais. En tant que dispositif innovant, et améliorant l'offre de soins, le **développement de la télémédecine** est ainsi encouragé dans le département. Les Landes ont d'ailleurs été retenues, pour une expérimentation nationale, dans le cadre des « investissements d'avenir » du ministère de l'Industrie ; il s'agit de développer un outil numérique pour faciliter le partage d'informations, et la coordination entre professionnels de santé, dans le but de rendre une prise en charge à domicile aussi fiable qu'une prise en charge hospitalière, pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

## Des besoins futurs à anticiper

Les résultats de l'enquête auprès des habitants indiquent que les principaux services de santé font partie des **services les plus importants** pour la population ; la médecine générale apparaît, par exemple, comme le deuxième service le plus important, après les services d'incendie et de secours. Les réunions territoriales et l'enquête auprès des EPCI ont, quant à elles, mis en lumière **les inquiétudes** qui existent par rapport **aux futurs effectifs de médecins** ; les problématiques du **renouvellement** suite aux départs à la retraite, et des liens entre les médecins proches de la retraite et leurs successeurs ont ainsi été soulevées.

Afin de remédier aux difficultés de renouvellement des médecins, l'une des principales pistes explorées à ce jour consiste en la création de **Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP)**.



Source : Diagnostic territorial réalisé dans le cadre du **Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine**, par l'ARS (Mars 2017)

Le second enjeu majeur concernant les services de santé est ainsi **l'anticipation des besoins à venir, et l'adaptation de l'offre à cette future demande**. Celles-ci passent à la fois par des actions renforcées de veille, sur le territoire, par une réflexion sur les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé, ainsi que par le développement des MSP et Pôles de santé, afin de renforcer l'offre, dans les zones déficitaires.

Ainsi, le deuxième domaine d'actions auquel s'est intéressé le schéma est **l'offre de soins et l'attractivité du territoire, pour les professionnels de santé**.

Le premier objectif prévoit de **garantir l'accès à l'offre de soins, sur l'ensemble du territoire, en soutenant le développement organisé et concerté du maillage**. Il s'agit d'abord de mettre en place des contrats locaux de santé, en adéquation avec les périmètres des contrats de ruralité, ainsi que de définir les conditions d'attractivité du territoire, pour les professionnels de santé. Offrir une garantie sur l'accès à l'offre de soins passe également par le **développement et l'extension d'outils innovants**, tels que l'expérimentation de l'ARS sur la télémédecine.

Le second objectif s'attache à **l'anticipation des besoins à venir**, en matière de services de santé. Cela passe, à la fois par le renforcement de la capacité d'observation et d'analyse de l'ADACL des Landes, ainsi que par le développement des structures offrant des soins, telles que les MSP et les Pôles de santé, dans les zones déficitaires du département.

**Pour en savoir plus** : Consultez les pages 71 à 82 du diagnostic

<b>Action n°11</b>	<b>Renforcer l'implication des acteurs du territoire dans les déclinaisons des politiques de santé dans le département des Landes</b>
<b>DOMAINE</b>	L'OFFRE DE SOINS ET L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Garantir l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire en soutenant le développement organisé et concerté du maillage et des outils innovants</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale des Landes
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 12</b> : « Définir les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé et mettre en œuvre des outils marketings adaptés »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale des Landes
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Collectivités locales (communauté de communes) Préfecture CPAM MSA
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Professionnels de santé Etablissements de santé Ordres professionnels URPS Conseil départemental Conseil régional Nouvelle Aquitaine
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Le contrat local de santé constitue un engagement contractuel entre l'ARS et les acteurs d'un territoire pour mettre en œuvre la politique de santé à une échelle plus locale, et par conséquent plus adaptée aux enjeux locaux. L'enjeu consiste à permettre une déclinaison homogène, mais non unifiée, des politiques de santé dans le département des Landes. Pour cela, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la couverture du département par des contrats locaux de santé (CLS),</li> <li>- Articuler les territoires de contractualisation (contrat de ruralité = CLS).</li> </ul>

<b>RESSOURCES</b>	Fonds de soutien aux investissements dans les territoires (Préfecture, Conseil Régional), Fonds d'intervention régional (ARS), Financements conventionnels assurance maladie. Financement d'études portées par les territoires (Conseil départemental)
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	L'implication des collectivités dans l'animation du CLS est indispensable pour en garantir l'effectivité.
<b>EVALUATION</b>	Nombre de CLS signés, Nombre d'actions mises en place dans le cadre du CLS.
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°12</b>	<b>Définir les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé : conditions de vie, image du territoire, conditions d'exercice, et mettre en œuvre des outils de marketing adaptés.</b>
<b>DOMAINE</b>	L'OFFRE DE SOINS ET L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Garantir l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire en soutenant le développement organisé et concerté du maillage et des outils innovants</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction du Développement Territorial
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 11</b> : « Renforcer l'implication des acteurs du territoire dans les déclinaisons des politiques de santé dans le département des Landes »</p> <p><b>Fiche-action 15</b> : « Faciliter l'installation des jeunes médecins dans les Landes »</p> <p><b>Fiche-action 16</b> : « Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans le département des Landes »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental – Direction du Développement Territorial, ETAT, ARS
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	A définir
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Région / EPCI / Professionnels de santé / Pays-Pôles
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Mener une réflexion collective sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé dans les Landes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les outils existants (aides à l'installation, aide au remplacement des médecins, aides au logement pour les stagiaires en médecine...)</li> <li>- Réfléchir à une communication auprès des étudiants en médecine, sur l'offre de soins du département, les infrastructures médicales, les possibilités d'installation, les conditions d'exercice, les aides financières et matérielles, l'accompagnement local, ainsi que l'attrait du département en matière de services, de cadre de vie et de possibilité d'emploi pour le conjoint...</li> <li>- Rechercher des solutions novatrices</li> <li>- Evaluer les dispositifs</li> </ul>

<b>RESSOURCES</b>	Moyens humains des partenaires associés
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Action n° 13	Etendre l'expérimentation Santé Landes à l'ensemble du département des Landes
<b>DOMAINE</b>	L'OFFRE DE SOINS ET L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	Garantir l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire en soutenant le développement organisé et concerté du maillage et des outils innovants
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Délégation Départementale des Landes
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 16</b> : « Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans le département des Landes »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Délégation Départementale des Landes
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Etablissements de santé Etablissements médico-sociaux Professionnels de santé Etablissements de santé Ordres professionnels URPS
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Collectivités locales (communauté de communes) Conseil départemental Conseil Régional Préfecture CPAM MSA
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>« Santé Landes » est une plate-forme territoriale d'appui mise en place dans le cadre du programme national « territoire de soins numérique », Ce programme a pour objectif de moderniser le système de soins en expérimentant les services et les technologies les plus novateurs en matière de e-santé,</p> <p>La plate-forme « Santé Landes » a été conçue dans l'esprit de loi de modernisation de notre système de santé. Elle préfigure ainsi les plateformes d'appui aux professionnels de santé. Une cellule départementale est installée à Mont de Marsan et bénéficie d'outils numériques de communication et de coordination. Elle propose de nouveaux services d'appui aux professionnels des secteurs sanitaires, médico-social et social pour faciliter la coordination des prises en charge des patients, sous la responsabilité de leur médecin traitant.</p>

<p><b>PRESENTATION DE L’ACTION</b></p>	<p>« Santé landes » concourt à fluidifier les parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques en favorisant leur maintien à domicile dans des conditions optimales et de sécurité. Elle propose des services aux professionnels leur permettant de gagner du temps et de se recentrer sur leur expertise. Grâce à elle, les patients peuvent bénéficier d’une orientation et d’un accompagnement dans leur parcours ainsi que d’une mobilisation et d’une coordination des dispositifs sanitaires et médico-sociaux.</p> <p>Initialement déployée sur une partie du département, cette expérimentation s’étend à l’ensemble du département afin de permettre l’accès à « Santé Landes » en tout point du territoire landais.</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p>Investissement d’avenir – ministère de l’Industrie Fonds d’intervention régional (ARS)</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>2017-2022</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>Département des Landes.</p>

<b>Action n°14</b>	<b>Renforcer la capacité d'observation et d'analyse de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales par l'intégration des données sur l'offre médicale dans les Landes</b>
<b>DOMAINE</b>	L'OFFRE DE SOINS ET L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Anticiper les besoins à venir en matière de santé</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales et Conseil départemental
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 15</b> : « Faciliter l'installation des jeunes médecins dans le Département des Landes » <b>Fiche-action 16</b> : « Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans le Département des Landes »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales et Conseil départemental
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	ARS, CPAM, Ordre des médecins, EPCI,
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	Création d'un volet observatoire de l'offre médicale dans les Landes au sein de l'observatoire de l'ADACL. L'objet sera de recenser l'offre médicale et sa répartition sur les territoires et l'actualiser dans le temps. Développer un réseau de collaboration et d'animation avec Etat, CPAM, ARS, Professionnels de santé et EPCI.
<b>RESSOURCES</b>	Collaboration avec Etat, CPAM, ARS, Professionnels de santé et EPCI
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022 Mise en place en 2017 et montée en capacité d'analyse au fur et à mesure de l'avancement du schéma
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Fourniture des données à l'ADACL par les partenaires. Mise à jour en continue
<b>EVALUATION</b>	Cartes, schémas et graphiques produits
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Action n°15	Faciliter l'installation des jeunes médecins sur le département des Landes
DOMAINE	L'OFFRE DE SOINS ET L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE
OBJECTIF OPERATIONNEL	Anticiper les besoins à venir en matière de santé
RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale des Landes
LIEN AVEC D'AUTRES FICHES	<p><b>Fiche-action 12</b> : « Définir les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé et mettre en œuvre des outils marketings adaptés »</p> <p><b>Fiche-action 14</b> : « Renforcer la capacité d'observation et d'analyse de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales par l'intégration des données sur l'offre médicale dans les Landes »</p> <p><b>Fiche-action 16</b> : « Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans le département des Landes »</p>
MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale des Landes
MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS	Professionnels de santé Etablissements de santé CPAM MSA CAF Ordres professionnels URPS
PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS	Collectivités locales, EPCI Conseil départemental Conseil régional Préfecture
PRESENTATION DE L'ACTION	<p>Le département des Landes est confronté à des problématiques de démographie médicale. L'installation de nouveaux médecins est un enjeu fondamental. Les leviers à mobiliser pour faciliter ces installations sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification systématique de maîtres de stage dans les MSP,</li> <li>- Développement et promotion des bourses à l'installation : contrats d'engagement de service public (CESP) ou autre bourse décidée par une collectivité,</li> </ul>

<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement et promotion des contrats de praticien territorial en médecine générale ou ambulatoire (PTMG/PTMA),</li> <li>- Développement et promotion des contrats incitatifs (nouvelle convention médicale),</li> <li>- Promotion auprès des professionnels et élus du rôle du référent installation.</li> </ul>
<b>RESSOURCES</b>	Fonds d'intervention régional (ARS), Financements conventionnels assurance maladie, Règlement d'intervention du Conseil départemental et des collectivités.
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre de lieux de stage en médecine générale,  Nombre de contrats de PTMG/PTMA,  Nombre et localisation des nouvelles installations de médecins généralistes, dont nombre de bénéficiaires d'un CESP.</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°16</b>	<b>Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans le département des Landes</b>
<b>DOMAINE</b>	L'OFFRE DE SOINS ET L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Anticiper les besoins à venir en matière de santé</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale des Landes
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 12</b> : « Définir les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé et mettre en œuvre des outils marketings adaptés »</p> <p><b>Fiche-action 13</b> : « Etendre l'expérimentation Santé Landes à l'ensemble du département des Landes »</p> <p><b>Fiche-action 14</b> : « Renforcer la capacité d'observation et d'analyse de l'Agence Départementale d'Aides aux Collectivités Locales par l'intégration des données sur l'offre médicale dans les Landes »</p> <p><b>Fiche-action 15</b> : « Faciliter l'installation des jeunes médecins dans le département des Landes »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale des Landes
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Professionnels de santé Etablissements de santé Collectivités locales, EPCI Conseil départemental Conseil régional Préfecture
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	CPAM MSA CAF Ordres professionnels URPS

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	<p>L'exercice pluri-professionnel et coordonné constitue une forme d'exercice rénovée des professionnels de santé, favorisant les coopérations, optimisant le temps médical et assurant une meilleure réponse en termes de parcours, de continuité et de qualité des prises en charge des patients. Cette transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé peut se mettre en œuvre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement des exercices coordonnés (Maison de Santé Pluridisciplinaire, pôle de santé),</li> <li>- le développement des centres de santé,</li> <li>- le développement des forfaits coordination dans les structures d'exercice coordonné,</li> <li>- le développement des consultations avancées,</li> <li>- le développement des transferts de compétences,</li> <li>- le développement de l'innovation (télémédecine, recherche clinique).</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p>Aides à l'investissement dans les territoires (Préfecture, Conseil départemental, Conseil Régional), Fonds d'intervention régional (ARS), Financements conventionnels assurance maladie</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>2017-2022</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<p>L'implication et l'adhésion des professionnels de santé sont indispensables pour assurer la pérennité des transformations de leurs conditions d'exercice. Cette implication doit se matérialiser par un projet de santé assis sur une base territoriale recoupant le périmètre de la communauté de communes correspondant.</p> <p>Les partenaires institutionnels sont présents pour accompagner et faciliter ces transformations.</p>
<p><b>EVALUATION</b></p>	<p>Nombre de MSP créées,          Nombre de MSP ayant un financement forfaitaire,          Nombre de centre de santé ayant une activité de médecine générale,          Nombre et localisation des consultations avancées,          Nombre de projets de télémédecine opérationnels.</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>Zonage Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine          Zonage Conseil régional Nouvelle Aquitaine</p>

## Les services du quotidien

Introduction thématique ..... page 70

### **Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité**

**Fiche-action 17** : Installer un observatoire du tissu économique des territoires, analyse des dynamiques et définition d'orientations stratégiques ..... page 74

**Fiche-action 18** : S'appuyer sur les outils de planification et les outils réglementaires pour maintenir ou développer les services marchands .... page 76

**Fiche-action 19** : Accompagner le maintien et le développement des activités économiques de proximité ..... page 78

**Fiche-action 20** : Favoriser l'émergence d'actions économiques collectives et mise en réseau d'acteurs sur les territoires ..... page 80

**Fiche-action 21** : Soutenir le réseau des buralistes avec une offre de services diversifiée ..... page 82

### **Garantir la sécurité de tous**

**Fiche-action 22** : Faire vivre les partenariats et développer la coproduction de sécurité pour renforcer la proximité avec la population et lutter plus efficacement contre la délinquance ..... page 84

**Fiche-action 23** : Accorder le soutien financier de l'Etat aux opérations immobilières des collectivités locales ou leurs EPCI, relatives aux opérations de la gendarmerie en milieu rural ..... page 87

### **Favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien et la mutualisation**

**Fiche-action 24** : Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services ..... page 89

**Fiche-action 25** : Favoriser le développement de nouveaux services pour les commerçants afin de répondre aux attentes de la clientèle - PROXI COURSES ..... page 92

### **Eduquer en assurant la cohérence et le déploiement des structures d'éducation**

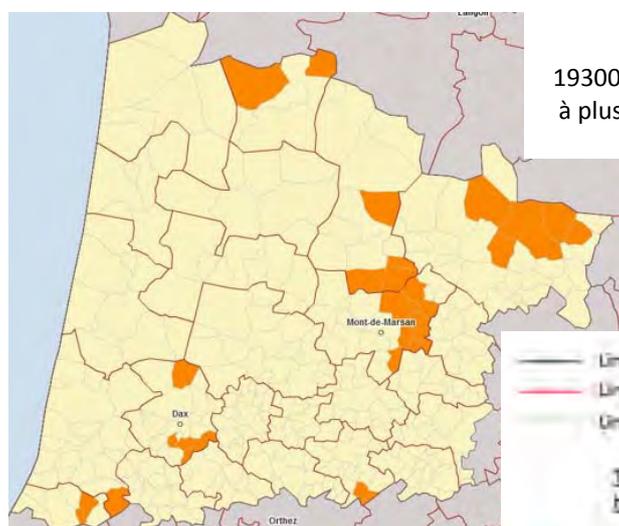
**Fiche-action 26** : Réaliser un état des lieux partagé et réfléchir à une approche prospective concernant l'organisation scolaire (premier degré) dans le département ..... page 93

## Soutenir et consolider les services de proximité du quotidien

### Une bonne accessibilité aux commerces de proximité et aux services postaux

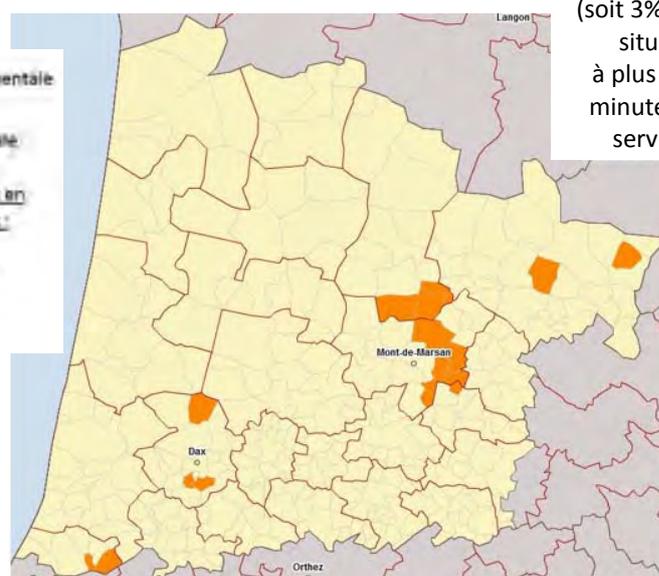
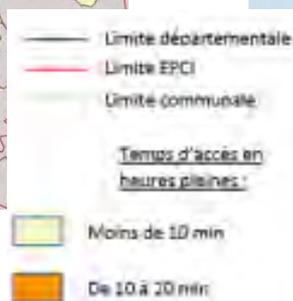


De manière générale, on observe une **concentration des commerces alimentaires** sur la bande littorale, le sud du département, et les agglomérations. Les boulangeries, épiceries, supérettes et supermarchés sont moins accessibles dans le quart Nord-Est du territoire, et aux alentours de Mont de Marsan. Les enquêtes auprès des habitants et des EPCI n'ont pas signalé de difficultés particulières d'accessibilité à ces services. En revanche, la **problématique de la rentabilité et de la pérennité des commerces de proximité** a été évoquée lors des réunions territoriales. Il s'agit de services particulièrement importants pour l'attractivité, et la vie des territoires, il existe donc un enjeu fort de **maintien de ces services**, voire de création dans les zones déficitaires.



#### Boulangeries

19300 hab (soit 5%) sont situés à plus de 9 minutes du service



#### La Poste

12775 hab (soit 3%) sont situés à plus de 9 minutes du service

En termes d'implantation physique, la **couverture départementale des services de La Poste est manifestement très bonne**, au regard des données BPE. Dans les Landes, près de 93% de la population se trouve à moins de 5km, et 20 minutes de trajet automobile, d'un point de contact des services postaux, au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'opérateur développe également une offre de services à domicile ; il porte avec le Département, un projet sur le mieux vieillir (au stade de l'expérimentation, mais qui a vocation à se généraliser), et un dispositif de suivi et d'assistance personnalisée de la personne vulnérable (l'accord cadre de recherche et développement est en voie d'être signé). Le principal enjeu pour La Poste concerne la **promotion de ces nouveaux services**.



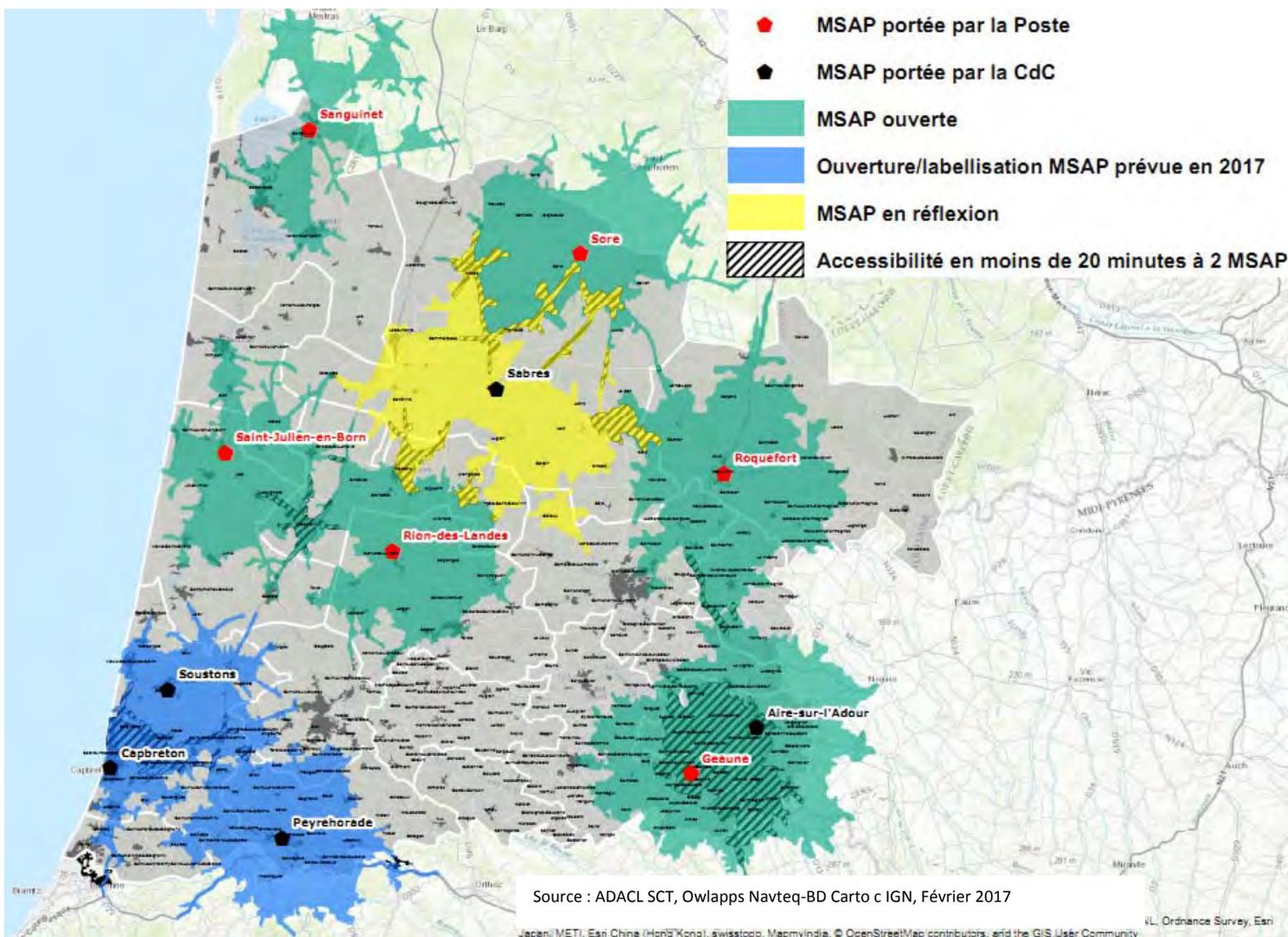
## Un maillage en Maisons de Services au Public qui tend à se développer

Le département compte actuellement 7 MSAP en fonctionnement : Rion-des-Landes, Roquefort, Geaune, Sore, Sanguinet, Saint-Julien-en-Born (portées par La Poste) et Aire-sur-l'Adour (portée par la communauté de communes). Les projets de MSAP des communautés de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et de Marenne-Adour-Côte-Sud (multi-sites) devraient aboutir rapidement. Un projet est par ailleurs en réflexion à Sabres.

Les résultats de l'enquête menée auprès des EPCI indiquent que le développement des MSAP sur leur territoire, est jugé utile par les élus locaux ; l'ensemble des EPCI du littoral estiment que l'ouverture d'une telle structure serait pertinente sur leur territoire (avec en priorité la CAF, Pôle Emploi, et la CPAM).

L'enjeu est donc ici de **poursuivre le développement des MSAP**, en veillant à la pertinence et à la cohérence des choix d'implantation.

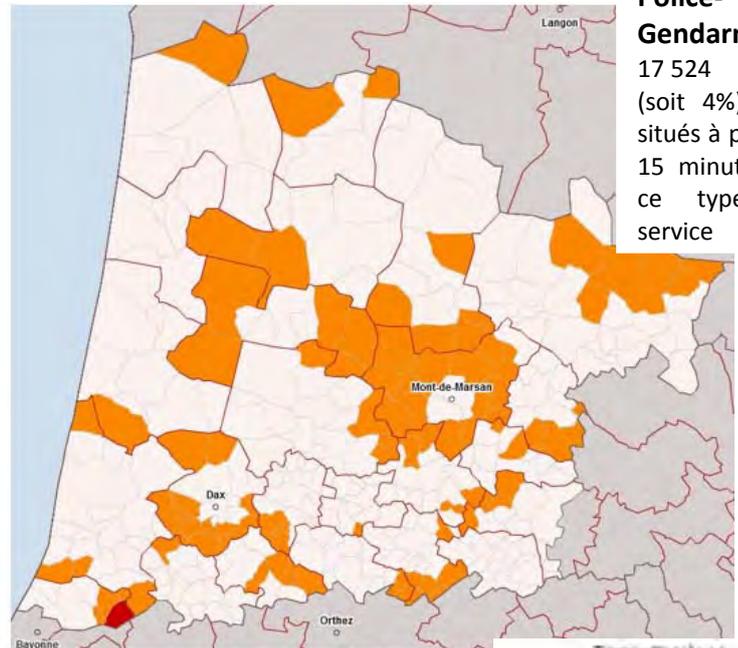
## Maisons de services au public Accessibilité inférieure à 20 minutes en voiture



## Garantir la sécurité des Landais

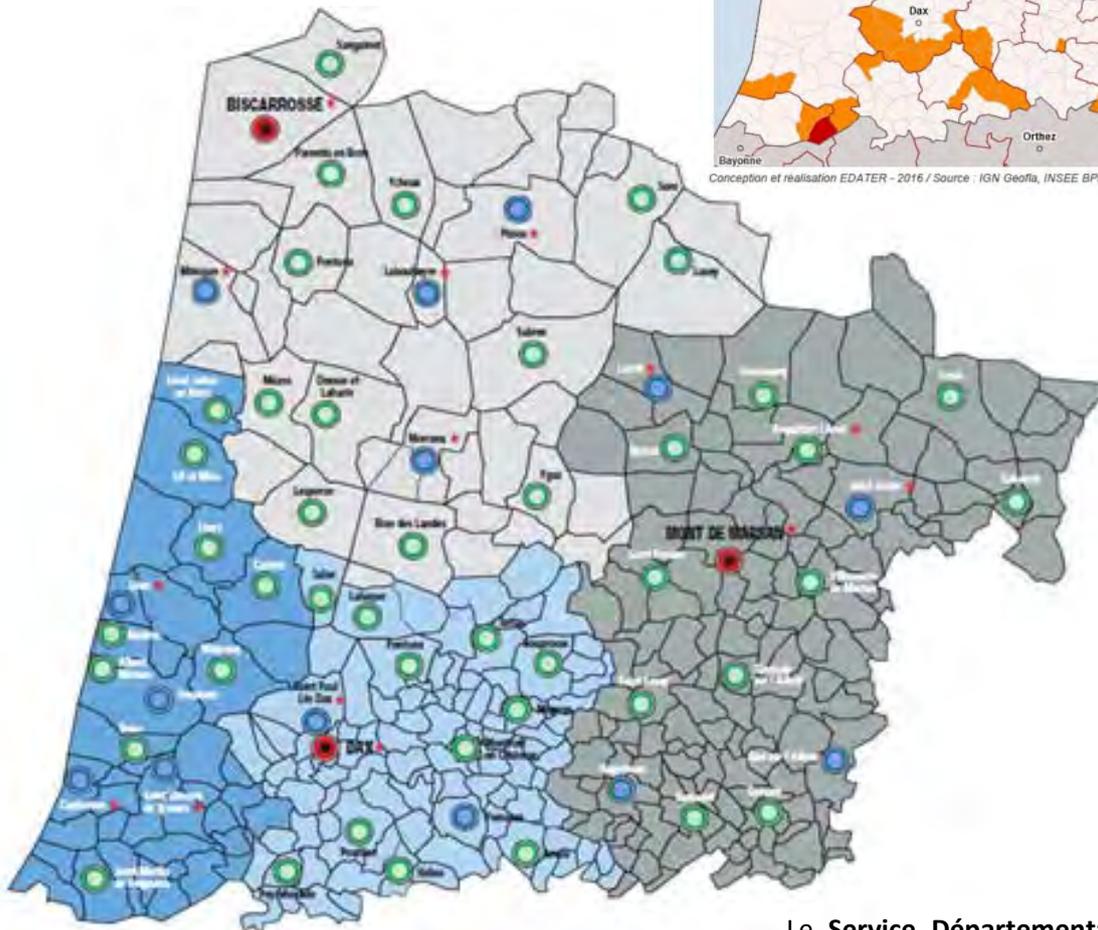
Le **maillage en services de sécurité est dense**, dans le département des Landes ; en effet, seule une commune (Saint Laurent de Gosse, dans la CC du Seignanx) se situe à plus de 20 minutes d'une gendarmerie ou d'un commissariat de Police. **L'accès aux services de la gendarmerie passe également de plus en plus par des outils numériques**, grâce à des dispositifs tels que la pré-plainte en ligne, l'utilisation des réseaux sociaux et d'applications mobiles, ou la future mise en service de tablettes et smartphones de dernière génération, favorisant l'autonomie des gendarmes, dans le but de renforcer leur présence sur le terrain.

**Police-Gendarmerie**  
17 524 hab  
(soit 4%) sont situés à plus de 15 minutes de ce type de service



Conception et réalisation EDATER - 2016 / Source : IGN Geofla, INSEE BPE 2014, Etude INSI

Temps d'accès en  
Péjoratif pleins



Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** s'appuie sur **288 sapeurs-pompiers professionnels** et **1500 sapeurs-pompiers volontaires**. Il existe, dans le département, 14 centres d'incendie et de secours mixtes (composés de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires) et 46 centres exclusivement volontaires.

Ainsi, le plan d'actions du schéma prend en charge la thématique des services du quotidien, et s'intéresse plus particulièrement aux commerces de proximité, aux services postaux, et à ceux liés à la sécurité des citoyens, ainsi qu'aux structures de mutualisation.

Le premier objectif opérationnel concerne le **maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité**. Pour y parvenir, le schéma prévoit la création d'un observatoire du tissu économique des territoires, l'accompagnement au maintien et au développement des activités artisanales et commerciales de proximité, ainsi que la mise en réseau des acteurs de ces services, sur les territoires.

Le deuxième objectif s'attache à **garantir la sécurité de tous les Landais**. Il s'agit notamment, de faire vivre les partenariats, et de développer la coproduction de la sécurité, pour renforcer la proximité avec la population, et lutter plus efficacement contre la délinquance. Le schéma prévoit également que l'Etat accorde un soutien financier aux collectivités locales, et à leurs EPCI, pour leurs opérations immobilières, relatives aux opérations de gendarmerie en milieu rural.

Enfin, avec le troisième objectif, le schéma propose de **favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien** au travers de la promotion des nouveaux services de La Poste. Il encourage également au déploiement de la mutualisation, par un soutien à la création de MSAP, ainsi qu'à la conduite d'une réflexion sur l'intégration des services culturels, au sein de ces structures.

**Pour en savoir plus** : Consultez les pages 59 à 70 (services du quotidien, 83 à 90 (sécurité), et 110 à 117 (éducation) du diagnostic

<b>Action n°17</b>	<b>Installer un observatoire du tissu économique sur les territoires, analyse des dynamiques à l'œuvre et définition d'orientations stratégiques</b>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Comité Interconsulaire Artisanat Commerce des Landes CIACL, Communes et EPCI
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 18</b> : « S'appuyer sur les outils de planification et les outils réglementaires pour maintenir ou développer les services marchands »</p> <p><b>Fiche-action 19</b> : « Accompagner le maintien et le développement des activités économiques de proximité »</p> <p><b>Fiche-action 20</b> : « Favoriser l'émergence d'actions économiques collectives et mise en réseau d'acteurs sur les territoires »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Comité Interconsulaire Artisanat Commerce des Landes CIACL
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Communes, EPCI, Pays/pôle
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	L'Etat, la Région, le Département, les EPCI et les communes
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Un traitement efficace dépend avant tout d'un bon diagnostic. Il nécessite une observation fine de l'artisanat, du commerce et des services de proximité sur les territoires.</p> <p>1 / Etat des lieux de l'artisanat et du commerce, évolutions et dynamiques à l'œuvre, analyse forces / faiblesses / opportunités / menaces.</p> <p>2 / Analyse des comportements d'achat, attentes et besoins en termes de consommation</p> <p>3 / Elaboration de plans d'actions et orientations stratégiques en faveur de l'artisanat et du commerce</p>

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	<p>L'ensemble de ces actions permettront d'éclairer les collectivités locales dans la définition de leur stratégie en faveur du maintien et du développement de l'artisanat du commerce et des services de proximité.</p> <p>Elles permettront aux collectivités en charge de la compétence « artisanat – commerce » de se saisir de la question et d'encourager la définition et la mise en œuvre de démarches favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revitalisation centre-ville / centre bourg</li> <li>- Identification des carences et accueil de nouvelles activités, multiservices, regroupement d'activités, activités itinérantes, nomades, nouvelles formes de commerce, boutiques à l'essai</li> <li>- Identification des locaux vacants, enjeux de réhabilitation, construction</li> <li>- Anticipation des enjeux sur la transmission / reprise des fonds</li> </ul> <p>Sur l'ensemble de ces champs d'actions, les Chambres consulaires apporteront leur expertise, afin d'étayer toute phase de réflexion amont ou préalable à une candidature dans le cadre d'appel à projets ou opérations pouvant ouvrir accès à des financements ciblés (FISAC, DETR, AMI, dispositifs régionaux, départementaux, locaux ...)</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Améliorer la connaissance du tissu économique, les évolutions tendanciennes et modes de consommation afin d'anticiper et d'élaborer une stratégie en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité.</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p>Moyens humains des chambres consulaires</p>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>Mise en œuvre de l'action dès 2017, pour la période 2017-2022</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE/ FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<p>Recherche de l'échelle territoriale pertinente, mobilisation de l'ensemble des partenaires.</p>
<p><b>EVALUATION</b></p>	<p>Indicateurs de résultats : Nombre de territoires bénéficiaires d'un diagnostic économique avec élaboration d'orientations stratégiques Nombre d'actions concrètes mises en place</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>Tout le département des Landes</p>

Action n°18	<p style="text-align: center;"><b>S'appuyer sur les outils de planification et les outils réglementaires pour maintenir ou développer les services marchands</b></p>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Etat (DDTM et préfecture)
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 17</b> : « Installer un observatoire du tissu économique des territoires, analyse des dynamiques et définition d'orientations stratégiques »</p> <p><b>Fiche-action 19</b> : « Accompagner le maintien et le développement des activités économiques de proximité »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Etat (DDTM et préfecture)
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Maîtres d'ouvrage des documents de planification (EPCI, Communes ou syndicat mixte)
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	EPCI, Communes Services de l'Etat, CAUE Conseil départemental
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p><b>Favoriser le maintien et l'ouverture de commerces par les outils de planification et d'aménagement ; utiliser les outils de planification et les outils réglementaires permettant de maintenir les services marchands et les services publics en centre-ville et centre bourg</b></p> <p>Plusieurs leviers d'actions :</p> <p><u>Dans le Plan local d'urbanisme</u> : un outil pour le maintien des services</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traduire réglementairement un périmètre de centralité pour protéger les services marchands, notamment la diversité commerciale du centre-ville</li> <li>- fixer un cadre dans les orientations d'aménagement et de programmation, réaliser des plans de référence (favoriser le maintien des services publics en centre-ville)</li> <li>- donner la possibilité de définir des périmètres d'études pour des espaces en risque de mutation et mettant en danger des services existants</li> </ul>

<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protéger des linéaires commerciaux pour de la diversité commerciale (traduction dans les articles 1 et 2 du règlement du PLU)</li> <li>- instaurer le droit de préemption sur les fonds et murs commerciaux</li> <li>- <u>Dans le Programme local de l'habitat</u> : Elaborer une stratégie d'habitat de rénovation de logements pour créer des facteurs de résidentialisation permettant le maintien de commerces de proximité et de services publics</li> <li>- <u>Rendre accessible</u> (au sens de la loi de 2005) les espaces publics et la voirie pour faciliter l'accès à tous les services et commerces en centre-ville ainsi que les établissements recevant les services</li> <li>- <u>Taxation des locaux vacants</u></li> </ul>
<b>RESSOURCES</b>	Conseil départemental : financement des études de planification urbaine
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Travail de partenariat pour éviter la concurrence entre territoires et entre services
<b>EVALUATION</b>	Nombre de services maintenus sur les territoires élaborant des SCoT et des PLUI
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°19</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>LES SERVICES DU QUOTIDIEN</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Comité Interconsulaire Artisanat Commerce des Landes CIACL
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 17</b> : « Installer un observatoire du tissu économique des territoires, analyse des dynamiques et définition d'orientations stratégiques »</p> <p><b>Fiche-action 20</b> : « Favoriser l'émergence d'actions économiques collectives et mise en réseau d'acteurs sur les territoires »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Comité Interconsulaire
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	L'Etat, la Région, le Département, les EPCI et les communes
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la création et la reprise d'activités artisanales et commerciales, parcours d'accompagnement, ateliers, stages, formations, rdv individuels, montage de dossiers, viabilité économique, prévisionnel d'activité, mobilisation de dispositifs financiers, prêt d'honneur, plateforme d'initiative locale PFIL, suivi post création ...</li> <li>- Accompagner la transmission d'entreprises, en soutenant le cédant dans ses démarches, l'évaluation de son entreprise, la recherche de repreneurs, la promotion de son affaire, la question des freins éventuels à la vente comme la mise aux normes ou autre investissement nécessaire...</li> <li>- Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement, analyse des projets, viabilité économique, pertinence, mobilisation de moyens de financement, montage de dossiers ...</li> </ul> <p>Quelques exemples peuvent illustrer cette méthodologie de travail : Un diagnostic territorial peut aboutir à l'identification d'un certain nombre de manques ou opportunités d'installation, les chambres consulaires peuvent mettre en relation un porteur de projet avec la collectivité.</p>

<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Dès lors un accompagnement partenarial sera mis en avant afin d'accompagner la création de cette activité, recherche de local par la collectivité, mise à disposition d'un local, réhabilitation ... mais aussi un accompagnement par les Chambres consulaires sur l'analyse et la viabilité économique du projet, le montage de dossiers, business plan, la recherche de financement, les aides à l'installation, l'orientation dans le parcours.</p> <p><b>Résultats attendus :</b>  Maintenir un maillage de l'artisanat et du commerce dans les territoires  Accompagner à la création d'activités  Accompagner à la reprise d'activités  Accompagner les cédants dans leur projet de transmission  Encourager et accompagner les projets de développement des entreprises</p>
<b>RESSOURCES</b>	Moyens humains des chambres consulaires – Etat /DIRECCTE
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Nécessaire étroite collaboration avec les collectivités
<b>EVALUATION</b>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution du nombre d'entreprises sur les territoires  Nombre de porteurs de projet accompagnés dans la création d'entreprises  Nombre de porteurs de projet accompagnés dans la reprise d'entreprises  Nombre de cédants accompagnés dans leur projet de transmission  Nombre d'entreprises accompagnées dans leur projet de développement</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°20</b>	<b>Favoriser l'émergence d'actions collectives et la mise en réseau d'acteurs sur les territoires</b>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Comité Interconsulaire Artisanat Commerce des Landes CIACL
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 17</b> : « Installer un observatoire du tissu économique des territoires, analyse des dynamiques et définition d'orientations stratégiques »</p> <p><b>Fiche-action 19</b> : « Accompagner le maintien et le développement des commerces de proximité »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Comité Interconsulaire Artisanat Commerce des Landes CIACL
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Pays/pôle, EPCI, communes
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	L'Etat, la Région, le Département, les EPCI et les communes
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>La mise en œuvre d'une stratégie en faveur de l'artisanat et du commerce sous-tend le déploiement de moyens au travers d'actions collectives, pour lesquelles la mise en réseau d'acteurs apparaît comme une nécessité.</p> <p>La mise en place d'actions collectives concourt à une meilleure visibilité des entreprises, à l'émergence d'initiatives innovantes, à l'attractivité économique des territoires, à la (re)dynamisation des centres villes / centres bourgs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser des initiatives innovantes comme la juxtaposition de plusieurs commerces sur un même lieu de vente, des horaires d'ouverture adaptés, une mutualisation d'activités au sein d'un même commerce, boutique à l'essai,</li> <li>- Développer des formations au plus près des territoires en répondant aux enjeux qui impactent l'artisanat et le commerce de proximité : l'accueil client, attractivité et mise en valeur du point de vente, dynamique commerciale, visibilité sur le web et les réseaux sociaux, digitalisation, offre de nouveaux services, fidélisation clientèle ... ou tout autre action concourant à l'attractivité de la destination artisanale et commerciale en question, en lien avec les politiques de développement menées par les pouvoirs publics</li> </ul>

<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'émergence d'actions collectives d'animation économique des territoires, animations commerciales et artisanales et promotion des centres villes et centres bourgs,</li> </ul> <p>Résultats attendus :            Attractivité des territoires, des centres villes et centres bourgs            Mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre d'actions collectives</p>
<b>RESSOURCES</b>	Moyens humains des chambres consulaires
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Nécessaire mise en réseau des acteurs (collectivités, associations locales d'artisans et commerçants). Travail en transversalité
<b>EVALUATION</b>	Indicateurs de résultats : Nombre d'actions collectives engagées Nombre d'initiatives innovantes Nombre d'actions de formation
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°21</b>	<b>Soutenir le réseau des buralistes dont l'offre de services se diversifie</b>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Etat Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Bayonne
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Etat – Ministère de l'économie et des finances Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Bayonne
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	CCI, Chambre des métiers Services de l'Etat, Mairies.
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p><b>Soutenir le réseau des buralistes ; S'appuyer sur le réseau des débits de tabacs (buralistes) pour favoriser et diversifier l'offre de services publics de proximité aux usagers.</b></p> <p><u>Dispositif inscrit dans le cadre de la lutte contre la prévalence tabagique et inscrivant les débitants de tabac comme acteurs de l'aménagement du territoire (protocole 2017 – 2021).</u></p> <p>Encourager les buralistes à diversifier leurs offres de services et de produits (dépôt de pressing, offres de services bancaires de proximité, relais postaux, station-service, encaissement de factures pour le compte de tiers, fournitures de bonbonnes de gaz) aux usagers en contrepartie d'un soutien financier au travers de la prime de diversification ou de l'aide à la modernisation.</p> <p>- La <b>prime de diversification</b> (refonte de la prime de service public) est destinée aux buralistes implantés en particulier en zones rurales ou dans les quartiers en difficultés. Le chiffre d'affaires doit être inférieur à 300 000 €. Son montant de 2 000 € sera conditionné à une offre de 5 services proposés.</p> <p>- L'<b>aide à la modernisation</b> représentera 25 % du montant total des dépenses hors taxes, dans une limite de 10 000 € sur une période de 5 ans.</p>

<b>RESSOURCES</b>	<p>Protocole d'accord de modernisation du réseau des buralistes signé le 15 novembre 2016 pour la période 2017-2021</p> <p>Cartographie landaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des débitants de tabac</li> <li>- des débitants de tabac ayant une offre diversifiée,</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	2017 - 2021
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>Depuis 2014, le nombre de débits de tabac a baissé dans les Landes : moins 9 débits permanents</p> <p>Le nombre de dossiers d'aide à la sécurité a diminué : moins 5 entre 2014 et 2015.</p>
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre de débits de tabac : 162 + 7 saisonniers</p> <p>Nombre de bénéficiaires de la prime de diversification : 30</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	<p>A définir avec la Direction des Douanes qui pourra intégrer ces priorités dans l'examen des dossiers d'ouverture ou de transfert de débits de tabac dans le cadre du <b>Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés</b> et de ses textes d'application.</p>

<b>Action n°22</b>	<b>Faire vivre les partenariats et développer la coproduction de sécurité pour renforcer la proximité avec la population et lutter plus efficacement contre la délinquance</b>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Garantir la sécurité de tous</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Groupement de gendarmerie départementale des Landes (GGD 40)
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 23</b> : « Accorder le soutien financier de l'Etat aux opérations immobilières des collectivités locales et de leurs EPCI relatives aux opérations de la gendarmerie en milieu rural »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Préfecture – Parquets - Groupement de gendarmerie départementale des Landes – Maires.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Animé par l'officier prévention partenariat du GGD, les référents et correspondants sûreté des 34 unités territoriales qui maillent le territoire landais, les 6 unités de sécurité routière et les 3 unités d'intervention du GGD 40.
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Préfecture – Parquets - Conseil départemental – Association des maires des Landes – Chambre de commerce et d'industrie – Chambre d'agriculture – Associations diverses (aînés ruraux, lutte contre les violences intra-familiales, ...).
<b>PRESENTATION DE L'ACTION<sup>1</sup></b>	<p><b>Renforcer les échanges avec les élus, la population et les commerçants par la mise en place de partenariats et de dispositifs d'alerte et de prévention de la délinquance.</b></p> <p>1. Le GGD 40 a initié plusieurs dispositifs de prévention de la délinquance qui ont donné lieu à la signature de conventions avec des partenaires départementaux sous l'égide de l'autorité préfectorale et des parquets. Ces partenariats doivent être maintenus et développés. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la signature d'une convention avec l'association des Maires des Landes (11 juillet 2013) et de la mise en place d'un dispositif d'alerte SMS élus (meilleure information des élus landais) ;</li> <li>- de la signature d'une convention avec l'association des aînés ruraux le 4 juillet 2013 (intervention physique des référents sûreté à l'occasion des assemblées générales pour présenter des dispositifs de prévention de la délinquance simples à l'attention des personnes âgées et rappel de certaines règles de sécurité routière) ;</li> </ul>

<sup>1</sup> Voir en annexe : « complément à la fiche-action 22 » (composée des horaires des unités GDD40, du document « contacter la gendarmerie par internet », et de la carte représentant les lieux d'implantation des unités dans le département)

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la signature d'une convention avec la CCI des Landes VIGI-ENTREPRISES (dispositif d'alerte permettant d'informer rapidement les commerçants potentiellement menacés) ;</li> <li>- de la signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture (dispositif d'alerte permettant d'informer rapidement les exploitants agricoles d'une menace particulière) ;</li> <li>- de la signature d'une convention avec l'association départementale de protection civile (ADPC) (renforcement des dispositifs de recherche de personnes vulnérables).</li> </ul> <p><b>2.</b> Le GGD 40 souhaite par ailleurs développer le dispositif de « participation citoyenne » permettant à la population d'une commune de renforcer sa sécurité par un renforcement des capacités d'échanges entre la gendarmerie et des référents communaux choisis par le maire.</p> <p><b>3.</b> Le GGD 40 souhaite enfin renforcer l'information de la population landaise, notamment sur les dispositifs de contacts de la gendarmerie à distance ; il s'agit en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boîtes aux lettres des unités « BALU » permettant à toute personne de contacter directement par mail sa brigade de gendarmerie de rattachement en ayant l'assurance d'obtenir une réponse ;</li> <li>- de la pré-plainte en ligne permettant à toute personne d'utiliser le vecteur internet pour signaler certains faits dont elle est victime ;</li> <li>- du site Facebook Gendarmerie des Landes qui permet d'obtenir rapidement de nombreux renseignements dans différents domaines intéressant les forces de sécurité intérieure ;</li> <li>- du site Internet de la préfecture des Landes ;</li> <li>- du vecteur téléphonique avec une permanence assurée 24 heures sur 24 au centre opérationnel départemental y compris à partir des boîtiers d'appels des 34 brigades de proximité qui maillent le territoire landais ;</li> </ul> <p>Par ailleurs, le dispositif de guichet unique permet à tout plaignant de venir déposer plainte dans n'importe quelle unité de la police ou de la gendarmerie nationale.</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Officier prévention partenariat.</li> <li>- L'ensemble des militaires du GGD 40 et plus particulièrement les référents et correspondants sûreté des unités territoriales et de l'escadron départemental de sécurité routière.</li> </ul>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier permanent pour les conventions déjà en place ;</li> <li>- Tout au long de l'année 2017, convaincre le maximum de communes du département des Landes d'adhérer au dispositif institutionnel de participation citoyenne.</li> </ul>

<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Bilan annuel relatif aux conventions signées permettant de confirmer ou de réorienter les dispositifs mis en place. Renforcer les contacts avec les élus et leur présenter les nouveaux dispositifs de prévention de la délinquance.
<b>EVALUATION</b>	Nombre d’alertes déclenchées (CCI – Chambre de l’agriculture). Statistiques de la délinquance sur les domaines des conventions signées. Nombre de protocoles signés pour la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne.
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	L’ensemble de la zone gendarmerie nationale des Landes sans exclure le moindre territoire.

Action n°23

## Accorder le soutien financier de l'Etat aux opérations immobilières des collectivités locales ou de leurs EPCI relatives aux implantations de la gendarmerie en milieu rural

<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Garantir la sécurité de tous</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Etat - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 8</b> : « Renforcer l'accessibilité de la population à l'offre de service public proposée par la gendarmerie nationale, par une utilisation optimale des moyens numériques » <b>Fiche-action 22</b> : « Faire vivre les partenariats, développer la coproduction de sécurité pour renforcer la proximité avec la population et lutter plus efficacement contre la délinquance »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (préfecture) et sous-préfecture de Dax.
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Communes, EPCI
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Possibilité de co-financements publics dans la limite de 80 % du montant des travaux.
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Conformément au décret du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie, des subventions d'investissement peuvent être accordées pour financer des opérations immobilières individualisées de construction, d'extension, de reconstruction et de réhabilitation totale ou partielle de casernements de gendarmerie permettant de regrouper, dans des ensembles homogènes et fonctionnels, la totalité du personnel composant les formations concernées.</p> <p>Le préfet pourra attribuer des subventions d'investissement aux collectivités locales et à leurs EPCI dans l'objectif de maintien de services publics en milieu rural dans les Landes.</p>

<b>RESSOURCES</b>	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux indicatif de 20 à 40 % du montant des travaux éligibles.
<b>CALENDRIER</b>	2018-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>L'opportunité du projet présenté par la collectivité devra au préalable avoir été déterminée par une étude précise conduite par la gendarmerie dans le cadre de l'organisation territoriale de ses forces, en tenant compte des nécessités opérationnelles de son action et des caractéristiques de la délinquance locale.</p> <p>L'attribution de la DETR devra permettre de contribuer au maintien à moyen terme de la présence de la gendarmerie en milieu rural et le projet devra avoir reçu l'accord préalable du préfet avant de faire l'objet d'une demande de subvention.</p>
<b>EVALUATION</b>	Nombre de projets déposés et financés par an.
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Zones rurales.

<b>Action n°24</b>	<b>Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers, au sein des territoires non couverts par une offre de services</b>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien et la mutualisation</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Etat - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 6</b> : « Déployer des points d'accès numériques en préfecture et sous-préfecture de Dax, et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP (Maisons de Services au Public). Accompagner dans les téléprocédures. »</p> <p><b>Fiche-action 33</b> : « Poursuivre l'accueil social de proximité »</p> <p><b>Fiche-action 38</b> : « Favoriser l'emploi de services civiques »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Etat - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Collectivités, opérateurs
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	<p>Collectivités (communes, EPCI)</p> <p>Conseil départemental : Direction du développement territorial, direction de la culture et du patrimoine, et direction de la solidarité départementale</p> <p>Opérateurs publics</p> <p>Partenaires privés, associations</p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Conforter le réseau des MSAP ; offrir une offre de services publics ou privés, marchands et non marchands dans les zones rurales éloignées des dispositifs existants</p> <p><u>Conforter les MSAP dans leur diversité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir la liste des opérateurs et partenaires représentés.</li> <li>- Rassembler en un lieu unique les diverses permanences pour mieux les faire connaître et faire converger les publics.</li> <li>- Etudier l'opportunité d'intégrer la dimension culture dans l'élaboration des projets de création de MSAP</li> <li>- Inciter les MSAP à accueillir des animations / ateliers / conférences en nouant des partenariats avec les chambres consulaires (possibilités d'y organiser des formations de proximité).</li> </ul>

<p><b>PRESENTATION DE L’ACTION</b></p>	<p><u>Création d’un réseau d’échange entre les MSAP</u></p> <p>Afin de garantir un égal accès aux services et de favoriser une communication départementale sur l’ensemble du réseau, il conviendra de favoriser des échanges et initiatives entre MSAP, mais aussi entre les MSAP, les opérateurs et divers partenaires naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en réseau animateurs de MSAP, secrétaires de mairie et d’EPCI, agents d’accueil, services sociaux, agents de La Poste, pour une meilleure connaissance mutuelle et pour les aider à orienter les usagers.</li> </ul> <p>Rechercher la complémentarité avec les autres acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester attentif à l’animation et à l’accompagnement proposés aux MSAP par la Caisse des Dépôts (appui méthodologique, échanges de pratiques, formation, communication).</li> <li>- Une cellule départementale d’animation des MSAP sera pilotée par l’Etat et réunira l’ensemble des partenaires lors d’un comité de pilotage ou de réunion annuelle.</li> </ul> <p>Ce moment favorisera les échanges de pratiques et les contacts</p> <p><u>Déployer des MSAP dans des zones non couvertes</u> pour lesquelles cette solution sera jugée pertinente.</p> <p>Se rapporter à la carte des MSAP existantes dans les Landes, pour déterminer de façon pertinente les implantations possibles en zone rurale.</p> <p><u>Faire connaître les MSAP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer au niveau départemental et au niveau local pour accroître la notoriété des MSAP (localisation, services offerts, horaires...).</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FNADT : 25 % du fonctionnement plafonné à 15 000 € (circulaire du CGET du 10 février 2017 et annexes)</li> <li>- DETR selon les cas (pour les MSAP portées par les EPCI à fiscalité propre)</li> <li>- Fonds inter opérateurs : 25 % du fonctionnement</li> <li>- Fond de Développement et d’Aménagement Local (Conseil départemental) : 20%</li> </ul>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>2017-2022</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte des MSAP en fonctionnement</li> <li>- Charte des MSAP</li> <li>- Types de services proposés et nombre d’opérateurs présents dans les MSAP</li> <li>- Qualité des locaux de la MSAP</li> <li>- Nécessaire formation/sensibilisation des différents acteurs intervenant lors de la création de MSAP.</li> <li>- Facteurs de succès : volonté des collectivités de créer des équipements hybrides, mutualisant plusieurs fonctions de proximité.</li> <li>- Nombre de services proposés</li> </ul>

<b>EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquentation des MSAP</li><li>- Amélioration de la proximité</li><li>- Consolidation des MSAP et de leur modèle économique</li><li>- Meilleure couverture du territoire</li><li>- Meilleure connaissance des MSAP et services</li><li>- Meilleure implication des opérateurs</li></ul>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Zones distantes des MSAP en fonctionnement

<b>Action n°25</b>	<b>Favoriser le développement de nouveaux services pour les commerçants afin de répondre aux attentes de la clientèle – PROXI COURSES</b>
<b>DOMAINE</b>	LES SERVICES DU QUOTIDIEN
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien et la mutualisation</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	LA POSTE
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 7</b> : « Faciliter l'installation des équipements numériques auprès des usagers - PROXI EQUIP » <b>Fiche-action 37</b> : « Assurer prévention et lien social auprès des publics en situation de fragilités - PROXI VIGIE »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	La Poste (Services courrier colis)
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	L'établissement courrier de proximité
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Collectivités
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<b>Favoriser le développement des services pour les commerçants de proximité et leur permettre de répondre aux standards des attentes clients ; le facteur rend les produits et services plus accessibles, y compris aux foyers les plus isolés ou les plus fragiles</b>  Le facteur sera chargé de livrer des produits dans la journée, au domicile des personnes sélectionnées. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage de médicaments</li> <li>• Portage de produits culturels (livres, CD...).</li> <li>• Portage de marchandises alimentaires (sec) ou non alimentaires</li> </ul>
<b>RESSOURCES</b>	Contrat avec le Centre Courrier
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Déterminer en amont une zone de livraison possible en J ou J+ 1 matin
<b>EVALUATION</b>	Reporting
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Action n°26

## Réaliser un état des lieux partagé et réfléchir à une approche prospective concernant l'organisation scolaire (premier degré) dans le département des Landes

DOMAINE

LES SERVICES DU QUOTIDIEN

OBJECTIF OPERATIONNEL

Eduquer en favorisant la cohérence et le déploiement des structures d'Education

RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION

Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)

MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

DSDEN des Landes

MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS

La DSDEN des Landes, en lien avec les partenaires institutionnels : Préfecture, Association des maires des Landes, Conseil départemental, Région.

PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS

Comité de suivi élargi aux partenaires de l'école : représentants des parents d'élèves, des organisations syndicales, DDEN, associations complémentaires de l'enseignement public...

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte : Un projet de charte de l'évolution pluriannuelle de l'offre scolaire du premier degré est en cours de finalisation dans les Landes.

Service public d'enseignement : mettre en place un comité de suivi prévu par le projet de charte afin de construire, établir et partager un diagnostic concerté des évolutions du tissu scolaire dans le département des Landes, co-identifier des possibilités d'amélioration.

La DSDEN 40 s'engage, conformément au projet de charte en cours de finalisation, à mettre en place une organisation permettant un travail concerté relatif à l'évolution pluriannuelle de l'offre scolaire du premier degré dans le département des Landes, avec notamment :

1. La présentation du contexte scolaire départemental : ruralité, densité du réseau scolaire avec 56 regroupements pédagogiques départementaux, présence et accessibilité du service public, résultats probants en termes de réussite scolaire, lien avec les offres péri et extrascolaires (intégrant les travaux du Groupe d'appui départemental sur les rythmes éducatifs)

	<p>2. Les objets et principes directeurs suivants: anticipation des évolutions du tissu scolaire liées aux changements démographiques, à la mise en œuvre des orientations éducatives et territoriales, préservation des atouts de l'organisation actuelle</p> <p>3. L'engagement des différents partenaires : concertation, élaboration d'un diagnostic partagé.</p>
<b>ACTIONS CONNEXES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MISES EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'organisation des transports scolaires et des temps de déplacements</li> <li>- Articulation CM2/collège puis collège/lycée</li> <li>- Vision prospective par rapport aux établissements à construire et ceux à restructurer</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	Consultation de janvier 2017 à janvier 2018, à poursuivre et approfondir avec le comité de suivi prévu par le projet de charte.
<b>POINTS DE VIGILANCE/ FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas confondre le travail prospectif et partenarial avec les mesures administratives annuelles de gestion de la carte scolaire.</li> <li>- Enjeu de maillage territorial alors que l'INSEE prévoit + 20 % de population scolarisée d'ici 2040, mais ces évolutions sont très hétérogènes selon les territoires</li> </ul> <p>Facteurs de succès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La clarification des prérogatives propres à chaque acteur dans la constitution et les évolutions des écoles</li> <li>- La connaissance partagée des évolutions des territoires et des évolutions souhaitées en matière éducative</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place effective du comité de suivi de l'évolution pluriannuelle de l'offre scolaire du premier degré dans le Département des Landes</li> <li>- une analyse partagée annuelle et pluriannuelle, avec notamment le suivi des points d'attention repérés dans le département (difficultés et fragilités)</li> <li>- Une identification de solutions concertées face aux difficultés et fragilités</li> </ul>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Des services pour plus de solidarités

Introduction thématique .....	page 97
<b><u>Développer l'accès au droit</u></b>	
<b>Fiche-action 27</b> : Faciliter l'accès au droit : accueillir, informer, orienter, prévenir.....	page 100
<b><u>Accompagner les usagers dans l'accès aux services liés au logement</u></b>	
<b>Fiche-action 28</b> : Conseiller et informer sur le logement ; assurer une médiation préventive des expulsions locatives .....	page 105
<b><u>Favoriser l'accueil des saisonniers</u></b>	
<b>Fiche-action 29</b> : Proposer des dispositifs novateurs pour l'accueil des saisonniers.....	page 107
<b><u>Garantir l'accès aux services sociaux</u></b>	
<b>Fiche-action 30</b> : Rénover l'accessibilité aux services de la CPAM des Landes dans toutes les communautés de communes .....	page 110
<b>Fiche-action 31</b> : Optimiser les relations CPAM et partenaires .....	page 112
<b>Fiche-action 32</b> : Consolider l'accessibilité et la proximité de la CAF des Landes ...	page 113
<b>Fiche-action 33</b> : Poursuivre l'accueil social de proximité .....	page 115
<b><u>Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés</u></b>	
<b>Fiche-action 34</b> : Conforter la mise en réseau pour l'accès des seniors et des personnes vulnérables à l'ensemble des services par le numérique .....	page 116
<b>Fiche-action 35</b> : Créer un document unique sur les droits pour les futures mamans et les jeunes parents .....	page 117
<b>Fiche-action 36</b> : Favoriser l'accessibilité des publics jeunes et empêchés aux équipements culturels et à leurs ressources .....	page 118
<b>Fiche-action 37</b> : Assurer prévention et lien social auprès des publics en situation de fragilité – PROXI VIGIE .....	page 120
<b>Fiche-action 38</b> : Favoriser l'emploi de services civiques .....	page 121
<b><u>Coordonner l'action des différents opérateurs intervenant auprès des publics aux besoins spécifiques</u></b>	
<b>Fiche-action 39</b> : Prendre en compte l'accessibilité dans le schéma des services aux familles des Landes 2016-2018 .....	page 124
<b>Fiche-action 40</b> : Organiser des matinées de l'insertion et de l'emploi .....	page 125

## Des services d'accès au droit et à l'information sur le logement relativement accessibles

Différentes structures offrent des services liés à l'accès au droit. La première est le CDAD (**Conseil Départemental d'Accès au Droit**), qui est présent sur le territoire à travers ses 10 permanences, mensuelles ou bimensuelles. S'étant fixé pour objectif d'atteindre des publics spécifiques, ne se rendant pas dans les permanences, il intervient également dans les accueils de jour (lors de la période hivernale), ainsi qu'auprès du secours catholique et dans les structures d'hébergement et de réinsertion sociale. Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et l'association Accueil Médiation et Conflits Familiaux complètent l'offre de services d'accès au droit, pour des publics plus spécifiques.

En matière d'informations sur le logement, c'est l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui est le premier interlocuteur des usagers ; elle dispose de 3 sites, et de 14 permanences couvrant l'ensemble du département. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) des Landes est aussi à même d'informer, sensibiliser et conseiller, sur la thématique de l'habitat.

Ces deux services obtiennent des notes moyennes d'accessibilité dans l'enquête auprès des habitants (2.65/5 pour l'accès au droit ; 2.95/5 pour l'information sur le logement), ce qui tend à signifier qu'elle est **relativement satisfaisante dans l'ensemble du département**. L'enjeu est donc le maintien de cette offre, et l'amélioration de l'information sur celle-ci, afin que l'ensemble des usagers potentiels ait connaissance de l'existence et du rôle de ces services.



## Un accueil social à faciliter

Les **organismes sociaux (CAF, MSA, CARSAT, CPAM)** obtiennent une **note globale d'accessibilité proche de la moyenne** (entre 2.4 et 2.8/5). Certains territoires jugent toutefois cette accessibilité globale, inférieure à la moyenne ; il s'agit de Haute Lande – Armagnac, où les points d'accueils sont peu nombreux. Les opérateurs sociaux n'ont pas d'obligation de présence territoriale, mais sont, chacun, engagés par une convention d'objectifs et de gestion, signée avec l'Etat. De manière générale, ils sont amenés à rationaliser leur offre en déployant les services et procédures en ligne, en accompagnant l'autonomie des usagers, en renforçant les suivis individualisés avec prise de rendez-vous, et en resserrant les plages d'accueil spontané. **L'amélioration de la présence et de l'accessibilité territoriale pour ces opérateurs passe essentiellement par leur conventionnement avec les MSAP.**

### Carte des points d'accueil :



Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

L'accessibilité est jugée meilleure pour la PMI (3.1), les centres médico-sociaux (3.4) et les **services d'aide à domicile (4.1)**, ces derniers comptant d'ailleurs **parmi les 10 services les plus importants pour les répondants**. Le Conseil départemental assure, via les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, un **accueil social inconditionnel de proximité**. La réorganisation des accueils et de la dématérialisation au sein de certains opérateurs de services sociaux a pour effet de transférer une partie de l'accompagnement des usagers, vers les services du Conseil Départemental. Cet accompagnement vise en particulier à informer et orienter les usagers, dans un contexte où les **législations, le contenu des dossiers ou les procédures se complexifient**, ce qui constitue un **frein à l'accessibilité des services sociaux**.

Ainsi, le principal enjeu autour des services sociaux est de **garantir leur accès aux usagers**, via, par exemple, la mise en place d'un réseau d'accueil social inconditionnel de proximité, ou l'expérimentation d'outils innovants.

## Porter une attention particulière aux publics aux besoins spécifiques

Certains publics aux besoins spécifiques (les séniors, les jeunes, les futurs parents, etc.), peuvent se retrouver en situation de déficit ou de difficulté d'accès aux services, par manque d'information, ou à cause de la complexité des démarches, par exemple. Le SDAASP s'engage donc dans une démarche de **prise en compte de ces publics, et d'amélioration de leur accessibilité aux services**, grâce au développement de dispositifs adaptés aux besoins spécifiques et à la coordination de l'action des différents opérateurs intervenant auprès d'eux.

Concernant les publics spécifiques, il convient aussi d'évoquer ici les saisonniers agricoles ; ils sont en effet très mobilisés au printemps dans le Sud-Ouest du département (production d'asperges) et à l'automne, dans le Sud-Est (production de kiwis). Ces productions agricoles ont de forts besoins en main d'œuvre, et génèrent ainsi des demandes de logements temporaires, de même que le renforcement de certains services épisodiquement. Un véritable enjeu existe donc autour de **l'accueil des saisonniers**.

Ainsi, le schéma s'engage au sujet des services d'accompagnement, tout au long de la vie.

Il s'attache d'abord à **garantir l'accès aux services spécifiques**, tels que les services d'**accès au droit**, d'**information sur le logement**, ou encore les **services sociaux**. Cela passe par le développement de l'offre, le renforcement de l'accompagnement et de la communication sur les services existants, ainsi que par le soutien aux outils innovants.

Il s'intéresse également aux **besoins des publics spécifiques**, en proposant le **développement de dispositifs adaptés**, aux saisonniers, aux personnes vulnérables, aux jeunes ou aux jeunes parents, notamment.

Enfin, le dernier objectif concerne la **coordination de l'action des différents opérateurs intervenants dans les services à destination des publics aux besoins spécifiques**, au travers de la prise en compte de la question de l'accessibilité dans le schéma des services aux familles, ou de la création des « matinées de l'insertion et de l'emploi ».

**Pour en savoir plus** : Consultez les pages 91 à 109 du diagnostic

<b>Action n°27</b>		<b>Faciliter l'accès au droit : accueillir, informer, orienter, prévenir</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES</b>		
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Développer l'accès au droit</b>		
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental de l'accès au droit des Landes		
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental de l'accès au droit des Landes		
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CDAD ;</li> <li>- Professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice, magistrats, etc.) ;</li> <li>- Institutions et associations spécialisées.</li> </ul>		
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités territoriales accueillant des permanences, sous convention avec le CDAD ;</li> <li>- Professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice, magistrats, etc.) ;</li> <li>- Institutions et associations spécialisées.</li> </ul>		
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p><b>Informations générales sur les droits et obligations des personnes ; garantir une meilleure information pour une effectivité des droits</b></p> <p><b>A - Au bureau du CDAD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil téléphonique, physique et numérique du public ;</li> <li>- Ecoute de la situation rencontrée ;</li> <li>- Information de premier niveau sur les dispositifs existants, la description ou l'explication des procédures ou démarches qui peuvent permettre de répondre au problème posé, sans toutefois, en proposer ou en engager une : sources d'informations disponibles sur internet, références à un article d'un code juridique particulier, information sur le dispositif d'aide juridictionnelle, sur l'organisation de la justice et comment la saisir, sur les procédures, sur les fonctions et ce que l'on peut attendre des différents professionnels de la justice ;</li> <li>- Orientation si besoin vers les partenaires idoines.</li> <li>- Possibilité d'édition d'un guide de l'accès au droit qui expliquerait le rôle des acteurs locaux, à destination du grand public par le biais d'une distribution postale dans tout le département.</li> </ul> <p><u>Précision 1</u> : mise en place d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) situé dans les tribunaux de Mont-de-Marsan (à venir) et de Dax, afin de renseigner le public, répondre à leurs questions, et suivre l'état d'avancement de toutes procédures en cours, y compris lorsque le dossier relève d'une autre juridiction. A terme, le CDAD doit travailler avec ces SAUJ.</p>		

Précision 2 : interventions du CDAD sur demande des organismes et associations sociales et humanitaires (secours catholique, resto du cœur, etc.).

### **B - Permanences juridiques gratuites**

Concernant l'organisation de ces permanences :

- A minima il s'agit d'une mise à disposition conventionnelle d'un bureau par une collectivité territoriale.

Toutefois, le CDAD souhaite dorénavant privilégier des conventions relatives à la création de points d'accès au droit, qui impliquent des critères de qualité : accueil, confidentialité des locaux, accessibilité, accès téléphone et internet, présence d'un agent d'accès au droit en capacité d'écouter la situation de la personne, de lui délivrer une information juridique de premier niveau et en fonction de ses besoins de l'orienter le plus efficacement possible.

Le CDAD est à ce titre, un pôle ressource pour les aider dans ce rôle.

- Prise de rendez-vous par les agents d'accueil des collectivités.
- Le CDAD se charge de l'élaboration du planning annuel des permanences.
- Le CDAD joue un rôle de relais entre les lieux d'accès au droit et les professionnels du droit.

Concernant le fonctionnement des permanences :

- Les professionnels du droit (avocats, huissiers de justice et notaires) se rendent sur les lieux d'accès au droit et délivrent, pour chaque rendez-vous, une information et un conseil de premier niveau.
- Le CDAD, étant en charge d'organiser l'accès à l'information sur les droits et obligations des personnes dans le département, a tout intérêt à promouvoir la mutualisation du service public de l'accès au droit, que ce soit par des professionnels du droit, des institutions ou des associations spécialisées.

Précision 1 : des permanences en milieu pénitentiaire sont organisées à la demande des détenus par le biais du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation).

Précision 2 : création de points d'accès au droit avocats adossés à un bureau d'aide juridictionnelle, au Conseil des Prud'hommes de Dax et Mont-de-Marsan à compter du premier trimestre 2017 : une demi-journée, deux fois par mois, sans rendez-vous.

### **C - Sensibilisation des jeunes (12 - 25 ans)**

- Interventions en milieu scolaire à la demande de l'établissement : soit sur une thématique prédéterminée (alcool, drogues, numérique, discrimination, droit de la famille, droit pénal, etc.), soit de manière plus générale sur l'organisation de la justice.

Une convention de partenariat avec l'Education Nationale est à envisager afin de mettre en place des visites d'audiences, des procès fictifs ou encore un festival du film judiciaire.

**PRESENTATION DE  
L'ACTION**

- Interventions à la Mission locale des Landes concernant le dispositif Garantie-jeune : informer sur la structure, la notion d'accès au droit, les structures existantes à leur disposition, l'organisation de la justice et des acteurs du droit avec parfois l'intervention d'un avocat sur le droit du travail.
- Interventions auprès des BIJ - PIJ sur des thématiques particulières (le numérique, le droit du travail, etc.).
- Création d'une web-application, outil numérique particulièrement adapté aux tablettes et aux smartphones, afin d'informer et orienter les jeunes, en fonction de thématiques, vers les structures en mesure de les aider dans l'effectivité de leurs droits.
- Création d'un plateau de jeu de société, avec un circuit entre les organismes locaux, sur la base de questions juridiques à réponses multiples (famille/formation et travail/citoyenneté et justice/vie quotidienne). Les participants gagneront des lots (places de cinéma, bons d'achats espace culturel, spectacles, etc.).

**D - Sensibilisation ponctuelle et collective du grand public**

- Lors de l'Assemblée générale du CDAD, une thématique juridique est votée afin de réaliser une action (conférence, forum, etc.).
- Le CDAD se charge de toute l'organisation et de la communication en amont.
- Pour les conférences, les partenaires se coordonnent quant à leur intervention.
- Pour les forums, les partenaires s'investissent sous la forme de stands d'information sur leur structure et leurs missions, ainsi que lors de conférences d'information.

**E - Intervention dans le cadre de la politique de la ville**

Concernant les repas partagés :

- Discussion sur des sujets juridiques quotidiens avec un professionnel du droit autour d'un repas commun.

Concernant les groupes de paroles :

- Discussion sur des sujets juridiques quotidiens avec un professionnel du droit par le biais de boîtes de jeu.

Concernant un jeu de société :

- Création d'un plateau de jeu, avec un circuit entre les organismes locaux, sur la base de questions juridiques à réponses multiples (famille/formation et travail/citoyenneté et justice/vie quotidienne).
- Les participants gagneront des lots (places de cinéma, bons d'achats espace culturel, spectacles, etc.).

<b>RESSOURCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens financiers : Ministère de la Justice et des membres du CDAD ; crédits spécifiques de la politique de la ville</li> <li>- Moyens humains : juristes du CDAD, agents d'accueil des collectivités, professionnels du droit, juristes des associations et institutions spécialisées ;</li> <li>- Moyens matériels : mise à disposition des locaux.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<p><b>A - Au bureau du CDAD</b> Toute l'année, au quotidien</p> <p><b>B - Permanences juridiques gratuites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De janvier à juin et de septembre à décembre ;</li> <li>- Sur 10 villes du département : Biscarrosse, Parentis-en-Born, Mimizan, Morcenx, Mont-de-Marsan, Aire sur l'Adour, Dax, Soustons, Capbreton, Peyrehorade (à voir pour une possible évolution du maillage en fonction du budget du CDAD et des besoins de la population)</li> <li>- Une à deux fois par mois selon les villes du département ;</li> <li>- Sur des créneaux de 1h à 4h.</li> </ul> <p><u>Précisions</u> : création de points d'accès au droit avocats adossés à un bureau d'aide juridictionnelle, au Conseil des Prud'hommes de Dax et Mont-de-Marsan à compter du premier trimestre 2017 : une demi-journée, deux fois par mois, sans rendez-vous.</p> <p><b>C - Sensibilisation des jeunes (12 - 25 ans)</b> Pour les interventions diverses : à la demande. Tandis que pour la web-application, cela demande un travail d'actualisation constant.</p> <p><b>D - Sensibilisation ponctuelle et collective du grand public</b> Dates pré-déterminées par le CDAD sur des villes décidées en Assemblée générales.</p> <p><b>E - Intervention dans le cadre de la politique de la ville</b> Dates pré-déterminées par le CDAD et les services de l'agglomération.</p>
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p><b>A - Au bureau du CDAD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être vigilant quant à la distinction entre information et conseil ;</li> <li>+ Une bonne orientation est source de gain de temps et d'argent, ainsi que d'efficacité pour le public.</li> </ul> <p><b>B - Permanences juridiques gratuites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être vigilant quant à la bonne orientation du public vers le professionnel adéquat</li> <li>+ Une bonne orientation est source de gain de temps et d'argent, ainsi que d'efficacité pour le public.</li> </ul>

<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p><b>C - Sensibilisation des jeunes (12 - 25 ans) / D - Sensibilisation ponctuelle et collective du grand public / E - Intervention dans le cadre de la politique de la ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être vigilant quant à l'actualisation des données juridiques transmises ;</li> <li>- Vulgariser le droit ;</li> <li>+ Prévenir en amont des risques de désorientation et de non accès au droit</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<p><b>A - Au bureau du CDAD</b> Le CDAD n'effectue qu'une information ponctuelle, qui n'implique pas de suivi postérieur.</p> <p><b>B - Permanences juridiques gratuites</b> Mise en place de bon de consultation, attestant de l'effectivité de la consultation, qui prévoit également une partie statistique et la possibilité de formuler des remarques.</p> <p><b>C - Sensibilisation des jeunes (12 - 25 ans) / D - Sensibilisation ponctuelle et collective du grand public / E - Intervention dans le cadre de la politique de la ville</b> Un questionnaire d'évaluation est remis aux participants.</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	<p>Le département des Landes</p>

<b>Action n°28</b>	<b>Conseiller et informer sur le logement ; assurer une médiation préventive des expulsions locatives</b>
<b>DOMAINE</b>	<b>DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Accompagner les usagers dans l'accès aux services liés au logement</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	ADIL 40
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	ADIL
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	ADIL
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Contributeurs nationaux : Etat-CGLLS-Action logement  Principaux partenaires locaux : conseil départemental, collectivités locales, CAF, MSA, DDCSPP, autres membres ADIL
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Information et conseil neutres et gratuits d'ordre juridique, fiscal et financier sur toutes les thématiques « logement et habitat ». Renseignements donnés soit par téléphone, visite ou courriel. L'ADIL est également « Point Rénovation Information Service » des Landes. Afin d'offrir un service de proximité et faciliter l'accès aux droits pour tous, l'ADIL 40 assure des permanences sur rendez-vous sur l'ensemble du département.</p> <p>3 conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF) interviennent dans 311 communes du département. Le secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est pris en charge par le service MPE de la Maison du Logement (20 communes). Le pôle social de l'ADIL reçoit l'ensemble des actes de la procédure d'expulsion pour impayés de loyer. La prise en charge, par notre pôle social, des locataires en impayés de loyer passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation sociale globale de la situation en recherchant les conditions nécessaires à un maintien dans les lieux ou à un relogement ;</li> <li>• Une information sur les droits, devoirs et sur l'ensemble de la procédure d'expulsion ;</li> </ul> <p>A l'assignation, rédaction systématique du diagnostic social et financier à destination du juge prévue par la loi.</p> <p>Les CESF proposent un accompagnement de proximité aux locataires concernés par une procédure d'expulsion.</p> <p>Les conseillères juristes sont en appui des CESF sur tous les aspects juridiques. Le pôle juridique de l'ADIL accompagne les locataires mais aussi les bailleurs</p>

<b>RESSOURCES</b>	<p>6 conseillers juristes  2 secrétaires  3 conseillers en économie sociale et familiale  3 sites Dax - Mont de Marsan - Labouheyre  14 points de permanences dans le département</p> <p>614840 € de budget dont 70 % sont affectés aux charges de personnel</p>
<b>CALENDRIER</b>	<p>2017-2022</p> <p>Mission en place suite à la signature de la charte départementale de prévention des expulsions signée en 2002 renouvelée en 2012</p>
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>Volonté d'un partenariat exhaustif (également financier) avec les EPCI redéfinies par la loi « NOTRE » au 1<sup>er</sup> janvier 2017</p> <p>Maintenir les financements pour permettre la poursuite de l'action à savoir la prise en charge des situations d'impayés de loyer le plus en amont possible, favoriser le maintien dans le logement lorsque la situation le permet et favoriser l'adhésion des ménages aux accompagnements proposés.</p>
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre de consultations selon leur mode, leur nature, la typologie des consultants, leur lieu de résidence...</p> <p>Rapport d'activité annuel disponible sur le site de l'ADIL 40 et remis aux partenaires</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°29</b>	<b>Proposer des dispositifs novateurs pour l'accueil des saisonniers</b>
<b>DOMAINE</b>	<b>DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Favoriser l'accueil des saisonniers</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	EPCI – Plateforme de services pour l'emploi saisonnier ou Maison des saisonniers Ex : PETR – Plateforme NOMAD
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 4</b> : « Faciliter les liens avec Pôle Emploi via les services digitaux » <b>Fiche-action 27</b> : « Faciliter l'accès au droit : accueillir, informer, orienter, prévenir » <b>Fiche-action 28</b> : « Conseiller et informer sur le logement ; assurer une médiation préventive des expulsions locatives »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	EPCI portant le dispositif dédié à l'emploi saisonnier PETR
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Plateforme de services pour l'emploi saisonnier (Maison des saisonniers) Ex : Plateforme NOMAD', groupe d'accueil de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Toutes structures pouvant être relais ou partenaires d'actions sur les thématiques transversales liées à la saison (emploi, logement, formation, droits, vie quotidienne...) Ex : - Etat, Conseil Régional, Collectivités locales, Office de Tourisme - Réseau des Maisons des saisonniers Régional et National (ALATRAS) - DIRECCTE, Organisations syndicales et Fédérations professionnelles - ADEFA, Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, PIJ - CIDFF, ADIL 40, ADAVEM, LDH STTL, ANPAA 40, IREPS, ARS, La Source, Prévention routière
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<b>Approche territoriale et collective pour favoriser des réponses adaptées aux besoins des saisonniers et des gérants d'établissements ou d'exploitations impactés par la saison</b>  <b>Accueillir, écouter et informer</b> les publics employeurs, saisonniers et candidats à la saison afin d'orienter les acteurs de la saisonnalité et permettre qu'ils puissent adresser TOUTES leurs requêtes non prises en charge par leurs interlocuteurs habituels.  <b>Orienter</b> , à partir de lieux de permanences, vers les structures capables d'apporter les réponses nécessaires. (Ex : contacts téléphoniques, mails toute l'année et permanences d'accueil, visites de terrain en saison)  <b>Proposer un service d'accueil et de conseils</b> correspondant au cahier des charges du label des Maisons des Saisonniers initié par le réseau ALATRAS

<p><b>PRESENTATION DE L’ACTION</b></p>	<p><b>Être en veille, en matière de saisonnalité, sur toutes les questions sociales et d'emploi du territoire</b> en lien avec les partenaires de l'environnement de la plateforme de services pour l'emploi saisonnier</p> <p><b>Renforcer une coordination et une cohérence territoriale des opérations adaptées aux besoins</b> des saisonniers et de leurs employeurs au regard des dynamiques de l'offre d'emploi saisonnier et de gestion d'une activité saisonnière construite (Forum de l'emploi saisonnier, Portes ouvertes d'exploitations ou d'entreprises, Echanges mer-montagne...)</p> <p><b>Lancer des opérations pilotes visant à sonder les potentiels de ces pistes</b> (les points de blocage et les facteurs de réussite) en matière de l'Emploi, du Droit, de Formation, de Logement et de Prévention santé</p> <p>Ex : Prévention et Médiations du Droit du Travail, Montage de projets en faveur de l'hébergement saisonnier</p>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ETAT (FNADT) – Aide dégressive sur 2016 - 2018</li> <li>- Conseil Régional – Règlement d'intervention de la Direction Tourisme – Soutien aux maisons des saisonniers / Plan Régional des Saisonniers</li> </ul> <p><b>Ressources Humaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur(rice) du dispositif a l'année</li> <li>- Equipe de charge(e)s d'accueil et de conseils en saison</li> </ul> <p><b>Matériel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordinateur, Connexion internet + imprimante</li> <li>- Téléphone portable pour être joignable même lors des visites de terrain</li> <li>- Documentations sur les thématiques transversales traitées par le dispositif en faveur de la saisonnalité</li> </ul> <p><b>Communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de ressources documentaires internes (Guides saisonniers, packs saisonniers et employeurs)</li> </ul> <p>Conception et Animation Site internet, page Facebook</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<p><b>Réseau de partenaires permettant la mise en œuvre de différentes cellules de travail</b> pour l'émergence d'opérations en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire et la ressource documentaire nécessaire pour l'accueil des publics</p> <p><b>Plan de Communication avec la mise en place d'une stratégie cohérente à l'échelle de l'EPCI</b> — qui conserve et conforte celle des acteurs historiques, utilisation d'outils adaptés aux différents publics ciblés (papier, site internet, Facebook...)</p>

<p><b>EVALUATION</b></p>	<p><b>Au niveau des saisonniers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure structuration de la démarche générale des candidats à la saison, notamment celle des débutants et des saisonniers peu organisés.</li> <li>- Diminution des situations à risque grâce à des publics plus avertis et orientés sur les thématiques liées à la saison : emploi, logement, droits, formation, santé, vie quotidienne</li> <li>- Meilleure diffusion de l'information sur le recours à la formation professionnelle, afin d'augmenter le niveau de compétences global du public saisonnier.</li> <li>- Structuration d'une réponse en matière d'hébergement des saisonniers.</li> </ul> <p><b>Pour les entreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure expression de l'offre d'emploi en saison et du contexte de cet emploi.</li> <li>- Meilleure remontée des besoins autres que ceux relevant de la publicité de l'offre d'emploi.</li> <li>- Diminution très sensible du nombre de contentieux et de recours aux tribunaux.</li> </ul> <p><b>Pour les partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de leurs capacités d'information ou d'action</li> </ul> <p>Valorisation des actions et opérations destinées aux saisonniers et aux employeurs</p>
<p><b>ZONAGE PRIORITAIRE</b></p>	<p>Zones impactées par la saisonnalité touristique, agricole ou agroalimentaire</p>

<b>Action n°30</b>	<b>Rénover l'accessibilité aux services de la CPAM des Landes dans toutes les communautés de communes</b>
<b>DOMAINE</b>	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Garantir l'accès aux services sociaux</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	CPAM / Relation client
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 24</b> : « Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services » <b>Fiche-action 31</b> : « Optimiser les relations CPAM et partenaires »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	CPAM des Landes
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	La CPAM, en co-construction avec les EPCI (communautés de communes) et/ou MSAP et/ou autres partenaires (CCAS...)
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p><b>Garantir <i>a minima</i> 1 point d'accessibilité par communauté des communes</b></p> <p>La CPAM des Landes s'engage, sur chaque communauté de communes et pour la durée du SDASSP des Landes, à garantir son accessibilité sur 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via son site ameli, en : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recherchant un point de mise à disposition de ce site sur une amplitude horaire large (du lundi au vendredi par exemple, dans une MSAP ou auprès d'un partenaire)</li> <li>o Formant et accompagnant de manière régulière le personnel du partenaire hébergeur : MSAP, communauté de communes, autre partenaire sur le contenu de ce site : information / démarches dématérialisées possibles / possibilité de prendre rendez-vous ou de contacter la CPAM par mail</li> <li>o Désignant des interlocuteurs privilégiés pour ces mêmes partenaires hébergeurs</li> </ul> </li> <li>- Via une présence privilégiant le rendez-vous* : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dans un point de permanence</li> <li>o Ou une MSAP (engagement systématique en tant qu'opérateur)</li> <li>o</li> </ul> </li> </ul> <p>*rendez-vous physique ou en visio conférence (ex dans les MSAP Poste actuellement)</p>

<b>RESSOURCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents d'accueil de la CPAM des Landes + au besoin et selon la situation, agents du service CPAM d'accompagnement à la santé dont la mission 1<sup>ère</sup> est d'accompagner les personnes en renoncement aux soins</li> <li>- Personnel des MSAP ou autres partenaires</li> <li>- Assurés « testeurs »</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<p>Définition du schéma rénové : 2017</p> <p>Mise en place : de 2017 à 2018</p> <p>Suivi et accompagnement : durée du SDAASP et au-delà, avec adaptation au besoin</p>
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>L'ouverture de MSAP et l'animation de leur réseau simplifieront et permettront de gagner en efficacité auprès des publics.</p> <p>L'implication de nos équipes dans la transition sur les modalités d'accès est un point d'attention fort que la CPAM accompagnera.</p> <p>L'information et la communication sur l'ensemble des dispositifs concourant à l'accessibilité de la CPAM seront également strictement nécessaires.</p>
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre de conventions MSAP ou partenaires</p> <p>Nombre et motifs de sollicitations en dehors des points fixes de Mont de Marsan et Dax</p> <p>Nombre de rendez-vous</p> <p>Nombre de formations initiales ou de mises à jour des personnels autres que ceux de l'Assurance Maladie</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Politique couvrant l'ensemble du territoire landais géré

<b>Action n°31</b>	<b>Optimiser les relations CPAM et partenaires</b>
<b>DOMAINE</b>	<b>DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Garantir l'accès aux services sociaux</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	CPAM / Relation client
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 24</b> : « Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services » <b>Fiche-action 30</b> : « Rénover l'accessibilité aux services de la CPAM des Landes dans toutes les communautés de communes »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	CPAM des Landes
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	La CPAM et ses partenaires : CCAS, autres acteurs sociaux (CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, Conseil départemental...), associations...
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>La CPAM des Landes ouvre une réflexion sur ses relations partenariales pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'accès aux droits et aux soins des assurés, dont les plus vulnérables,</li> <li>- Mieux travailler avec ses partenaires dans une relation bilatérale et des engagements réciproques,</li> <li>- Mettre à disposition de ses partenaires, à la fois des outils simples d'accès (site dédié ; fiche de contact dématérialisée ...) mais aussi des interlocuteurs privilégiés précédés de temps de partage et de présentation « physiques » (visite de la CPAM, forums, invitation sur actions segmentées : auprès des jeunes, des seniors, des populations fragiles...)</li> <li>- Mettre à disposition les sites des partenaires dans nos accueils de Mont-de-Marsan et Dax</li> </ul>
<b>RESSOURCES</b>	CPAM Partenaires Assurés « testeurs »
<b>CALENDRIER</b>	Définition de la politique partenariale renouvelée : 2017 Mise en place : de 2017 à 2018 Suivi et accompagnement : sur la durée du SDAASP et au-delà, avec adaptation au besoin
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	L'implication de tous : CPAM et partenaires La communication sur les actions partenariales concrètes
<b>EVALUATION</b>	A définir en même temps que la politique renouvelée
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Politique couvrant l'ensemble du territoire landais géré

Action n°32	Consolider l'accessibilité et la proximité de la CAF des Landes
DOMAINE	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
OBJECTIF OPERATIONNEL	Garantir l'accès aux services sociaux
RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION	CAF / Direction
LIEN AVEC D'AUTRES FICHES	<b>Fiche-action 24</b> : « Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services »
MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION	CAF des Landes
MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS	CAF des Landes
PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS	Communautés de communes – communes – MSA - AMI
PRESENTATION DE L'ACTION	<p><b>Garantir <i>a minima</i> 1 point d'accessibilité par communauté des communes et si possible par bassins de vie.</b></p> <p>La CAF des Landes s'engage sur la durée du SDAASP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ses permanences actuelles (Aire sur l'Adour, Capbreton et Parentis) ainsi que leurs amplitudes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur un format d'accueil sur rendez vous</li> <li>• Avec une présence administrative (gestionnaire conseil allocataire) et sociale (travailleurs sociaux)</li> <li>• Avec une présence locale augmentée indirectement par un partenariat avec la collectivité locale (Point d'accueil Numérique CAF ou point relais dans une Maison de Services au Public).</li> </ul> </li> <li>- Au moment de la départementalisation des CAF 64, maintenir le niveau de service actuel dans le Seignanx <ul style="list-style-type: none"> <li>• En permettant la fréquentation de l'accueil de Bayonne pour l'espace numérique accompagné</li> <li>• En conservant les permanences sur un mode rendez- vous (lieu, fréquence et amplitude)</li> </ul> </li> <li>- Favoriser l'inclusion numérique par la création de points d'accueil numérique (PAN) dans chaque bassin de vie du département (écran en libre-service connecté caf.fr avec un accompagnement à la navigation par un agent de la collectivité 4 demi-journées 12H par semaine).</li> <li>- Créer des points relais CAF, de préférence dans des MSAP communautaires (espace multi services accompagné par au moins deux agents de collectivité avec conseil à la navigation et premier niveau d'information sur les droits 24H par semaine)</li> </ul>

<b>RESSOURCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestionnaires conseils et travailleurs sociaux de la CAF des Landes</li> <li>- Aide à l'équipement des Points d'Accueil numérique</li> <li>- Formation et accompagnement des personnels des collectivités mobilisés dans des Points d'Accueil Numérique et des Maisons de Services au public.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<p>Adossement des permanences CAF à une MSAP ou un Point d'accueil numérique : 2017 -2018</p> <p>Développement des points relais CAF et des Points d'accueil numérique hors permanences : 2016 - 2018</p>
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>Facteurs de succès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des personnels des collectivités</li> <li>- Synergies avec les autres partenaires intervenant sur le territoire</li> <li>- Communication sur l'existant auprès du grand public</li> </ul> <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas faire à la place, accompagner vers l'autonomie administrative</li> <li>- Orientations de la future Convention d'Objectifs et de Gestion</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre et motifs de connexions en dehors des accueils de Mont de Marsan et Dax</p> <p>Nombre de rendez-vous</p> <p>Rayonnement des points d'accueil décentralisés (provenance géographique des allocataires)</p> <p>Nombre de conventions MSAP ou PAN</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Politique couvrant l'ensemble du territoire landais géré

Action n°33	Poursuivre l'accueil social de proximité
<b>DOMAINE</b>	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	Garantir l'accès aux services sociaux
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 24</b> : « Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services » <b>Fiche-action 40</b> : « Organiser des matinées de l'insertion et de l'emploi »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale – Pôle social
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale – Pôle social
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	CAF, MSA , Pôle Emploi , Mission Locale , MLPH , CARSAT , CPAM , CCAS , CIAS , MSAP
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Organiser le maillage territorial de premier accueil de proximité entre les différents partenaires</p> <p>Elaborer une cartographie des points d'accès</p> <p>Offrir une information géolocalisée</p> <p>Maintenir la spécificité de l'accueil physique et des visites à domicile réalisées par le Conseil départemental</p>
<b>RESSOURCES</b>	Personnels socio-administratifs et travailleurs sociaux des différentes structures
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>Implication de tous les partenaires à la démarche</p> <p>Harmonisation de la lecture des besoins entre partenaires</p>
<b>EVALUATION</b>	<p>Mise en place du maillage</p> <p>Nombre de points d'accueil</p> <p>Bon fonctionnement du réseau</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°34</b>	<b>Conforter la mise en réseau pour l'accès des séniors et des personnes vulnérables à l'ensemble des services par le numérique</b>
<b>DOMAINE</b>	<b>DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	La Poste
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Développer une stratégie autour du numérique basée sur l'expérimentation / Conseil départemental – la Poste avec mise à disposition d'un bouquet numérique à destination des personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile</p> <p>Encourager l'accès au numérique des séniors par l'utilisation de matériels adaptés</p> <p>Mettre en place des actions d'accompagnement menées notamment par le service Animation de la Direction de la Solidarité Départementale</p>
<b>RESSOURCES</b>	Co-financement en 2016 de l'expérimentation : la Poste 500 000 €, le Conseil départemental 500 000 €
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Acceptation et appropriation du numérique par les séniors
<b>EVALUATION</b>	<p>Indicateur de réalisation de l'action</p> <p>Indicateur de déploiement de matériels adaptés sur le territoire landais</p> <p>Indicateur de satisfaction des utilisateurs du bouquet numérique</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Créer un document unique sur les droits pour les futures mamans et les jeunes parents</b>	
<b>Action n°35</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES</b>
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 39</b> : « Prendre en compte l'accessibilité dans le schéma des services aux Familles »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental- Direction de la Solidarité Départementale - PMI, CAF
<b>MAITRISE D 'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Conseil départemental- Direction de la Solidarité Départementale - PMI, CAF
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	CPAM, CARSAT, Groupes témoins d'usagers
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Etudier la faisabilité de la réalisation d'un document unique sur les droits pour les futures mamans et les jeunes parents.</p> <p>S'appuyer sur un groupe témoins d'usagers pour apporter la maîtrise d'usage</p> <p>Etudier les modalités de diffusion (site Internet, appli mobile, réseaux sociaux, flyer...)</p> <p>Adapter la communication institutionnelle au public jeunes et à ses pratiques du numérique</p>
<b>RESSOURCES</b>	Moyens et budget PMI et CAF
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	<p>Compréhension par l'administration des usages du numérique de ce public et capacité d'y répondre par un outil adapté</p> <p>Lecture commune du cadre réglementaire</p>
<b>EVALUATION</b>	Indicateur de réalisation de l'étude de faisabilité : résultat de l'étude de faisabilité
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n° 36</b>	<b>Favoriser l'accessibilité des publics jeunes et empêchés, aux équipements culturels et à leurs ressources</b>
<b>DOMAINE</b>	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Culture et du Patrimoine
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 5</b> : « Consolider une offre culturelle numérique, développer de nouvelles pratiques culturelles »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Culture et du Patrimoine -
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Collectivités compétentes en matière de gestion d'équipements culturels ; EPCI
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Propriétaires d'équipements patrimoniaux et culturels, associations, acteurs culturels, collectivités territoriales, DRAC, CAUE
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Les équipements culturels couvrent l'ensemble du territoire mais l'offre spécifique jeune et publics « empêchés » est à construire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien technique aux collectivités,</li> </ul> <p>(Par exemple, la Médiathèque départementale identifie les besoins en développement d'équipement ou mise en accessibilité et accompagne les collectivités porteuses de ces projets : définition du projet, aide au portage, aide aux montages de dossiers de demandes de subvention, soutien logistique...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnalisation des acteurs via l'organisation de journées de formation</li> <li>- Construction de référentiels communs</li> <li>- Recensement des équipements culturels</li> </ul>
<b>RESSOURCES</b>	Services culturels et patrimoniaux départementaux. Prendre en compte également les ressources existantes sur le territoire : équipes artistiques et l'émergence de nouvelles structures et de nouveaux mouvements : tiers-lieux, etc...
<b>CALENDRIER</b>	2017-2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Difficulté de coordonner tous les acteurs. Point d'appui : la politique transversale du Département pour la jeunesse

<b>EVALUATION</b>	Evaluation des surfaces accessibles en m <sup>2</sup> (au sens de la loi de 2005) Evaluation de l'éloignement des établissements Evaluation de l'activité des équipements
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Action n°37	Assurer prévention et lien social auprès des publics en situation de fragilité - PROXI VIGIE
DOMAINE	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
OBJECTIF OPERATIONNEL	Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés
RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION	LA POSTE
LIEN AVEC D'AUTRES FICHES	<p><b>Fiche-action 7</b> : « Faciliter l'installation d'équipements numériques auprès des usagers – Proxi Equip »</p> <p><b>Fiche-action 25</b> : « Favoriser le développement de nouveaux services pour les commerçants afin de répondre aux attentes de la clientèle – Proxi Courses »</p>
MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION	La Poste : Services courrier colis
MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS	L'établissement courrier de proximité
PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS	Collectivités
PRESENTATION DE L'ACTION	<p>Lien social Personnes Empêchées /vigilance de Biens publics ; Le facteur, présent sur le terrain six jours sur sept, met sa vigilance au service de l'utilisateur (veille de personnes et de biens)</p> <p>Confier au facteur, de façon ponctuelle ou régulière, des visites de prévention auprès des publics identifiés comme fragiles ou l'identification des éventuelles anomalies dans un environnement donné.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites de prévention (canicule et grand froid)</li> <li>• Visite de lien social (des visites récurrentes de lien social et d'alerte au domicile des personnes âgées, fragiles et/ou isolées)</li> <li>• Signalement de dégradations sur des biens.</li> <li>• Détection d'éventuelles anomalies ou dégradations dans l'environnement urbain et rural.</li> </ul>
RESSOURCES	Contrat avec le Centre Courrier
CALENDRIER	2017-2022
POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le facteur comme lien de proximité est une très forte valeur ajoutée</li> <li>- La connexion du facteur par un smartphone qui permet un suivi informatisé instantané</li> </ul>
EVALUATION	Reporting
ZONAGE PRIORITAIRE	Département des Landes

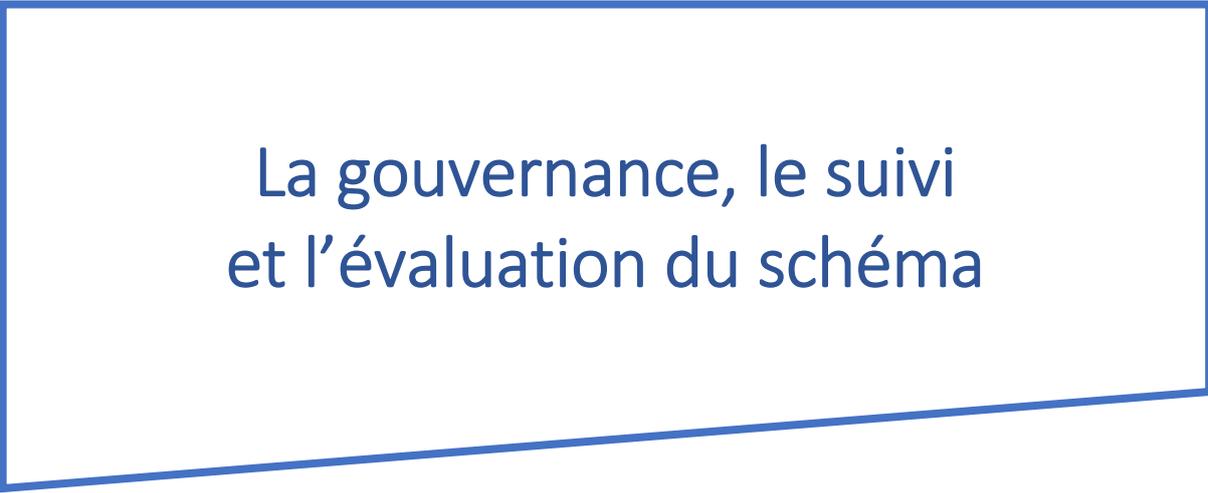
<b>Action n°38</b>	<b>Favoriser l'emploi de services civiques</b>
<b>DOMAINE</b>	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	DDCSP 40 : Service Jeunesse, Sport et Vie Associative
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<p><b>Fiche-action 6</b> : « Déployer des points d'accès numériques en préfecture et sous-préfecture de Dax et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP. Accompagnement dans les téléprocédures »</p> <p><b>Fiche-action 24</b> : « Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers au sein des territoires non couverts par une offre de services »</p>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Agence du Service Civique (Paris)
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	DDCSPP 40
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental (Commission Insertion Citoyenneté)</li> <li>- Communes et intercommunalités</li> <li>- Mission locale</li> <li>- Associations d'éducation populaire et de jeunesse</li> <li>- CDOS</li> </ul>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Promotion de l'engagement citoyen des jeunes , développement de l'offre de missions d'engagement de service civique de qualité pour les jeunes landais de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation d'handicap)</p> <p><b><u>1- Présentation du dispositif :</u></b></p> <p>L'engagement de Service Civique s'adresse à tous les jeunes de <b>16 à 25 ans</b>. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un engagement volontaire d'une durée de <b>6 à 12 mois</b> ;</li> <li>- leur offrant l'opportunité de s'engager au service de la collectivité,</li> <li>- pour l'accomplissement d'une <b>mission d'intérêt général</b> de qualité dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;</li> </ul> <p>L'engagement de service civique donne lieu au versement d'une indemnité et ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.</p>

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	<p>Le service civique peut être effectué auprès <b>d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public</b>, en France ou à l'étranger.</p> <p><b><u>2- Suivi des organismes d'accueil (collectivités, associations...) :</u></b></p> <p><b>Instruction des dossiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- instruction des demandes d'agrément ;</li> <li>- validation des missions ;</li> <li>- accompagnement des organismes d'accueil ;</li> <li>- contrôle du dispositif.</li> </ul> <p><b>Pilotage du dispositif :</b></p> <p>La DDCSPP s'attachera à renforcer l'animation territoriale au niveau départemental par la création d'une instance de gouvernance départementale.</p> <p><b><u>3- Développement de mission de service civique dans le cadre du schéma :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de « mission type » pour la contribution à l'animation des points d'accès au numérique : médiateur numérique ;</li> <li>- création de « mission type » d'aide à l'accueil du public et à l'orientation du public au sein des MSAP.</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES</b></p>	<p><b><u>1- Ressources financières prises en charge par l'Etat :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la <b>couverture sociale</b> des volontaires et d'une indemnité de 470,14 € par mois, plus une majoration sur critères sociaux de 107,03 € ;</li> <li>- d'un <b>versement de 100 €</b> par volontaire pour contribuer à leur formation civique et citoyenne ;</li> <li>- d'une <b>subvention mensuelle de 100 €</b> versée aux organismes à but non lucratif au titre du tutorat ;</li> <li>- <b>formation</b> des tuteurs ;</li> <li>- prise en charge financière de la <b>formation PSC 1</b> assurée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers professionnels.</li> </ul> <p><b><u>2- Ressources financières prises en charge par la structure d'accueil :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>prestation mensuelle</b> versée au volontaire de 106,94 €.</li> </ul>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>A compter de 2017</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b></p>	<p>L'objectif de <b>maintien de qualité</b> de la mission et de l'expérience vécue par les volontaires doit être préservé malgré la montée en puissance du dispositif ;</p> <p>La possibilité donnée aux intercommunalités de mettre des <b>volontaires à disposition</b> des collectivités membres pourrait contribuer au développement des missions dans les collectivités territoriales.</p>

<b>EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de volontaires accueillis dans les Landes ;</li> <li>- nombre de tuteurs formés au cours des journées de formation de base et/ou d'approfondissement ;</li> <li>- nombre de missions agréées dans les collectivités territoriales et établissements publics ;</li> <li>-taux de concrétisation des missions : afin de s'assurer que les postes agréés sont effectivement pourvus.</li> </ul>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

Action n°39	Prendre en compte l'accessibilité dans le schéma des services aux familles des Landes 2016-2018
<b>DOMAINE</b>	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	Coordonner l'action des différents opérateurs intervenant dans les services pour les publics ayant des besoins spécifiques
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 35</b> : « Créer un document unique sur les droits aux futures mamans et aux jeunes parents »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	CAF, Partenaires du schéma des services aux Familles
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Soutenir la mise en œuvre des axes stratégiques 4 et 5 du schéma des services aux Familles : mieux faire connaître les services existants aux familles et aux partenaires, veiller à l'accès aux services des familles</p> <p>Développer le travail en réseau</p> <p>Imaginer de nouvelles réponses adaptées aux pratiques des usagers en matière de recherche et d'information (groupe témoins d'usagers)</p> <p>Optimiser l'information aux familles</p>
<b>RESSOURCES</b>	Moyens et budget de la Direction de la Solidarité Départementale
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Avoir une interprétation partagée du cadre réglementaire pour une mise en œuvre commune et innovante d'actions ciblées
<b>EVALUATION</b>	Dispositif de suivi et d'évaluation commun au Schéma des Services aux Familles
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes

<b>Action n°40</b>	<b>Organiser des matinées de l'insertion et de l'emploi</b>
<b>DOMAINE</b>	DES SERVICES POUR PLUS DE SOLIDARITES
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>Coordonner l'action des différents opérateurs intervenant dans les services pour les publics ayant des besoins spécifiques</b>
<b>RESPONSABLE /PILOTE DE LA FICHE-ACTION</b>	Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale
<b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES</b>	<b>Fiche-action 33</b> : « Poursuivre l'accueil social de proximité »
<b>MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION</b>	Co-pilotage Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale, ETAT
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DES OPERATIONS</b>	Co-pilotage Conseil départemental – Direction de la Solidarité Départementale, ETAT
<b>PARTENAIRES / CONTRIBUTEURS</b>	Membres du Service Public de l'Emploi Départemental (Etat) et des COFIL du Revenu de Solidarité Active et du Pacte Territorial d'Insertion (Conseil départemental)
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	<p>Mettre en place une nouvelle gouvernance simplifiée et performante des politiques d'insertion et de l'emploi, conformément à la démarche AGILLE (améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion)</p> <p>Réunir les comités de pilotage du RSA (Revenu de Solidarité Active), du PTI (Pacte Territorial d'Insertion) et du SPED (Service Public de l'Emploi Départemental) lors d'une même séquence, intitulée « les Matinées de l'Insertion et de l'Emploi Landaises »</p> <p>Réunir, lors de cette instance, les forces et les expertises des acteurs pour inventer de nouvelles façons d'accompagner les publics, tout en valorisant les expériences qui fonctionnent</p>
<b>RESSOURCES</b>	Moyens dédiés
<b>CALENDRIER</b>	2017- 2022
<b>POINTS DE VIGILANCE / FACTEURS DE SUCCES</b>	Capacités collaboratives des acteurs, volonté d'innover
<b>EVALUATION</b>	<p>Nombre de réunions des matinées</p> <p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Productions issues de la nouvelle instance</p>
<b>ZONAGE PRIORITAIRE</b>	Département des Landes



## La gouvernance, le suivi et l'évaluation du schéma

## Gouvernance

Le troisième alinéa de la loi NOTRe précise : « La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées »

La gouvernance du SDAASP des Landes sera organisée selon deux niveaux :

- **Une fois par an, l'organisation d'un comité de pilotage élargi co-présidé par le Préfet des Landes et le Président du Conseil départemental. Son rôle sera de valider le bilan annuel de la mise en œuvre du SDAASP en s'appuyant sur les éléments transmis par le comité technique.**
- **A minima deux fois par an, l'organisation du comité technique et de suivi. Son rôle sera de coordonner et produire tout document utile à la réalisation du bilan annuel du SDAASP. Il pourra constituer également un lieu de partage d'expériences sur les actions mises en œuvre dans le cadre du SDAASP.**

### Pour rappel, composition des instances :

**Le comité de pilotage, instance de décision et de validation**, composé du préfet des Landes, du président du Conseil départemental des Landes et/ou son représentant, du sous-préfet de Dax, du secrétaire général de la préfecture, du directeur chargé des actions de l'Etat, du vice-président à l'aménagement du Conseil départemental, du vice-président aux affaires sociales, du directeur général des services, du directeur du développement territorial.

**Le comité de Pilotage élargi**, composé des membres du comité de Pilotage ainsi que des vice-présidents du Département, des représentants des établissements publics à fiscalité propre, des présidents des pays, pôle territorial ou syndicat mixte, de l'Association des Maires des Landes, des 9 opérateurs nationaux et des chambres consulaires.

**Le comité technique** est composé de l'équipe projet (les représentants de la Direction des Actions de l'Etat et des collectivités locales de la préfecture et de la direction du développement territorial du Département des Landes), des représentants de l'INSEE et de l'ADACL, de l'association des maires des Landes, des directeurs des structures pays ou pôle territorial et tout autre partenaire éventuel dont la présence aura été jugée nécessaire.

## Suivi et évaluation du SDAASP

Dans le cadre du suivi du SDAASP un bilan annuel ainsi qu'une évaluation intermédiaire à 3 ans seront réalisés et présentés au COPIL élargi. Ces éléments permettront, si cela s'avère nécessaire, de définir à mi-parcours de nouveaux objectifs et de nouvelles actions.

**Le bilan annuel** : il intégrera, sous forme de tableau synthétique reprenant l'identification des actions du schéma, des éléments d'appréciation quantitative et qualitative de la mise en œuvre des actions du SDAASP.

**L'évaluation intermédiaire** : à mi-parcours (3 ans) une évaluation intégrant les bilans annuels et des éléments d'appréciation sur les implications des acteurs sera présentée au COPIL élargi.

## Communication

Durant toute la durée du SDAASP il sera nécessaire de communiquer sur les actions, les bilans et les évaluations du schéma. Pour ce faire différents outils de communication seront mobilisés qu'ils soient numériques (sites web du Département, de la préfecture, des EPCI...) ou papiers (presse locale et tout autre support adapté).

## Les annexes

## Table des annexes

- **Annexe 1** : Questionnaire de l'enquête auprès des habitants .... page 131
- **Annexe 2** : Questionnaire de l'enquête auprès des EPCI ..... page 133
- **Annexe 3** : Comptes-rendus des réunions territoriales ..... page 135
- **Annexe 4** : Complément à la fiche-action 22 : Horaires des unités GDD40, « contacter la gendarmerie par internet », et carte représentant les lieux d'implantation des unités dans le département ..... page 147
- **Annexe 5** : Diagnostic territorial ..... (Document à part)

# Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête auprès des habitants



**10 minutes** pour améliorer les services au public

**Enquête sur l'amélioration des services au public dans les Landes**



- 14** De manière générale, quand préférez-vous utiliser les services ?... (Plusieurs réponses possibles)
- En journée, tous les jours de la semaine
  - En journée, une ou deux journées par semaine
  - Entre 12h et 14h
  - Le week-end
  - Les soirs de semaine une fois libéré(e) de mon activité

- 15** Quelle est votre connaissance de l'offre de transports publics sur votre territoire ?
- Très bonne
  - Bonne
  - Partielle
  - Très partielle

- 16** Ces transports publics vous permettent-ils d'accéder aux services qui vous sont utiles ?
- Tout à fait
  - Partiellement
  - Très partiellement
  - Pas du tout
  - Je ne sais pas

- 17** Quel est votre usage des services à distance (téléphone ou internet) ?
- Je privilégie l'usage de téléphone et d'internet
  - Je préfère me déplacer vers le service

- 18** Quels sont vos freins à l'utilisation d'internet pour accéder à des services à distance ? (plusieurs réponses possibles)
- Je préfère le contact physique
  - Je ne suis pas abonné(e) à internet
  - J'ai des difficultés à me servir d'internet
  - Vous n'êtes pas informé(e) sur les possibilités d'accès via internet
  - Je ne dispose pas du matériel adapté
  - Ma commune n'est pas ou mal couverte par internet

- 19** Diriez-vous que vous êtes :
- Très bien informé(e) des services existants
  - Bien informé(e) des services existants
  - Insuffisamment informé(e) des services existants
  - Très insuffisamment informé(e) des services existants

- 20** Avez-vous des propositions pour améliorer l'accès aux services au public ?
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Merci de votre participation

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Il permettra de mieux cerner vos besoins et vos attentes pour accéder à des services au public.

[www.land.es.fr](http://www.land.es.fr)  
ou [www.land.es.gouv.fr](http://www.land.es.gouv.fr)  
ou <http://land.es.enquete-services.fr>

Le Conseil départemental et l'Etat (Préfecture des Landes) travaillent à améliorer l'accès des services au public sur l'ensemble du territoire afin de faciliter votre vie quotidienne

Vous habitez les Landes ? Votre avis nous intéresse !

Prenez quelques minutes pour nous faire part de vos besoins et vos attentes en renseignant ce questionnaire.

Cette enquête, réalisée du 28 juin au 20 août 2016, permettra de prendre en compte vos attentes dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration des services au public. Ce schéma qui sera mis en œuvre à partir de décembre 2017 sera déployé avec les collectivités locales et les différents partenaires publics et privés et apportera des solutions concrètes pour le maintien et l'amélioration des services au public dans les Landes

Cette enquête est anonyme. Elle ne fera l'objet d'aucun traitement individuel.

## 1 Votre profil

- 1** Commune de résidence et code postal (réponse indispensable pour le traitement de l'enquête) :

Commune : ..... Code postal : .....

- 2** Si vous habitez dans une commune rurale, demeurez-vous dans :

Centre-bourg  Hors centre-bourg (quartier)  Habitat isolé

- 3** Situation professionnelle :

En emploi  En recherche d'emploi  Etudiant(e)  Retraité(e)  Autre

- 4** Si vous exercez votre activité principale (emploi, études, autre,...) dans une autre commune que celle de votre résidence, merci d'indiquer laquelle :

Commune : ..... Code postal : .....

- 5** Votre situation familiale au sein de votre domicile : (plusieurs réponses possibles)

Célibataire  En couple  Avec des enfants à domicile  Autre

Vous ou une des personnes de votre foyer êtes en situation de handicap

- 6** Votre âge : .....

- 7** Votre sexe :

Homme  Femme

- 8** Dans votre foyer, vous disposez :

D'un véhicule  D'une connexion internet  D'un téléphone mobile  D'un téléphone fixe

- 9** Si vous disposez d'un accès internet, comment en qualifiez-vous le débit ? :

Bon  Moyen  Insuffisant  Très insuffisant



# Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête auprès des EPCI



**10 minutes**  
pour améliorer  
les services au public

**Enquête sur l'amélioration des services au public dans les Landes**

L'Etat (Préfecture des Landes) et le Conseil départemental pilotent l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

**Vous êtes fortement associés à cette démarche sous plusieurs formes :**

- ✓ Participation aux réunions du Comité de Pilotage
- ✓ Présente enquête
- ✓ Invitation à participer à des réunions autour du diagnostic (en septembre) et du plan d'actions (novembre/décembre)

Les EPCI à fiscalité propre seront également invités à émettre un avis sur le projet final de schéma conformément à la loi. Afin de réaliser un diagnostic qui prenne au mieux en compte les besoins des territoires, il nous a semblé utile, conjointement à l'enquête auprès des habitants, de solliciter chaque EPCI à fiscalité propre, communauté de communes et communauté d'agglomération au travers de cette enquête qui est réalisée et qui sera analysée par le cabinet EDATEN désigné comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du schéma.

**Nous vous remercions par avance pour votre contribution qui est essentielle à la réussite de cette démarche.**

**Le Préfet des Landes,  
Frédéric PERISSAT**

**Le Président du Conseil Départemental,  
Henri EMMANUELLI**

*Pour répondre à cette enquête, nous vous invitons à renseigner toutes les rubriques et à apporter des commentaires quand cela vous paraît utile. Nous vous invitons également à le renseigner de façon collective en mobilisant des membres du conseil communautaire, les élus des communes disposant de services et/ou ayant des projets.*

**Retour : au plus tard le 20 août 2016,**  
Par mail : [mauron@edater.com](mailto:mauron@edater.com)  
En ligne : <http://epc-landes.enquete-services.fr>

Pour toute question et/ou assistance au renseignement de ce questionnaire, vous pouvez contacter par mail : [Hélène Mauron : mauron@edater.com](mailto:Hélène.Mauron@mauron@edater.com) / [Emmanuel Renaud : renaud@edater.com](mailto:Emmanuel.Renaud@renaud@edater.com)



5 Projets réalisés ou pistes de réflexion permettant d'améliorer l'accessibilité des services ?

Service concerné	Description du projet ou de la piste de réflexion	Porteur du projet

6 Avez-vous déjà entendu parler des Maisons des Services Au Public (MSAP) ?  Oui  Non

7 Pensez-vous qu'une Maison des Services Au public serait utile sur votre territoire ?  Oui  Non

Si oui, avec quels opérateurs ?

- CPAM
- CAF
- MSA
- CARSAT
- La Poste
- GRDF
- EDF
- Pôle Emploi
- Mission locale
- Autres : .....

## Profil de votre EPCI

Quelles sont les principales caractéristiques qui singularisent (comparativement au reste du département) la population présente sur votre territoire ? (Plusieurs réponses possibles)

- Population vieillissante (part de personnes âgées importantes, taux de natalité faible, faible attractivité démographique des personnes actives)
- Part importante de population jeune et active, de familles avec enfants
- Attractivité démographique : Afflux de nouvelles populations
- Déclin démographique (peine de population, départ des jeunes, ...)
- Précarité (taux de chômage important, part importante de bénéficiaires du RSA, ...)
- Isolement (part importante de personnes vivant seules, de familles monoparentales, ...)
- Autre :

Commentaires : .....

Comment jugeriez-vous le niveau de desserte (enclavement) de votre territoire ? de 0 à 5 (0 étant très enclavé et 5 très bien desservi) :

Desserte routière :  0  1  2  3  4  5

Commentaires : .....

Desserte numérique et téléphonique :  0  1  2  3  4  5

Commentaires : .....

*Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Il permettra de mieux cerner les besoins des vos concitoyens pour accéder aux services. Il montre votre attachement à un développement harmonieux du département et de son cadre de vie.*





<b>Titre de la mission :</b> ELABORATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES	
<b>Document :</b> Compte-rendu des réunions territoriales de Tartas, Labrit, Moliets, Dax et Mont-de-Marsan	
Date : 26 septembre 2016	Lieu : Montpellier / Caen
Consultants EDATER : Emmanuel Renard (Directeur) et Hélène Mauron (consultante)	

## Réunion de Tartas (territoires de Chalosse – Tursan) – 20 septembre 2016<sup>2</sup>

Thématique	Constats et enjeux	Solutions / Actions qui pourraient être mises en œuvre
Mobilité	<p>A Grenade et Geaune : enjeu pour les personnes âgées</p> <p>La mobilité est une clef pour la lutte contre l'isolement, l'accès à l'emploi, le maintien de la population et de la scolarité en milieu rural</p>	<p>Exemple du minibus qui existe dans la CC Cap de Gascogne dans un périmètre de 5 à 10 km pour relier les personnes âgées aux épiceries (plutôt que d'ouvrir des épiceries)</p> <p>Maintenir le transport scolaire gratuit</p> <p>Créer des lignes pour rejoindre les réseaux principaux existants (exemple de la navette Rion des Landes-Tartas pour relier le réseau départemental)</p> <p>Créer une ligne Mont-de-Marsan Orthez</p> <p>Organiser du TAD</p>
Numérique	<p>Couverture internet insuffisante dans certaines zones</p> <p>Importance de la couverture internet et téléphonie mobile pour dynamiser l'économie et rompre l'isolement</p>	<p>Déployer des antennes relais dans les zones blanches ou zones grises</p>

<sup>2</sup> Les thématiques qui apparaissent dans les tableaux sont celles que les participants aux groupes de travail ont choisi d'aborder. Aussi certaines thématiques sont-elles traitées dans certaines réunions seulement, en fonction de la sélection faite par les participants dans chaque réunion. Les thématiques qui ont été sélectionnées par les participants sont celles qu'ils ont jugé prioritaires, du fait notamment d'enjeux particulièrement forts.

	Question des usages	<p>Créer un accompagnement des seniors aux usages numériques</p> <p>Créer une hotline pour les services de proximité, pour résoudre notamment les problèmes de fermeture des services entre 12h et 14h et le fait que les personnes âgées ne sont pas forcément familiarisées avec les outils numériques</p>
Services du quotidien	<p>Enjeu de transmission-reprise de commerces sur Grenade, difficultés en raison du PPRI qui ne permet pas de transformer les commerces fermés en logement</p> <p>Habitude des actifs de faire leurs courses sur leurs trajets travail-domicile</p>	Favoriser l'approvisionnement local
Santé	<p>Maintien des médecins généralistes (inquiétude) – 1 médecin pour 1000 habitants sur Grenade aujourd'hui.</p> <p>Question du renouvellement des médecins dans les maisons de santé existantes (comment éviter qu'elles ne ferment pas)</p> <p>Généralistes, dentistes, pharmacies : garder une offre de proximité</p> <p>Importance du lien entre le médecin proche de la retraite et le médecin arrivant ou l'étudiant stagiaire à recruter</p>	<p>Développer les services itinérants sur le modèle des bus dentaires, à étendre à l'ophtalmologie, la gynécologie</p> <p>Développer le TAD pour permettre aux patients de se rendre chez leurs spécialistes</p> <p>Lever certains numerus clausus (pharmacie)</p>
Sécurité	<p>Secours à la personne : des casernes de pompiers reposent uniquement sur les sapeurs-pompiers volontaires, et certaines prestations sont assurées par des employés communaux</p> <p>Accès aux services de la gendarmerie</p> <p>Lien entre les gendarmes et les élus</p>	<p>Répartir les pompiers professionnels au sein de chaque caserne</p> <p>Ouvrir les gendarmeries les jours de marché pour permettre à ceux qui s'y rendent de faire une main courante / Dématérialiser les mains courantes</p>
Services sociaux	Manque d'assistantes sociales ou assistantes débordées	

## Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions territoriales

	Public de plus en plus demandeur / usagers de plus en plus nombreux	
Emploi	<p>Améliorer l'accessibilité des services d'aide à l'emploi</p> <p>Pôle Emploi constate un écart entre les efforts consentis au sein de ses structures et la perception des habitants. Il faut distinguer quantité et qualité du service. Il faut aussi distinguer le besoin que l'on peut différer (dans ce cas, un accusé de réception de la question ou demande de l'utilisateur est une première réponse) et le besoin immédiat. Le numérique n'est pas la solution pour répondre à tous les enjeux car il nécessite une couverture suffisante, la maîtrise des outils numériques et un premier niveau de connaissance (il faut savoir où trouver l'information).</p>	<p>Développer les transports collectifs</p> <p>Permettre des rendez-vous en visioconférence (ce qui va être possible pour Pôle Emploi d'ici quelques mois)</p> <p>Créer des permanences de Pôle Emploi dans les MSAP</p> <p>Délocaliser des formations et les forums des métiers</p>
Sport et culture	Manque de pratique du sport chez les enfants de familles précaires (prix de la licence jugé trop élevé, ou manque de connaissance de l'existant)	Solution / action à concevoir
Services administratifs	Certains horaires sont inadaptés par rapport aux usages.	Solution / action à concevoir

### Réunion de Labrit (territoires de Haute Lande – Armagnac) – 21 septembre 2016

Thématique	Constats et enjeux	Solutions / Actions qui pourraient être mises en œuvre
Mobilité	<p>Besoin d'adapter les transports aux besoins des publics, notamment des publics souffrant de handicap et des personnes âgées, ce qui est compliqué du fait de l'étendue du territoire et des coûts.</p> <p>Besoin d'améliorer la coordination des services de transports</p>	<p>Développer le covoiturage</p> <p>Organiser du TAD</p> <p>Faciliter les modes de transports solidaires et les développer s'il y a une demande (exemple des Transports du Cœur développés par les Restos du Cœur sur Mont-de-Marsan)</p>

## Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions territoriales

	Offre d'une solution alternative à l'utilisation de la voiture individuelle	<p>Mutualiser les moyens de transports, notamment en ouvrant les transports pour les publics scolaires et militaires à d'autres publics</p> <p>Déplacer les services vers les habitants plutôt que l'inverse (exemple du dépôt de pain chez l'habitant). Sur le Pays morcenais, il existe le drive pour les produits alimentaires (cours assurées par les collégiens de 3ème le jour du marché afin de répondre aux demandes des habitants ne pouvant se déplacer).</p>
Numérique	Il reste selon le SDTAN des zones d'ombre ; couverture insuffisante.	<p>Développer la couverture en Très Haut Débit et fibre optique</p> <p>Créer des services communaux ou communautaires avec mise à disposition d'un ordinateur avec débit suffisant et accompagnement aux démarches en ligne par un agent. Exemple des Ateliers Multiservices Informatiques mis en place par les Communautés de communes et ouverts à tous publics : ils sont plus ou moins utilisés mais constituent des aides (retours des maires).</p> <p>Appui sur les secrétaires de mairie qui sont bien repérés par la population et qui permettent de recréer du lien social.</p>
Services du quotidien	<p>Besoin de guichets uniques</p> <p>Inquiétude par rapport aux MSAP car la personne qui est agent d'accueil doit représenter plusieurs opérateurs. Il faut qu'elle soit suffisamment informée pour pouvoir apporter des réponses et ne pas être simplement un agent qui renvoie vers les opérateurs.</p>	<p>Exemple des multiples ruraux</p> <p>Les agents d'accueil des MSAP bénéficient de formations de la part des opérateurs représentés pour pouvoir assurer un accueil de premier niveau et sont en lien avec des référents au sein des opérateurs pour résoudre les problèmes plus complexes.</p>
Santé	<p>Maintien des généralistes (vieillesse important des généralistes)</p> <p>Maintien de pharmacies de proximité</p>	<p>Maintenir la desserte du bus dentaire, développer l'itinérance notamment pour les spécialistes</p> <p>Développer les maisons de santé</p>

## Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions territoriales

	<p>Problème d'un manque global de médecins en France</p> <p>Manque de pédiatres, ce qui entraîne un renvoi des patients vers la PMI, où il y a également des difficultés à recruter des pédiatres</p> <p>Accessibilité à d'autres professionnels de santé : orthophonistes, kinésithérapeutes</p>	<p>Une dizaine d'EHPAD existent et sont déjà des éléments structurants et des points d'appui pour des réflexions. Les médecins actuels passent le relais, c'est important.</p> <p>Démarche en cours sur Labrit avec l'ARS pour l'accueil et la sensibilisation des stagiaires aux territoires</p> <p>Trouver des solutions de logement car certains médecins veulent se rapprocher des centres-bourgs sans s'installer dans un EHPAD.</p> <p>Développer le partage de données entre professionnels de santé sur les dossiers des patients</p>
Sécurité	Eloignement progressif des services de gendarmerie en raison de la fermeture de certaines gendarmeries	Solution / action à concevoir
Services sociaux	Besoins sur la garderie, l'aide à domicile, le portage des repas	Solution / action à concevoir
Sport et culture	Enjeu du maintien de la vie associative et culturelle, qui est importante en termes de cohésion et de projet de territoire. Cette vie est extrêmement riche sur le territoire. Néanmoins du fait des dotations, des fragilités se créent.	<p>Le réseau des médiathèques dans les Landes est très important. Plus 140 adhérents sur 431 habitants à Commensac, où a été développé un partenariat avec l'école, un projet de lecture numérique, du portage de livre à domicile.</p> <p>Proposer des formations et mettre à disposition les moyens matériels à destination des acteurs des associations</p>

### Réunion de Moliets (territoires du littoral) – le 22 septembre 2016

Thématique	Constats et enjeux	Solutions / Actions qui pourraient être mises en œuvre
Mobilité	<p>Adaptation des horaires</p> <p>Amélioration de l'intermodalité, qui n'est pas forcément opérationnelle aujourd'hui</p>	Développer la planification du transport (dans les PLUI, Plans de déplacements urbains, SCOT)

## Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions territoriales

	<p>Manque d'information et évolution des usages</p> <p>Usage des transports collectifs par les personnes âgées qui reste faible, par crainte ou manque d'habitude, ...</p> <p>Enjeu d'accès aux transports pour les personnes vulnérables</p> <p>Fort usage de la voiture individuelle</p>	<p>Faire évoluer les modalités de fonctionnement, notamment l'intermodalité</p> <p>Mettre en place des services de taxi</p> <p>Mettre en place des plateformes de mobilité solidaire</p>
Numérique	<p>Enjeu d'attractivité</p> <p>Enjeu tant pour les usages des habitants que pour ceux des collectivités, qui développent les services en ligne</p> <p>Certains territoires en attente d'un fort développement sur la téléphonie et internet (couverture insuffisante sur certains territoires)</p>	<p>Au travers des intercommunalités ou du SYDEC, développer le satellite pour les habitants dont on sait qu'ils ne peuvent avoir accès à une connexion</p> <p>Accélérer le déploiement des MSAP</p>
Services du quotidien	<p>Une différence saisonnière importante dans les communes du littoral</p> <p>Absence de commerces dans certaines petites communes ; or, les commerces sont aussi des lieux de vie</p> <p>Problèmes de manques de locaux</p>	<p>La proximité s'initie au travers des documents d'urbanisme : nécessité de réévaluer l'opportunité de laisser des surfaces constructibles dans des lieux éloignés des services</p> <p>Mutualiser des locaux et développer les lieux multiservices du type relais poste commerçant</p> <p>Encourager les initiatives liées aux circuits courts</p> <p>Développer la distribution itinérante (ex : le poissonnier ouvert une demi-journée par semaine)</p> <p>Existence d'une plateforme « Nomad' » qui informe les saisonniers sur les services dans les territoires littoraux</p>
Santé	<p>Risque de désertification concernant les médecins généralistes</p>	<p>Développer les maisons de santé ou pôles médicaux</p> <p>Développer la médecine de nuit</p>

	<p>Enjeu de la mobilité des patients vers les maisons de santé si celles-ci n'organisent pas de visites à domicile</p> <p>Médecins débordés et souhait des jeunes générations d'être moins sollicités que leurs aînés</p> <p>Carence sur la médecine de prévention et la médecine du travail</p> <p>Temps d'accès aux hôpitaux, qui peut aller jusqu'à 1h dans le littoral nord (les habitants du littoral sud étant relativement proches de Bayonne). Cet éloignement génère un sentiment de fragilité, qui pousse certaines personnes âgées à déménager vers des lieux à proximité des hôpitaux. Des antennes du SAMU se sont rapprochées, mais cela n'enraye pas ce phénomène.</p> <p>Enjeu sur la création et la conservation de maisons de santé : des difficultés quotidiennes sur la gestion des maisons de santé et nécessité de fédérer le personnel médical. La question du projet de santé est prépondérante par rapport à la question immobilière.</p> <p>Délais importants pour consulter les spécialistes : c'est lié à l'offre quantitative mais aussi à l'exercice de certains spécialistes, qui ne peuvent être consultés parfois que 2 ou 3 jours par semaine.</p>	
Sécurité	<p>Gendarmeries : service de plus en plus éloigné, car les gendarmes ont des territoires d'actions de plus en plus large et les jours/horaires d'ouverture des gendarmeries sont parfois très limités. L'attente peut être longue pour faire constater un délit ou déposer une plainte. Le temps nécessaire pour un dépôt de plainte dépend par ailleurs du matériel disponible en gendarmerie, du débit internet et de la disponibilité de l'agent</p>	Solution / action à concevoir

	<p>qui est simultanément en charge de répondre au téléphone et d'accueillir d'autres usagers.</p>	
<p>Services sociaux</p>	<p>Ces services sont de moins en moins accessibles en accueil physique et de plus en plus par téléphone et internet, ce qui n'est pas forcément performant. Cela génère parfois beaucoup de difficultés pour obtenir une information ou orientation.</p> <p>Difficultés d'accès pour les personnes précaires : difficultés pour se déplacer, être accueillis et obtenir un traitement de sa demande.</p> <p>Difficultés (problème d'éloignement) des créateurs d'entreprises pour accéder aux organismes qui les accompagnent, par exemple la CCI, et qui sont situés uniquement ou principalement à Mont-de-Marsan.</p> <p>Contradiction entre le développement du tout numérique et la complexité des démarches. C'est souvent la secrétaire de mairie qui pallie la carence d'accueil physique.</p>	<p>Développer les MSAP</p> <p>Développer l'accueil dans les secrétariats de mairie pour garder du lien physique</p> <p>Etablir des liens entre les secrétaires de mairie et les opérateurs</p> <p>Développement du service civique dans les mairies ou services intercommunaux pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches (système qui existe dans d'autres départements et fonctionne bien)</p>
<p>Petite enfance, enfance, jeunesse</p>	<p>Pas d'enjeu fort relevé sur cette thématique. Dans tous les territoires, il y a un vrai maillage de RAM, crèches et autres structures d'accueil pour la petite enfance.</p>	<p>Solution / action à concevoir</p>

### Réunion de Dax (territoire de la CA du Grand Dax) – le 22 septembre 2016

Les points soulevés lors de la réunion consacrée à l'agglomération du Grand Dax sont des points transversaux :

- **Enjeu de médiation et besoin d'amener les services vers les usagers** : des barrières psychologiques peuvent entraver l'accès à certains services, notamment les services d'accès au droit. Par exemple, le quartier de Cuyès se situe notamment à côté de la Préfecture, d'un lycée, d'établissements de soins et du tribunal d'instance : ce quartier peut difficilement être considéré comme éloigné des services, et pourtant l'accessibilité est moindre. Cela peut aussi s'expliquer éventuellement par une connaissance insuffisante des possibilités offertes par le TAD.
- L'accessibilité serait améliorée par **une simplification des démarches** ; aujourd'hui, les habitants ont beaucoup recours aux secrétaires de mairie parce que les démarches sont complexes.
- Le numérique se développe sur le Grand Dax, mais **l'accueil physique** reste important pour les usagers, notamment pour les services de Pôle Emploi.
- L'accès aux services pour **les personnes âgées** est un enjeu fort. Il est important de les maintenir à domicile, afin de ne pas les exclure ni leur enlever de l'autonomie. La politique de maintien à domicile dans les Landes est forte. Sur Dax, le village Alzheimer va accueillir 120 personnes. Par ailleurs, un partenariat a été noué avec la Poste pour analyser les besoins de ce public et mettre en place des dispositifs dédiés.
- Le **développement du numérique** est aussi un enjeu pour les personnes âgées. Les Ateliers Multiservices Informatiques ont vocation à permettre à ce public, comme à tout public éloigné du numérique et de ses usages, de réaliser des démarches en ligne grâce à un accompagnement.
- **Enjeu d'aménagement du territoire** : la fonction d'une agglomération est d'avoir un impact sur le territoire. Au-delà des AMI, le Grand Dax peut proposer des solutions innovantes (exemple des fablab) pour régénérer son offre et accroître son attractivité. La capacité à répondre ou anticiper les attentes du public est importante. Dans ce cadre, la coordination entre le SDAASP et d'autres schémas / stratégies (SCOT, schémas de mutualisation, ...) est souhaitable pour répartir harmonieusement les services sur le territoire.
- A noter qu'un Plan départemental de l'accès au logement et à l'hébergement pour les personnes défavorisées (PDALHPD) est en cours d'élaboration conjointe par la DCCSPP et le Conseil départemental.

## Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions territoriales

### Réunion de Mont-de-Marsan (territoire de la CA le Marsan Agglomération) – le 26 septembre 2016

Thématique	Constats et enjeux	Solutions / Actions qui pourraient être mises en œuvre
Mobilité	Le <b>TAD</b> n'est pas toujours adapté aux horaires d'ouverture des services.	Adapter les horaires du TAD  Travailler à d'autres solutions comme le covoiturage.
Numérique	<b>Situation inégale</b> sur le territoire selon les villages et y compris en zone urbaine où il y a des mini zones blanches  Situation plus difficile pour la <b>téléphonie</b> sur certaines communes. Cela mérite d'être noté pour travailler à une amélioration (handicap pour mener certains projets sur la santé comme par exemple le territoire de santé numérique)	Le déploiement par orange sur 5 ans de la <b> fibre optique à l'habitant</b>
Services du quotidien	Problème de rentabilité et de pérennité des petits commerces.	Aller vers le qualitatif dans les communes rurales. Exemple d'un marché de producteur : une solution qui peut être suffisante. Mener une réflexion sur le commerce ambulancier.
Santé	Absence de médecins sur le quartier du Peyrouat  Problème global de la <b>démographie médicale</b> et de l'âge des médecins. Les jeunes arrivent mais ne restent pas.  Enjeu fort sur l'accès aux soins	Projet de pôle de santé au quartier du Peyrouat
Sécurité	Très bon maillage du réseau des <b>centres de secours</b>	/
Services sociaux	Difficulté de maintenir un service sans dématérialiser au maximum	Mettre en place pour certains publics un accompagnement dans les démarches Etre vigilant sur la dématérialisation, qui n'est pas la seule solution possible
Sports et culture	A souligner dans le schéma, les <b>outils existants</b> : réseau de lectures publiques avec 125 points de lecture publique, médiathèques, médialandes,	/

	<p>conservatoire des Landes. Ces outils et réseaux irriguent le territoire.</p> <p>Le <b>rôle du tissu associatif</b>, très important dans les Landes, est aussi à souligner : ce tissu est essentiel pour la vie culturelle et présente un risque de fragilisation (éloignement de la Grande Région, de la DRAC).</p>	
--	--	--

Des enjeux transversaux ont également été évoqués au cours de cette réunion :

- **L'importance des services municipaux** : les habitants, et notamment les personnes âgées, peuvent se rendre à la mairie en centre-ville, et des ordinateurs sont en prêt dans certaines mairies. De ce fait, la création d'une MSAP à Mont-de-Marsan n'est pas forcément vue comme une solution majeure et dans tous les cas, ne sera pas la réponse à tous les enjeux. Il est rappelé que les Landes sont un département précurseur avec les **Ateliers Multiservices Informatiques** (lieux d'accès et de formation à internet). Il faudra peut-être redéfinir les missions de ces AMI.
- Les habitants peuvent aussi se rendre au **CCAS**. Cependant, la Loi Notre inclut la possibilité de suppression des CCAS pour les communes de moins de 1500 ha : c'est un risque pour l'accessibilité des services, car les CCAS jouent un rôle de proximité majeur.
- **Le rôle très important des élus** a également été souligné dans l'écoute des personnes et la résolution des problèmes du quotidien.
- Globalement, le territoire du Marsan Agglomération est assez avantaagé, avec la présence de tous les services et la localisation des villages à proximité de la ville de Mont-de-Marsan.
- L'amélioration de **la communication sur les services existants** est évoquée comme un challenge et une piste de solution. Exemple des réunions publiques qui se tiennent à la mairie de Gaillères.
- L'adaptation des horaires d'ouverture des services est abordée, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une exigence des habitants qui souhaiteraient une libre consommation des services.
- La nécessité de réfléchir à des **médiations** pour les publics en difficulté. Les personnes en vulnérabilité sont souvent éloignées du centre-bourg. Elles cumulent souvent toutes les difficultés (Internet, téléphonie, éloignement des services...). Toutes les informations sont demandées en Mairie, ou bien ces personnes se tournent vers leur réseau familial.

- La notion de « personnes sensibles » est évoquée pour désigner à la fois des **personnes en précarité** (auprès de qui le rôle des **travailleurs sociaux** est important) et des **personnes âgées** (rôle des CCAS, des communes).
- Le SDAASP a vocation à renvoyer vers les schémas existants. Un Plan départemental de l'accès au logement et à l'hébergement pour les personnes défavorisées (PDALHPD) est notamment en cours d'élaboration conjointe par la DCCSPP et le Conseil départemental.
- Par ailleurs, il est important pour les différents acteurs de se connaître, de se rencontrer. A ce sujet, **l'enjeu du pilotage des réseaux et la coordination** est jugé essentiel.



EDSR 40								
PMO CASTETS	M	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H		
	AM							
PMO LABOUHEYRE	M	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	9H-12H
	AM	14H-18H	14H-18H	14H-18H	14H-18H	14H-18H	14H-18H	15H-18H
PMO M.D.M.	M	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	8H-12H	9H-12H
	AM							
BMO SAINT VINCENT DE TYR.	M	BMO NON CONCERNEES						
	AM							
BMO BISCARROSSE	M							
	AM							
BMO SAINT SEVER	M							
	AM							

- **CONTACTER LA GENDARMERIE PAR INTERNET**



### **CONTACTER LA GENDARMERIE PAR INTERNET**

#### **ÉCHANGE D'INFORMATIONS SIGNALEMENT DE FAITS**



**vous adressez votre courriel à la communauté de brigades (COB)  
ou à la brigade autonome (BTA) dont dépend votre commune**

#### **COMPAGNIE PARENTIS EN BORN**

**bta.mimizan@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 09 93 00**

AUREILHAN - BIAS - MEZOS - MIMIZAN - PONTENX LES FORGES - SAINT PAUL EN BORN

**cob.biscarrosse@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 82 53 70**

BISCARROSSE - GASTES - PARENTIS EN BORN - SAINTE EULALIE EN BORN - SANGUINET

**cob.morcenx@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 04 78 80**

ARENGOSSE - ARJUZANX - ESCOURCE - GARROSSE - LABOUHEYRE - LEPERON - LÛE - MORCENX - ONESSE LAHARIE - OUSSE SUZAN - SINDERES - SOLFERINO - YGOS SAINT SATURNIN

**cob.sore@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 07 68 68**

ARGELOSE - CALLEN - COMMENSACQ - LUGLON - LUXEY - SABRES - SORE - BELHADE - LIPOSTHEY - MANO - MOUSTEY - PISSOS - SAUGNACQ ET MURET - TRENSACQ

★★★★

## Annexe 4 : Complément à la fiche-action 22

### **COMPAGNIE DAX**

**bta.dax@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 90 76 00**

ANGOUMÉ - BÉNESSE LES DAX - CANDRESSE - GOURBERA - HERM - HEUGAS - MÉES - NARROSSE - OEYRELUY - RIVIERE SAAS ET GOURBY - SAINT PANDELON - SAINT VINCENT DE PAUL - SAUBUSSE - SAUGNACQ ET CAMBRAN - SEYRESSE - SIEST - TERCIS LES BAINS - TÊTHIEU - YZOSSE

**cob.capbreton@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 72 74 00**

ANGRESSE - BÉNESSE MAREMNE - CAPBRETON - LABENNE - ORX - SEIGNOSSE - SOORTS HOSSEGOR

**cob.castets@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 55 08 95**

CASTETS - LEON - LINXE - SIAINT MICHEL ESCALUS - TALLER - VIELLE SAINT GIRONS - LEVIGNAC - LIT ET MIXE - SAINT JULIEN EN BORN - UZA

**cob.montfort-en-chalosse@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 98 59 63**

AMOU - ARGELOS - ARSAGUE - BAIGTS - BASSERCLÉS - BASTENNES - BERGOUÉY BEYRIS - BONNEGARDE - BRASSEMPOUY - CAUPENNE - CASTAIGNOS SOULENS - CASTEL SARRAZIN - CASTELNAU-CHALOSSE - CLERMONT - DOAZIT - DONZACQ - GAMARDE LES BAINS - GARREY - GAUJACQ - GIBRET - GOOS - HAURIET - HINX - LAHOSSÉ - LARBÉY - LAURÉDE - LOURGUEN - MARPAPS - MAYLIS - MONTFORT EN CHALOSSE - MUGRON - NASSIET - NERBIS - NOUSSE - ONARD - OZOURT - POMAREZ - POYANNE - POYARTIN - SAINT GEOURS D'AURIBAT - SAINT AUBIN - SORT EN CHALOSSE - TOULOUZETTE

**cob.peyrehorade@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 73 74 91**

BÉLUS - CAGNOTTE - CAUNEILLE - ESTIBEAUX - GAAS - HABAS - HASTINGUES - LABATUT - MIMBASTE - MISSON - MOUSCARDÈS - OEYREGAVE - ORIST - ORTHEVIELLE - OSSAGES - PEY - PEYREHORADE - PORT DE LANNE - POUILLON - SAINT CRICQ DU GAVÉ - SAINT ETIENNE D'ORTHE - SAINT LON LES MINES - SORDE L'ABBAYE - TILH

**cob.soustons@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 41 44 48**

AZUR - JOSSE - MAGESCQ - MESSANGES - MOLIETS ET MAA - SAINT GEOURS DE MAREMNE - SAINT JEAN DE MARSACQ - SAINT VINCENT DE TYROSSE - SAUBION - SAUBRIGUES - SOUSTONS - TOSSE - VIEUX BOUCAU LES BAINS

**cob.tarnos@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 59 64 36 49**

BIARROTTE - BIAUDOS - ONDRES - SAINT ANDRÉ DE SEIGNANX - SAINT BARTHÉLEMY - SAINT LAURENT DE GOSSE - SAINT MARTIN DE HINX - SAINT MARTIN DE SEIGNANX - SAINTE MARIE DE GOSSE - TARNOS

**cob.tartas@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 73 88 40**

AUDON - BÉGAAR - BEYLONGUE - BOOS - CASSEN - CARCARÈS SAINTE CROIX - CARCEN PONSON - GOUSSE - GOUTS - LALUQUE - LAMOTHE - LE LEUY - LESGOR - LOUER - MEILHAN - PONTONX SUR L'ADOUR - PRÉCHACQ LES BAINS - RION DES LANDES - SAINT JEAN DE LIER - SAINT YAGUEN - SOUPROSSE - TARTAS - VICQ D'AURIBAT - VILLENAVE

☆☆☆☆

### **COMPAGNIE MONT DE MARSAN**

**cob.aire-sur-l-adour@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 71 34 95**

ARBOUCAVE - ARTASSENX - AIRE SUR L'ADOUR - BASCONS - BAHUS SOUBIRAN - BATS - BENQUET - BORDÈRES ET LAMENSANS - BRÉTAGNE DE MARSAN - BUANES - CASTANDET - CASTELNAU TURSAN - CAZÈRES SUR L'ADOUR - CLASSUN - CLÈDES - DUHORT BACHEN - EUGÉNIE LES BAINS - FARGUES - GEAUNE - GRENADE SUR L'ADOUR - LACAJUNTE - LARRIVIÈRE SAINT SAVIN - LATRILLE LAURET - LAURET - LE VIGNAU - LUSSAGNET - MAURIES - MAURRIN - MIRAMONT SENSACQ - MONTGAILLARD - PAYROS CAZAUTETS - PÉCORADE - PHILONDEX - PIMBO - PUYOL CAZALET - SAMADET - SAINT AGNET - SAINT LOUBOUER - SAINT MAURICE SUR ADOUR - SARRON - SORBETS - RENUNG - URGONS - VIELLE TURSAN

**cob.roquefort@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 45 76 39**

ARUE - BÉLIS - BOSTENS - BOURRIOT BERGONCE - BROCAS - CACHEN - CAMPET ET LAMOLÉÈRE - CANENX ET RÉAUT - CÈRE - GAREIN - GELOUX - LABRIT - LENCOUACQ - LE SEN - LUCBARDEZ ET BARGUES - MAILLAS - MAILLIÈRES - POUYDESSEAUX - RETJONS - ROQUEFORT - SAINT AVIT - SAINT GOR - SAINT MARTIN D'ONEY - SARBAZAN - UCHACQ ET PARENTIS - VERT

**cob.st-sever@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 76 49 28**

AUBAGNAN - AUDIGNON - AURICE - BANOS - BAS MAUCO - CAMPAGNE - CASTELNER - CAUNA - CAZALIS - COUDURES - DUMES - EYRES MONCUBE - HAGETMAU - HAUT MAUC - HORSARRIEU - MONTAUT - LABASTIDE CHALOSSE - LACRABE - MANT - MOMUY - MONGET - MONSÉGUR - MONTSOUÉ - MORGANX - PEYRE - POUDEX - SAINT CRICQ CHALOSSE - SAINTE COLOMBE - SAINT PERDON - SAINT SEVER - SARRAZIET - SERRES GASTON - SERRESLOUS ET ARRIBANS

**cob.villeneuve-de-marsan@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 05 58 45 88 00**

ARTHEZ D'ARMAGNAC - ARX - BETBEZER D'ARMAGNAC - BAUDIGNAN - BOUGUE - BOURDALAT - GAILLÈRES - CRÉON D'ARMAGNAC - ESCALENS - ESTIGARDE - GABARRET - HERRÉ - HONTANX - LABASTIDE D'ARMAGNAC - LACQUY - LAGLORIEUSE - LAGRANGE - LE FRECHE - LOSSE - LUBBON - MAUVEZIN D'ARMAGNAC - MAZEROLLES - MONTÉGUT - PARLEBOSQ PERQUIE - PUJO LE PLAN - SAINT CRICQ VILLENEUVE - SAINT GEIN - SAINT JULIEN D'ARMAGNAC - SAINT JUSTIN - SAINTE FOY - RIMBEZ ET BAUDIETS - VIELLE SOUBIRAN - VILLENEUVE DE MARSAN

☆☆☆☆

« **Votre courriel sera lu dans la journée** »

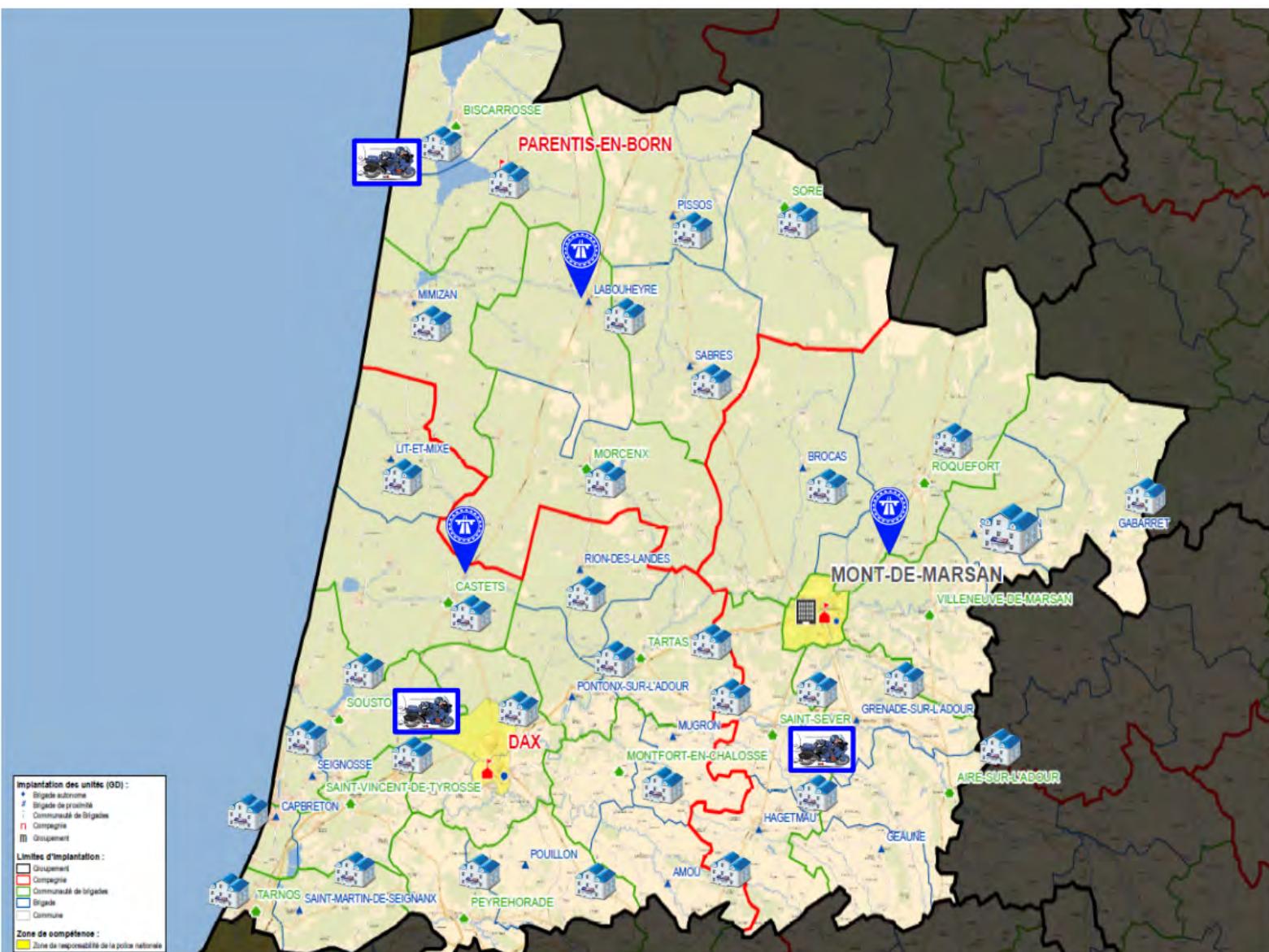
**Il ne s'agit pas du moyen électronique pour déposer plainte<sup>1</sup>**

Les **appels d'urgence** continuent de transiter par le réseau téléphonique  
**Composez le 17 ou le 112** avec un poste fixe ou un portable.

<sup>1</sup> Le dispositif de pré-plainte en ligne est accessible à l'adresse suivante : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>.

## Annexe 4 : Complément à la fiche-action 22

- IMPLANTATION DES UNITES DE GENDARMERIE DANS LE DEPARTEMENT



## Département des Landes

Direction du Développement territorial  
23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 22  
Mél. : developpement.territorial@landes.fr

## Préfecture des Landes

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
24 rue Victor-Hugo  
40021 Mont-de-Marsan CEDEX  
Tél. : 05 58 06 59 40  
Mél. : pref-dc2pat@landes.gouv.fr